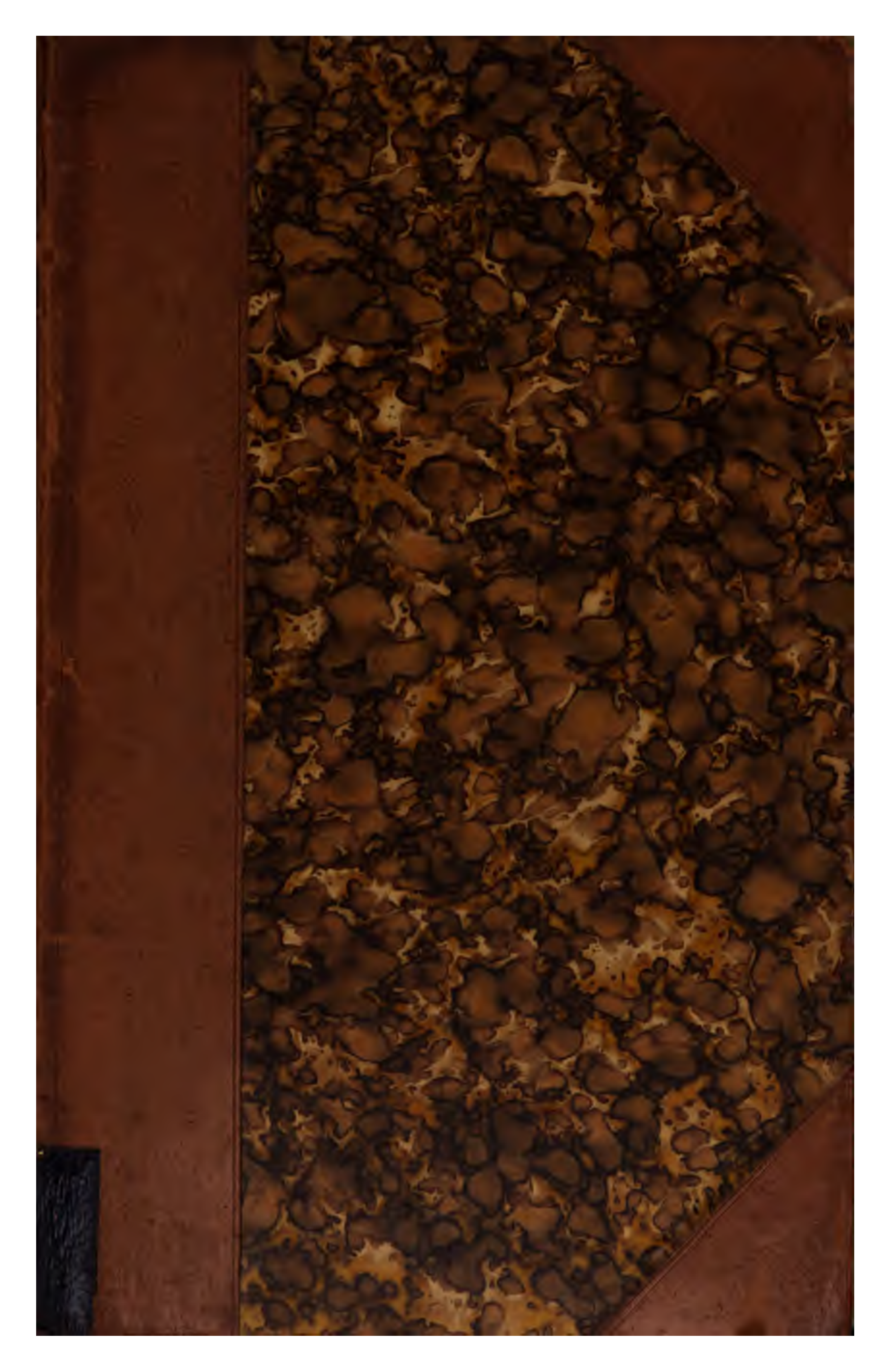
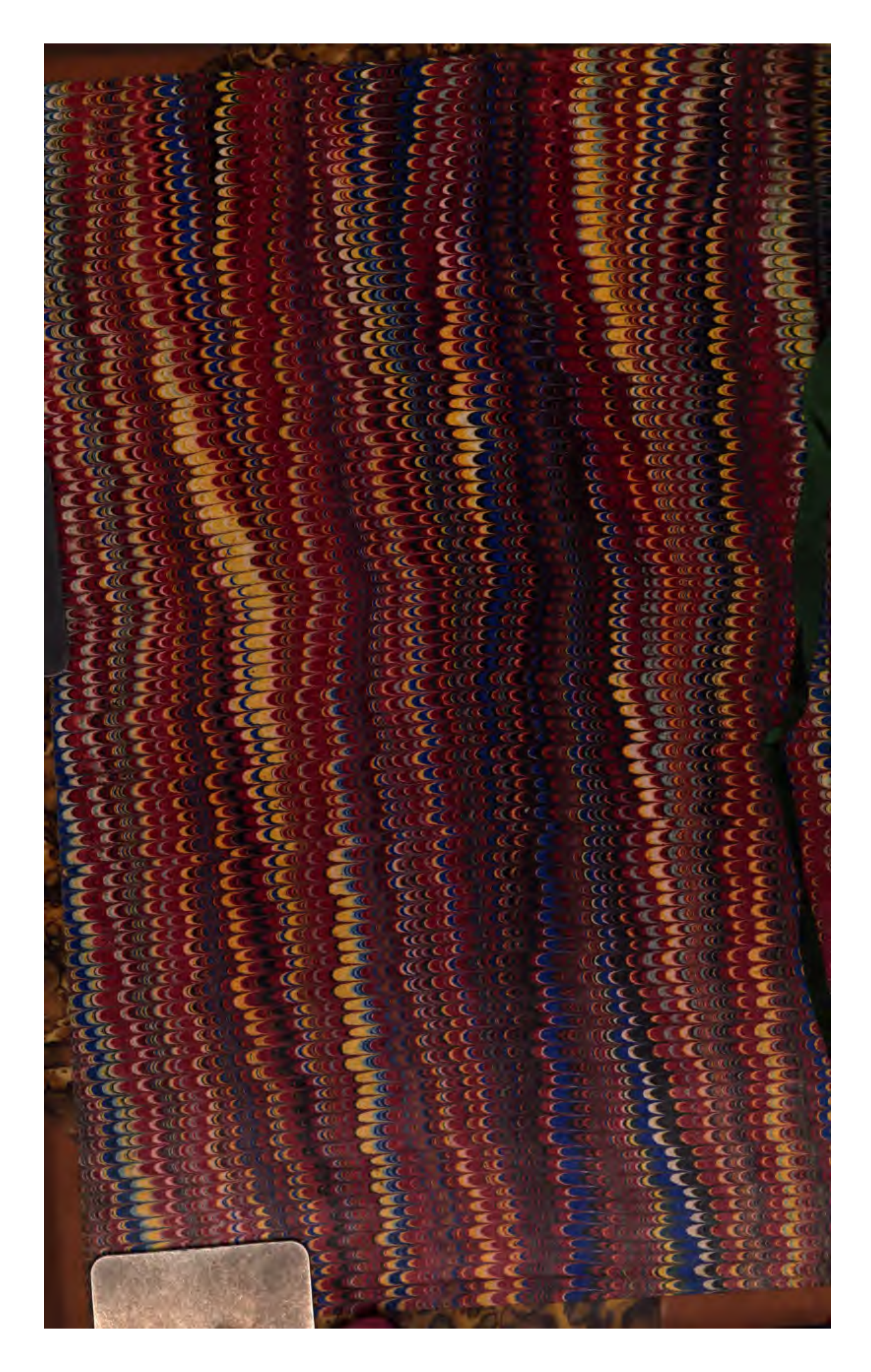








# SYSTÈME GÉNÉRAL

# D'IMMATRICULATION

DES PERSONNES,

DES IMMEUBLES ET DES TITRES.

5.

# ESSAI

## SUR LA FORMATION

D'UN

# CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

## LIVRES ET MANUSCRITS

EXISTANT EN FRANCE

## A L'AIDE DE L'IMMATRICULATION,

**Par J.-B. HÉBERT,**

NOTAIRE HONORAIRE, — ANCIEN DOYEN DES NOTAIRES DE ROUEN,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE — ET
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

—

Le triomphe des idées utiles n'est jamais qu'une question de date.

BENJAMIN CONSTANT.



PARIS,
AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,
COMON et Cie,
QUAI MALAQUAIS, 15.

—

1848.

28 Février 1848.

Au moment où cette Livraison allait être imprimée, le Peuple de Paris se soulève, et, en trois jours, le Gouvernement national est constitué aux cris de : — Liberté, — Égalité, — Fraternité ; ces mots furent les premiers qui frappèrent nos oreilles, — les premiers que nous épelâmes au berceau. Dieu veuille que chacun se rallie franchement à ce nouvel état de choses, car l'union fait la force.

Maintenant, qu'il nous est permis d'exprimer sans réserve les sentimens qui nous animent, passons en revue, dans ces quelques pages ajoutées à notre Livraison, les vœux par nous émis jusqu'à ce jour dans nos écrits.

Voici ce que nous pensions, — ce que nous avons imprimé :

« Ce n'est pas un droit, c'est un devoir (1), pour

---

(1) Page 2 de la préface de notre livre de 1841, sur les *Hypothèques.*

quiconque a une pensée, de la produire, de la mettre au jour pour le bien commun.

» L'*Egalité* de tous les citoyens devant la Loi est reconnue par le pacte fondamental de l'Etat (1 et 2).

» La Cour suprême, par le fait seul de sa conviction, de son respect pour la Loi, — de sa ferme volonté de forcer chacun à s'y soumettre, — a *proscrit* formellement le Duel.

» Le Duel est non-seulement une Chose immorale, — mais encore une abominable duperie, puisque souvent c'est l'offensé qui succombe, et que la victoire, aux yeux d'une saine raison, ne prouve que la force ou l'adresse, et nullement l'innocence.

» Une voix éloquente a pu, sans réclamation, dire à la tribune, que la Paix doit être l'État normal des peuples, et la Guerre une déplorable nécessité qu'on doit fuir par tous les moyens honnêtes.

» Rien n'est plus déraisonnable que de lever Dix mille Paysans pour les conduire contre dix mille Paysans d'une autre nation, et leur commander d'égorger au milieu d'une plaine, des hommes dont ils n'ont reçu nulle offense ; — que la Guerre Défensive seule est légitime.

» Depuis combien de siècles, des intelligences d'élite, qui forment pour ainsi dire l'avant-poste de

(1) C'est pour avoir méconnu ce principe que l'ancien gouvernement vient d'être renversé.

l'humanité, n'enseignent-elles pas hautement que la participation aux mêmes droits est la première conséquence de la communauté d'origine, que tout privilége est une flagrante injustice, une odieuse anomalie (3).

» Le succès ne couronna pas toujours leurs efforts ; mais l'Espoir dut être un immense allégement aux dégoûts, aux ennuis, aux souffrances morales de toutes sortes que subirent les Philosophes qui les premiers réclamèrent l'Abolition de la Féodalité, — de l'Esclavage ; — le Règne de l'Égalité civile — et de la Paix universelle entre les peuples civilisés (4).

» Ce qui manque à nos législateurs, ce sont des *Idées Larges et Progressives*. — De grands événements seuls sont capables de leur faire poser de grands principes (5).

» L'Unique moyen d'établir, non-seulement en France, mais dans nos sociétés modernes en général, un ordre de choses offrant toute la Sécurité possible, toutes les garanties désirables, c'est l'Immatriculation de tous les citoyens, telle que nous l'avons proposée, large, complète, présentant la vie, soit active, soit passive de chacun ; car elle seule fera connaître l'homme pour ce qu'il EST, et non pour ce qu'il DIT ÊTRE. »

---

(2 et 3) 4e livraison. Préface, page 3.
(4) — — page 11.
(5) — page 16, nts 94.

Continuons de distribuer nos livraisons ; espérons que le moment de l'examen de nos propositions est arrivé ; — notre zèle ne s'est jamais ralenti, car à peine cette livraison terminée, déjà nous préparions la suivante, qui formera la sixième.

Nous nous proposions d'y traiter du Budget de l'État, — et les événemens d'aujourd'hui nous font persister plus que jamais dans ce choix. En relisant quelques-unes des pensées déjà écrites, nous avons cru utile de les produire immédiatement, comme programme des Réformes que nous nous proposons. — Voici la devise que nous adoptons :

***De même que la Vertu de la femme de César ne devait pas être soupçonnée, de même la Probité d'un gouvernement ne devrait pas être mise en doute.***

Par le mot gouvernement, nous entendons tous les fonctionnaires et agens de l'État et des Etablissemens publics, depuis les ministres jusqu'au plus petit employé.

Par le mot probité, nous entendons l'emploi entier du temps dû à la fonction rétribuée, — l'emploi sincère et loyal des fonds votés, composant tant le budget de l'État que ceux des divers établissemens publics.

Le budget de l'État français s'élève actuellement à 1,600 millions de francs.

A ceux qui prétendaient que le budget était trop élevé, on répondait qu'il se trouvait en rapport avec les grands travaux entrepris par l'Etat; — que tous les articles de dépense étaient examinés avec le soin

le plus scrupuleux par des mandataires du peuple, hommes consciencieux, intelligens, probes ;—qu'aucune somme n'était employée autrement que conformément à son allocation; — qu'aucun double emploi n'existait; — que le cumul de places, — une erreur, une omission étaient choses impossibles.

Toutes ces réponses étaient contestées, — et l'on proclamait que la corruption était à l'ordre du jour,— que l'art de la courtisanerie près du chef de l'État et près des ministres n'avait jamais été poussé au-delà de ce qu'il était encore hier ;

Que le principe constitutionnel qui nous régissait n'empêchait pas de tout régler par le bon plaisir, que ce bon plaisir n'en existait pas moins ;

Que seulement on lui donnait la forme constitutionnelle;

Que l'art de grouper les chiffres était aussi perfectionné que celui de la courtisanerie ;

Que les budgets tels qu'ils étaient présentés étaient incomplets; — qu'ils étaient dressés de manière à continuer la confusion et à amener le découragement parmi ceux qui étaient chargés de les étudier;

Qu'en un mot, les fonds de l'Etat étaient dilapidés,—et que l'on aurait dû faire justice de ces concussions.

Sur toutes ces attaques, sur toutes ces défenses, le peuple de Paris s'est prononcé.—Mais qu'il prenne garde aux flatteurs, aux courtisans; qu'il sache bien que la nuée de vautours qui s'abattait sur les

Tuileries déploie ses ailes pour planer sur l'Hôtel-de-Ville.

Des places, des places, des places, tel fut, tel est, tel sera toujours leur cri.

Il est indifférent au pays que les places soient occupées par tel citoyen plutôt que par tel autre, pourvu que les ministres, les fonctionnaires publics et les agens de l'autorité, qui sont payés pour agir, agissent constitutionnellement, c'est-à-dire selon la loi et selon la vérité.

En résumé, on le voit, on se dispute, on s'incrimine réciproquement; malheureusement tout ces cris ne prouvent pas que l'on prenne l'intérêt de celui qui est le Maître *dans le fait;* de celui qui paie, c'est-à-dire du contribuable, qui a le droit de demander à être servi pour son argent—mais servi loyalement et avec zèle.

Le contribuable, c'est le peuple français, celui qui, pour que l'Etat veille à la conservation de ses intérêts, paie annuellement 1,600,000,000 fr., et, indépendamment de cette somme énorme, peut-être encore autant par les divers budgets de localité pour droits d'octroi, — péages,—contributions indirectes. — Peu importe, celui qui paie est le maître; celui qui reçoit est le serviteur.

Donc le contribuable, y compris même le prolétaire, qui paie les droits d'octroi, est le véritable maître; ceux qui touchent n'importe quelle somme, — n'importe à quel titre, — sont les serviteurs.

Nous n'entendons humilier qui que ce soit par ce mot, et personne ne peut s'en trouver offensé quand le chef de la religion catholique s'intitule le serviteur des serviteurs.

Le but que nous nous proposons, c'est de faire adopter cette idée : — que les impôts directs et indirects, les centimes additionnels,—enfin, pour nous servir d'un mot générique, toute somme d'argent versée par un citoyen français et qui entre dans les caisses publiques, n'appartient loyalement à ceux qui la touchent que lorsque ceux-ci rendent des services égaux en valeur.

Nous prouverons dans notre sixième livraison que la solution du problème à résoudre est mathématiquement possible, d'après ces *dix principes* dont on trouvera l'application, par analogie, page 33, § 13.

Qu'est-ce qu'un serviteur ? — Un Etre animé. 1
Quand agit-il ? — A une certaine Date. . . 2
Où ? — Dans un certain Lieu. . . . . . . 3
Que lui demandons-nous ? — Un Service. . 4
Que lui donnons-nous ? — De l'Argent. . . 5
Quelle doit être la règle de sa conduite ? — La Morale. . . . . . . . . . . . . . . . 6
Qui constate son travail ? — L'Ecriture. . . 7
Qui enrichit le budget ? — La Recette. . . 8
Qui l'appauvrit ? — La Dépense. . . . . 9
Quels signes le budget emploie-t-il ? — Des Chiffres. . . . . . . . . . . . . . . . 0

Ces dix Principes composent tout notre système de Décimalisation appliquée au Budget, système par lequel nous espérons justifier notre devise.

Que voulions-nous ? Que voulons-nous ?

La Vérité en toutes choses.

La Vérité dans le Gouvernement.

La Vérité dans ses Actions.

La Vérité dans la Conduite de ses Agens.

La Vérité dans le Budget.

La Constatation de ce que chacun y perçoit à quelque titre que ce soit, de manière à ce que Chaque Personne qui touche une somme du Budget du gouvernement, ou de tous autres budgets soumis à la Cour des comptes, soit Connue et Spécialisée ; — que la Totalité des sommes et leur Détail le soient également, — et que la Cour des comptes acquière ainsi la Connaissance exacte de l'Emploi de la fortune publique ; — qu'elle sache quel est le Chiffre perçu, — qui l'a Perçu, en combien de Fois et en quels Lieux.

Et la Constatation par un Répertoire ou journal de tout ce qui se fait dans les administrations, — de manière à ce qu'il ne puisse exister de Sinécures, —et que Chaque Employé puisse journellement Justifier de son Travail.

Comment y parviendra-t-on ? Par l'Immatriculation.

4 Mars 1848.

On lit dans la *Presse* de ce jour :

« La juste répartition du travail, c'est l'extinction de la Mendicité, cette Dartre invétérée que la main d'Henri IV et la main de Napoléon se sont efforcées de panser, mais qu'elles n'ont pu sécher.

» Comment la guérir ? — Non par un spécifique, mais par un Régime.

» Quel régime ?

» Des Actes publics sont dressés à plusieurs époques de la Vie civile : à l'époque de la Naissance, de la célébration du Mariage, du tirage prescrit par la loi du Recrutement, et du Décès.

» Toutes les fois qu'on veut voyager, même à l'intérieur, un Passeport est exigé par les autorités.

» Toutes les pièces isolées, *sans Lien entre elles*, sont remplacées par une seule, intitulée *Inscription de vie*.

» Chaque Enfant qui naît ajoute une page au GRAND-LIVRE DE LA POPULATION.

» Tout Français y a un Compte ouvert à partir du jour de sa naissance jusqu'au jour de son Décès.

» Ce Compte est constamment tenu à jour; il est complet et détaillé : Origines, Professions, Vices apparens de conformation, il relate tout, il coordonne tous les actes successifs qui demeuraient isolés.

» Chaque Commune a ses deux volumes : 1° *Hommes*; 2° *Femmes*.

» Le Gouvernement a-t-il besoin de connaître combien de Français âgés de vingt ans ont atteint la Taille requise pour le Service militaire, ou combien exercent telle Profession, ou dans quelle proportion s'accroît, dans une moyenne de temps, le nombre des Aliénés, des Aveugles, des Sourds-Muets, etc.? Il lui suffit d'ordonner qu'à un jour fixé toutes les colonnes désignées soient additionnées.

» LE GRAND-LIVRE DE LA POPULATION a pour garantie de son existence et de son exactitude des moyens de conservation et de contrôle.

» Lui-même sert de contrôle à une multitude d'opérations.

» Il fait connaître avec une rigoureuse précision :

» La Population Valide;

» La Population non valide, aisée ou Indigente;

» Il établit l'État des personnes;

» Il fait enfin de cette partie de la Statistique nationale une vérité au lieu d'un mensonge;

» Il donne un pendant au cadastre, ce GRAND-LIVRE DE LA PROPRIÉTÉ ayant pour supplément le

GRAND-LIVRE DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE, qui est à créer aussi, mais dont l'administration de l'enregistrement possède tous les élémens.

» Ainsi, quatre grands-livres qui se complètent et qui sont une œuvre commune :

» I. GRAND-LIVRE DE LA POPULATION.

» II. GRAND LIVRE DE LA PROPRIÉTÉ.

» III. GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE.

» IV. GRAND-LIVRE DE LA DETTE HYPOTHÉCAIRE.

« ÉMILE DE GIRARDIN. »

Nous sommes heureux de voir un publiciste aussi distingué que M. Émile de Girardin proposer le système d'Immatriculation comme l'un des remèdes à apporter contre la Mendicité. — L'Immatriculation est l'Ordre ; la conséquence est son application à tout.

Le Triomphe des Idées utiles n'est jamais qu'une question de Date.

BENJAMIN CONSTANT.

DONNER, à l'aide d'un MOT et d'un NOMBRE — à tout ÊTRE ANIMÉ — à toute DATE — à tout LIEU — à tout FAIT — à tout OBJET — à tout Sentiment de l'AME, toute expression de la Pensée, tout résultat de l'Esprit — à toute PAROLE, tout Ecrit, tout Dessin, toute Peinture — à tout BIEN, tout droit Actif — à tout MAL, tout droit Passif, une INDIVIDUALISATION Telle qu'il soit SPÉCIALISÉ et rendu à l'Esprit le moins intelligent, aussi *Distinct* que l'est le grand roi du dix-septième siècle par ces mot et nombre : LOUIS XIV.

## § 1. — UN MOT AU LECTEUR.

1. — Nous avons remarqué, et nous en faisons l'aveu, que peu de personnes, pas une peut-être, ne s'est livrée à l'examen complet de l'application de notre *Système d'Immatriculation des Personnes, des Immeubles et des titres.* — Les unes Conviennent cependant que notre méthode pourrait être mise en pratique pour obtenir la Réforme Hypothécaire, telle que nous l'avons établie dans notre *Deuxième* livraison (c'est-à-dire que nos idées de 1841 commencent à germer); d'autres l'admettent pour le Classement des pièces; — d'autres enfin croient que son application au Catalogue des livres et des manuscrits pourrait amener un résultat utile.

C'est ainsi que l'étoile que nous avons aperçue commence

à frapper d'autres yeux que les nôtres, et avec le temps, nous l'espérons, — on sera convaincu que c'est pour tous plus qu'une étoile, que c'est un soleil bienfaisant.

2. — Plusieurs personnes ont critiqué l'Extension donnée à notre idée; — la Récapitulation de ses diverses applications les fatigue, et elles nous reprocheraient presque de leur présenter une panacée universelle. D'autres trouvent que 300 pages non-seulement à lire, mais à méditer, demandent trop de temps !!!

Toutes ces remarques ne nous ont pas ébranlé, nous ne dirons pas dans notre foi, mais dans notre conviction, parce que tout ce que nous proposons est clair, certain, positif et mathématiquement vrai. —Aussi sommes-nous décidé à traiter désormais dans nos livraisons des Effets moraux que produirait l'Immatriculation appliquée — au Budget, — au Timbre national,—à l'Imprimerie,—à la Taxe des actes judiciaires et notariés,—aux Dons de livres, — aux Passeports et aux livrets,—aux Mots de la langue française, —aux Livres et manuscrits existant en France, — aux Effets mobiliers de l'Etat et des particuliers, — aux Actes de tous les fonctionnaires publics et employés du gouvernement,—aux Opérations de la Bourse, etc., etc.; — car l'Immatriculation, qui est la constatation de l'*Ordre*, peut s'appliquer à tout.

3. — Il est des idées émanées d'hommes célèbres sous l'égide desquelles nous aimons à nous placer, parce que, mieux que nous, ils ont rendu notre propre idée. — Nous en avons énuméré un grand nombre à la fin de notre quatrième livraison ; — nous en reproduirons ici deux seulement que nous avons récemment adoptées pour épigraphe :

« Nous parlons sans cesse de morale ; nous étudions les
» moyens de la ranimer et de la raffermir ; nous y parvien-
» drons beaucoup mieux en *Prévenant la* FRAUDE, en la
» rendant impossible, qu'en la punissant. »

Ces paroles, que prononçait Jacqueminot, membre du Conseil des Cinq-Cents, ont Cinquante années de date. —

Les règles de moralité et d'humanité ne démontrent-elles pas que Jacqueminot avait raison ; que ce qu'il proposait est juste et conforme à la vérité? — Eh bien! qu'a-t-on fait pour réprimer la fraude? Nous le demandons à tout lecteur. Rien, rien, rien. — Quoi ! depuis Cinquante ans, et bien avant, si nous recherchons dans les auteurs anciens, la Raison, la Morale et l'Humanité prouvent qu'il vaut mieux Réprimer que Punir, et l'on est encore à se demander ce que l'on fera, ou, pour mieux dire, on disserte sur la question lorsqu'une circonstance, un procès, un événement la remet au jour, et non pas à l'ordre du jour; puis on l'oublie, on la reprend, ainsi qu'un enfant fait de son jouet, une femme d'un ruban, un savant de son livre, en suivant les caprices de sa jeunesse, de la mode ou de son esprit. — Mais peut-on espérer arriver ainsi à quelque chose de bien, — peut-on jamais obtenir un résultat satisfaisant ? — Nullement. — En veut-on la preuve ? — La Chambre des pairs a récemment discuté la loi sur la Marque des marchandises ; qu'a-t-elle proposé ? *la Marque Facultative !!* M. Biétry, par ses annonces et ses procès, a seul plus fait avancer la question que tous nos Législateurs, parce qu'il s'y est trouvé intéressé dans sa fortune et dans son honneur, qu'il a saturé le public de la question, et qu'il l'a traitée sous ses diverses faces ; toutefois en la réduisant à la vente des cachemires. — L'apathie des hommes est telle, qu'il faut, pour appeler leur attention, fatiguer ou passionner leur esprit. — Oh ! qu'un poète comme Lamartine décrive avec son style enchanteur et sa poésie entraînante la mort de plusieurs enfans qui serait récemment arrivée par suite de la falsification du lait, il va alarmer toutes les mères, il va pendant quinze jours émouvoir tout Paris ; — mais celui qui ne fait que parler raison est traité comme un être ennuyeux. Sommes-nous donc encore au temps où le merveilleux seul puisse séduire? Faut-il être en même temps poète et statisticien pour être écouté ?

4. — La marque facultative, c'est *la Faculté* d'être honnête homme et de le prouver ; — mais ceux qui ne sont pas honnêtes ne voudront pas de ce mode, et comme malheureusement il n'y a pas de règlement pour le commerce, tandis que les uns vendront de bonne et solide marchandise, beaucoup se contenteront de l'apparence, en faisant donner au drap un beau lustre, et aux cotonnades *une belle préparation*, qui disparaîtront au premier décatissage et au premier lavage ; — alors, rien ne restant de ce lustre, de cet apprêt, de ce mensonge commercial, que la marque demeure au moins à l'acheteur, pour qu'il puisse prouver qu'il a été trompé, et par suite réclamer.

5. — Quelques années plus tard, en 1804, le célèbre Treilhard disait, en présentant la partie du Code civil qui traite des Hypothèques :

« Concilier le crédit le plus étendu avec la plus grande
» sûreté, voilà le problème à résoudre.

» Si on trouve un moyen d'éclairer chaque citoyen sur
» l'état véritable de celui avec lequel il traite, il faut s'em-
» presser de le saisir ; on aura alors tout ce qu'on désire,
» tout ce que peuvent désirer les personnes de bonne foi,
» et si la mauvaise foi s'en alarme, ce sera une preuve de
» plus en faveur de la mesure. »

Et, croyant avoir résolu la question, on vota la loi hypothécaire telle qu'elle existe aujourd'hui dans le Code civil. — Mais bientôt on s'aperçut que le défaut de publicité des hypothèques légales et l'impossibilité de Connaître les diverses causes qui *Constituent*, *Modifient ou Éteignent la Capacité de contracter* ôtaient toute sécurité aux acquéreurs de biens et aux bailleurs de fonds.

6. — 1826 arrive, et Casimir Périer ouvre un concours sur ces questions si importantes à la sécurité des fortunes privées, et même de la fortune publique. Ce concours n'amène aucun résultat.

Quinze ans plus tard, en 1841, M. Martin (du Nord), garde

des sceaux, consulte, sur la même question, la cour de Cassation, toutes les Cours royales et toutes les Facultés de droit.

Et nous sommes à la veille de 1848 (*), *Cinquante ans* se sont écoulés depuis que Jacqueminot appelait l'attention publique sur ces questions, sans que nous soyons plus avancés que le premier jour.

A quoi cela tient-il? d'autres que nous l'ont déjà dit: c'est, d'une part, que les questions ne sont pas élucidées par des hommes suffisamment pratiques; c'est, d'autre part, que ce sont toujours les mêmes individus qui composent les commissions; — il semblerait que ces honorables personnes pussent suffire à tout. — Mais en reconnaissant, avec plaisir, que ce sont des hommes distingués et laborieux, — on ne peut méconnaître que la journée n'a pour eux, comme pour tout autre, que douze heures de travail au plus. — Aussi ces hautes capacités se bornent-elles à examiner les questions à des points de vue si élevés qu'elles ne peuvent pas apercevoir certaines causes inférieures qui empêchent l'application de leurs idées, et cela, parce qu'elles ne sont jamais entrées dans les détails de la pratique, — et sans vouloir en rien diminuer le mérite que l'on accorde, à juste titre, aux trente et quelques personnes composant la Commission hypothécaire, lesquelles occupent les plus hauts emplois, y aurait-il inexactitude à dire qu'à peine dix d'entre elles, peut-être, sauraient reconnaître, dans un certificat d'hypothèques un peu compliqué, le rang que doit occuper chacune des inscriptions, et que sur ce point, dans chacun des 363 arrondissemens de France, il y a un Commis-greffier qui en sait plus qu'elles; — il y a-t-il alors quelque chose d'étonnant que pas *une de ces personnes n'ait été amenée* par la force des choses à reconnaître et *à dire*:

(*) Ce paragraphe était rédigé et imprimé avant notre Mémoire présenté à la Commission hypothécaire, en novembre 1847.

« Le président de Robernier et le notaire Hébert peuvent » avoir raison lorsqu'ils soutiennent que la solution de la » question hypothécaire peut s'obtenir sans apporter de » modifications radicales à nos lois. — J'ai étudié leurs » propositions; — je me joins à eux pour avoir, s'il est » possible, une prompte solution de la question. J'appelle » la discussion de la Commission sur ce point. Invitons ces » deux praticiens et le directeur Loreau, qui a publié un » livre sur la même matière, à se présenter devant nous ; » qu'ils nous développent leurs idées ; car je suis forcé » de l'avouer, ils ont étudié la question sous un point » de vue auquel aucun de nous ne s'est placé ; — en » trois séances au plus, nous aurons reconnu et constaté » s'ils sont ou non dans la vérité. » — Voici un mode de procéder bien simple : que fera-t-on? nous l'ignorons. Pour nous, domicilié à Paris, nous sommes et serons toujours à la disposition de MM. les membres de la commission ; — et nous répondons d'avance que M. de Robernier ne reculera pas devant les dépenses d'un séjour à Paris ; il a déjà donné trop de preuves de son amour du bien public pour en douter. Quant à M. Loreau, directeur des domaines à Poitiers, sa qualité de fonctionnaire public est un titre de plus à la confiance de la Commission.

Mais nous voici un peu loin du sujet que nous désirons traiter dans cette livraison ; revenons-y promptement, tout en nous attendant à rencontrer bien des obstacles là où, en conscience, nous ne devrions trouver que des sympathies.

7. — Nous avons pensé qu'il y aurait avantage à diviser à l'avenir notre travail par Chapitres, dont chacun démontrerait spécialement la possibilité de l'application du système à un Sujet particulier.

Réservons pour cette livraison un sujet qui ne nous expose pas à de trop vives susceptibilités, qui ne blesse aucun intérêt personnel.

8. — Nous y traiterons de l'immatriculation des Livres

et manuscrits existant en France. —Si, par suite du choix de ce travail inoffensif, nous trouvons des lecteurs qui étudient le mécanisme de notre système, ce sera pour nous un grand avantage; car notre mode de procéder étant toujours le même, étant toujours basé sur l'Immatriculation, on acquerra ainsi la conviction de la possibilité d'en faire marcher régulièrement les rouages. Il n'y aura plus d'objections à faire contre la possibilité de sa mise en pratique; il restera seulement à examiner si l'application à d'autres cas aurait des inconvéniens tels qu'ils surpasseraient les avantages qui en résulteraient; ceci entrerait alors dans le domaine de la haute philosophie.

9. — Qui eût dit, lorsque l'on cherchait un nouveau système de mesure, que l'on arriverait, à l'aide d'une longueur égale à la dix millionième partie du quart du méridien, à obtenir le Principe de la mesure de Longueur,— de Pesanteur, — de Contenance, — d'Étendue, etc.; — qui eût pensé qu'à l'aide du Calcul décimal, le mètre fractionné aurait produit le Gramme, le Litre, l'Are et le Stère? — Peu de personnes assurément.

Eh bien! nous en sommes convaincu, et nous dirons à ceux qui voudront se donner la peine d'étudier nos propositions, que notre méthode présente des combinaisons aussi intéressantes, aussi surprenantes et aussi rationnelles, et qu'elles sont toutes basées sur *l'Ordre et l'Unité*, deux Principes incontestables et incontestés.

10. — Nous individualisons l'Homme, la Chose, le Son *ou le Mot*, l'Idée, etc., et, à chacun, nous donnons un Numéro personnel; —ce numéro, joint au Nom ou au Mot, forme un Signe qui ne peut jamais être confondu avec un autre mot ou un autre nom.—C'est une spécialisation aussi forte que celle qui se présente à tout esprit; — quand au nom commun Louis on ajoute le nombre XIV; — de suite le grand Prince qui illustra le 17e siècle se présente à l'idée.

C'est d'après ces principes que nous allons chercher à dé-

velopper la Méthode que nous croyons propre à former un CATALOGUE général des Livres et Manuscrits existant dans toutes les Bibliothèques de France.

§ 2.— FORMATION D'UN CATALOGUE GÉNÉRAL.

11. — Un Catalogue *Complet* doit, selon nous, contenir l'Inscription de Tous les Livres et Manuscrits existant en France; mais cette inscription devra être faite à plusieurs points de vue, afin que l'ouvrage que l'on désire consulter puisse, dans tous les cas, être facilement trouvé, s'il Existe dans la bibliothèque où l'on se présente;—que ces renseignemens soient obtenus promptement; — et que l'on sache de quelle bibliothèque il fait partie, si l'ouvrage ne se Trouve pas dans celle où l'on s'adresse. Il faut que l'on parvienne à ce résultat quand même l'on ne Posséderait aucune Indication ; — que l'on Connaîtrait seulement soit un des Mots principaux composant le titre, — soit le Nom de l'auteur, — soit le Sujet traité, — soit la Science, l'Idée ou le Sentiment auquel cet ouvrage se rattache.

12.—Nous pensons, sans rien affirmer — (car nos connaissances en littérature ne sont pas assez étendues pour présenter au public autre chose que l'ESSAI d'une Méthode propre à établir un bon Catalogue) ; — nous pensons qu'il faut former dans un tel travail Trois Divisions pour chaque ouvrage d'un mérite réel ou d'une valeur quelconque; savoir :

Le Titre, — la Nature de l'écrit ou le Genre de l'auteur,— et la Matière traitée.

Nous obtiendrons ainsi :

1° Le catalogue des Titres,—ce qui sera suffisant pour tous ces livres sans valeur réelle qui figurent dans un Catalogue par la raison seule que tous les livres doivent y figurer ;

2° Le Catalogue des Auteurs;

3° Le Catalogue des Matières.

Ceci entendu, nous allons exposer immédiatement no-

tre mode d'opérer.—Nous serons souvent obligé de donner diverses définitions spéciales à l'immatriculation; nous reviendrons ensuite à la Description de notre mode de Catalogue.

§ 3. — DU BULLETIN PRIMITIF.

13.—Si un jour le Gouvernement, après avoir fait étudier notre Méthode et y avoir fait donner tous les développemens nécessaires par des Tableaux et des Spécimens préparatoires, vient à être convaincu de ses avantages et décide la formation d'un Catalogue général, voici comment, selon nous, il conviendra de procéder :

Une Commission composée de quelques personnes lettrées, auxquelles on adjoindra plusieurs employés habitués à la formation d'états, sera chargée de déterminer les ouvrages par lesquels devra commencer le Catalogue.

14.—Que l'on veuille bien remarquer que nous ne demandons pas que l'on classe les livres autrement qu'ils ne le seront au moment des travaux de cette Commission. Il suffira qu'ils soient placés sur des rayons, — notre méthode n'exigeant pas de classification particulière.—Si quelques ouvrages se trouvent compris dans une catégorie qui ne soit pas la bonne ou la meilleure, peu nous importe, dès l'instant que les volumes se trouvent à la suite les uns des autres, et qu'ils sont sur des rayons, — existât-il même plusieurs rangs de livres par chaque rayon.

La Commission décidera alors quels sont les mille premiers ouvrages dont elle aura à s'occuper. — Ce choix fait, elle procèdera ainsi :

15.—Elle fera imprimer des Bulletins dans la forme suivante :

*Bibliothèque* royale; *date du* 15 janvier 1849; *il existe à la Bibliothèque* royale *l'ouvrage ci-après* :

Aventures (74) de Télémaque (705), par Fénelon (1625), *ayant eu les Éditions suivantes.*

Ce bulletin contiendra les colonnes ci-après :

1° *Année* 1704 ;

2° *Nom de l'imprimeur*, David ;

3° *Lieu*, Paris ;

4° *Format*, in-8° ou 15 centimètres 02 millimètres sur 8-84 millim. ;

5° *Nombre de Volumes*, 1 ;

6° *Lettre de l'édition*, J ou 14ᵉ ;

7° *Numéro d'enregistrement* (*) ( ) ;

16. — Il peut arriver qu'un ouvrage classique, aussi répandu que Télémaque, ait été tiré à Cinquante éditions ; — mais toutes n'auront pas été indiquées dans le bulletin, — et toutes ne se trouveront probablement pas à la Bibliothèque royale. — Il faut cependant adopter un ordre tel qu'il n'existe aucune confusion, et que l'on puisse demander l'édition que l'on désire.

Nous prendrons pour règle de classification, non pas les éditions, mais l'année de l'impression de chacune, et s'il y en a eu plusieurs imprimées dans la même année, nous les distinguerons par les lettres italiques *a*, *b*, *c*, *d*. Ainsi, nous pourrons avoir : 1704 *a*, 1704 *b*, 1704 *c*, 1704 *d*, etc.

Quant au nombre d'éditions, il ne peut être connu immédiatement d'une manière absolue, et c'est pourquoi nous en reproduisons le chiffre en y ajoutant la lettre majuscule. Exemple : *première édition* A, *quatrième édition* D, *vingt-septième édition* AA, *vingt-huitième édition* BB, et ainsi de suite.

17. — Notre intention n'est certainement pas, s'il y a cinquante éditions d'un livre, d'employer cinquante lignes à les inscrire sur les tables. — Nous en simplifierons l'énumération en les réduisant au 10ᵉ. — Ainsi, les cinquante éditions des *Aventures de Télémaque* n'occuperont que cinq lignes.

1ʳᵉ Série dite série O [1 à 10], complète. — Si elle ne l'é-

(*) Tout ce qui est italique est imprimé.

tait pas, on indiquerait les numéros manquans comme suit : manque Télémaque 74—0-1, c'est-à-dire première édition ; 74—0-7 ou septième édition ; 74—0-8, etc.

2$^{me}$ Série dite série 1 [11 à 20], complète.

3$^{me}$ Série dite série 2 [21 à 30], complète.

4$^{me}$ Série dite série 3 [31 à 40], complète.

5$^{me}$ Série dite série 4 [41 à 50], manque [74—48], c'est-à-dire la quarante-huitième édition de l'ouvrage intitulé : *Aventures de Télémaque.*

Si, plus tard, on retrouve dans d'autres bibliothèques quelques-unes des éditions manquantes, on les inscrira sur la feuille immatricule.

18. — Afin de comprendre, autant que possible, dans la même feuille immatricule et de suite toutes les éditions de Télémaque qui auront alors paru, aussitôt que la Commission aura fait, sur un Bulletin, le relevé de tous les Exemplaires de cet ouvrage existant à la Bibliothèque royale, elle fera imprimer ce même bulletin en tête d'un état, qu'elle enverra à toutes les Bibliothèques de France, appartenant à l'Etat ou aux communes, pour qu'immédiatement chaque conservateur vérifie si la bibliothèque confiée à sa garde possède un exemplaire de chacune des éditions qui se trouvent à la Bibliothèque royale.

Ce conservateur indiquera sur le bulletin s'il possède de pareils Exemplaires et s'il en possède d'autres ; — ensuite il donnera la description exacte de ceux qui n'existeraient pas à la Bibliothèque royale ; — il rapportera, tant pour les ouvrages existant à la Bibliothèque royale que pour ceux existant seulement à la sienne, le numéro du catalogue de la bibliothèque dont il a la conservation.

De cette manière la Commission connaîtra, au moins en majeure partie, tous les Exemplaires existant en France, et pourra les comprendre dans la feuille Immatricule. — Le conservateur fera une copie exacte de chaque bulletin sur un second imprimé qu'il conservera. — Puis, classant ces

copies de bulletin par ordre alphabétique, il les fera relier par volume pour y recourir en toute occasion.

Ces Bulletins contiendront une colonne dans laquelle le conservateur de chaque bibliothèque devra rapporter le numéro immatricule de l'ouvrage, aussitôt qu'il le connaîtra.

Il s'explique de soi-même que chaque Bibliothèque aura, outre son Nom, un Numéro d'ordre qui sera énoncé en tête du bulletin.

A ceux qui nous objecteraient que l'impression d'un Bulletin par chaque ouvrage, tiré à un nombre égal à celui des bibliothèques, serait un travail trop coûteux, nous répondrions que nous proposons un mode d'établir le Catalogue de Tous les Livres et manuscrits existant en France; —mais qu'il suffira de former le Catalogue de la Bibliothèque royale, si cet établissement contient un exemplaire de tous les ouvrages existans.—Nous n'avons proposé ce mode que dans la croyance qu'il y a dans les bibliothèques des départemens beaucoup de livres qui ne se trouvent pas à la Bibliothèque royale; — dans le cas où l'on ne voudrait procéder qu'au Catalogue des Livres et Manuscrits de cette Bibliothèque, on se bornera à dresser le Bulletin tel que nous l'avons exposé ci-dessus page 11, n° 18, et l'on passera immédiatement à l'Enregistrement du volume.

Voir *Autre Proposition*, § 37, page 90, n° 139.

19.—Nous ferons remarquer que notre système d'Immatriculation des Livres et manuscrits se divise en deux parties; — la *première*, toute de Pratique, ne demande que la connaissance des chiffres et des lettres;—l'*autre*, toute de Science, exige la Connaissance des matières traitées dans les livres, — leur Appréciation, — leur Classification raisonnée, à l'aide de laquelle on établira le Catalogue des auteurs et celui des matières, honneur dont ne jouiront pas tous les livres, mais seulement ceux qui seront reconnus utiles — ou bien écrits.

Faisons quelques observations avant d'arriver au mode de report sur les tables; expliquons ici ce que nous entendons par ces mots : *un Livre.*

## § 4. — DU TITRE D'UN LIVRE.

20. — Un Livre est le produit de l'intelligence de son auteur; — c'est un enfant intellectuel auquel son père a donné un Nom particulier, que l'on appelle *Titre.*

Cet enfant intellectuel doit être Immatriculé, comme nous avons proposé d'immatriculer les enfans. — Nous renvoyons à la quatrième livraison de notre système d'immatriculation, page 84, § 36.—Nous observerons la même marche pour la formation d'un Catalogue général, toutefois en nous adressant aux Bibliothécaires au lieu de nous adresser aux Maires et aux Juges de Paix, ceux-là étant en quelque sorte les officiers publics de l'État des livres.

Le livre doit d'abord être spécialisé par son Titre;—la totalité de l'édition forme un tout divisible par exemplaires, —l'exemplaire par volumes, —le volume par matières.

21. — Nous formerons, comme pour le recensement et l'immatriculation de la Population, deux Divisions [voir 4e livraison, page 119, § 52] : la première comprendra la population Antérieure à l'ordonnance qui prescrira l'immatriculation des personnes, laquelle se subdivisera en population Éteinte et population Actuelle, —et la deuxième comprendra la population Postérieure à cette ordonnance.

Ainsi, on le voit, on pourrait jusqu'à un certain point, en formant le Catalogue des livres, établir l'immatricule Personnelle des Auteurs, — car tout, dans notre système, suit la même marche, se divise et se recompose, attendu que notre méthode est basée sur l'unité du chiffre qui se subdivise et se multiplie, — et sur l'Individualité de la personne qui est toujours connue, par son Nom, et déterminée par le Lieu de sa Naissance, — en un mot sur le Principe d'Unité.

22. — Vient ensuite l'immatriculation de l'enfant intel-

lectuel; — nous l'inscrivons sous son nom personnel, *son Titre*. — A cet effet, nous formons une liste générale qui compose un ensemble que nous appelons Registre ou Catalogue, se Divisant par volumes, dont chacun se subdivise par lettre ou chiffre.

Cette liste générale d'enfans intellectuels se trouve, par l'effet de l'Unité de notre système, n'être autre chose que l'immatricule de *Tous les Mots de la langue française*.

C'est ici que se trouve tout le mérite, toute l'originalité de notre idée, et que l'on nous permette de nous en féliciter, non pas par amour-propre, mais à cause de son utilité incontestable.

23. — Nous avons établi un rapport entre les Sons ou les mots — les Chiffres, — et le Lieu où l'on pourra trouver ces mots et ces chiffres.

Pour l'*Homme*, nous avons le Nom, — le Chiffre — et le Lieu de sa Naissance.

Pour l'*Objet*, le Nom — le Chiffre — et le Folio de son origine, d'après *Dix Principes* que nous expliquerons page 33, n° 51.

Le nom de l'objet n'est autre chose que l'adoption d'un ou de plusieurs sons pour le reconnaître; — c'est donc encore faire l'immatriculation des sons que d'immatriculer les noms des objets.

Pour éviter la confusion des sons indiquant les objets avec des sons semblables indiquant les personnes, nous avons formé des séries particulières.

C'est ainsi que nous avons: — une série de *Chiffres* 1 à *x* [10,000 au plus], — et de *Noms* pour la population Antérieure, qui comprendra l'homme depuis la création du monde jusques et y compris tous les individus qui seront nés antérieurement au 1er janvier qui suivra l'ordonnance royale prescrivant l'immatriculation des personnes.

Une série de *Chiffres* 1 à *x* [10,000 au plus] — et de *Noms* pour la population Postérieure au 1er janvier qui suivra cette ordonnance.

**Une série de *Chiffres* 1 à *x* [10,000 au plus] — et de *Mots* de la langue française, desquels on se sert pour la Formation** du titre d'un ouvrage.

Si tous les mots de la langue française se trouvent avoir été employés dans la formation des titres de tous les ouvrages existans, l'immatriculation des mots de la langue sera complète, sinon il faudra immatriculer ceux qui resteront si l'on veut obtenir une feuille d'immatriculation entière des Mots de cette langue.

24.—Nous ferons observer que la première fois que le Mot *Aventure*, par exemple, se trouvera dans le titre d'un livre que l'on voudra cataloguer, il faudra immatriculer ce mot sous son acception générale et primitive, d'après le Dictionnaire de la langue française. — On pourra aussi l'immatriculer dans toutes ses autres acceptions; mais le premier numéro sera affecté *à la Définition* de la première acception — et porté sur la feuille immatricule des *Mots français* et non sur la feuille immatricule des *Titres*.

Pour arriver à l'immatriculation des Mots ou Titres, nous procédons de la même manière que pour les personnes, à l'aide d'un registre spécial aux mots se subdivisant par volumes — folios — colonnes — et lignes.

Nous aurons donc obtenu par ces travaux préparatoires : —1° Le Bulletin des recherches; — 2° la Feuille immatricule des Mots se subdivisant par volumes depuis 0 à 9 ou A à Z. comme nous l'avons établi, quatrième livraison, p. 77, n° 163 (*); — 3° la Feuille immatricule des Titres recevant une semblable division et subdivision ; — 4° la Feuille immatricule Personnelle des individus dénommés dans les titres autrement que comme auteurs, et — 5° la Feuille immatricule du Nom des auteurs, — laquelle est indépendante

(*) Avec ce léger changement, que nous adoptons, d'utiliser, comme suit, le Chiffre 9,—U 9 — V 9 *a* — W 9 *b* — X 9 *c* — Z 9 *d*, et de réserver O pour la table.

de la feuille immatricule du Genre de talent des auteurs dont il est parlé au § 11 ci-après, traitant de la seconde *Division des Catalogues* (*).

### § 5. — DE LA TABLE AUDITIVE.

25. — Nous formons d'abord une *Table auditive* pour avoir une orthographe primitive qui nous renvoie à toutes les orthographes existantes, même à celles qui sont défectueuses.

Nous adopton une orthographe simple et invariable, d'après la règle exprimée en notre quatrième livraison, p. 79, n° 167, et pag. 97, n° 207. — Ainsi *Aventures de Télémaque* s'écrira d'abord—*Avantur de Télémaq.*

*AvAntur* sera porté au folio *AvAn*; — on l'indiquera sur la feuille des *Mots* la première fois que le mot *AvAntur* se présentera, et l'on renverra à la feuille *AvEntures*, qui est l'orthographe usuelle et celle du titre.

Une liste immatricule commencera par les mots *AvAn* — 1 à $x$ [10,000 au plus]; il faudra surtout éviter de donner un numéro semblable aux mots de la même série dont l'orthographe n'est pas identique; par Exemple : aux mots *AvAntages* et *AvEntures*. — Comment y arriver? en donnant par la table auditive le numéro immatricule aux divers noms ou enfans intellectuels; — mais cette manière d'opérer aurait l'inconvénient d'un double emploi, d'un double travail, puisqu'il faudrait inscrire le mot sur la feuille *AvAn*, pour avoir le numéro immatricule chaque fois que se présentera un nouveau titre, et l'inscrire aussi sur la feuille *AvEn* lors que l'orthographe usuelle serait telle.

Comment éviter ce double travail?

La difficulté ne serait pas grande s'il n'y avait qu'un mode

(*) Jusqu'ici ces diverses feuilles immatricules s'appliquent toutes à la première division du Catalogue, que nous avons appelée *Division du Titre*.

d'orthographe usuelle, — mais il peut arriver qu'il y en ait plusieurs. Ainsi *AvAn*, orthographe auditive, peut avoir pour orthographe usuelle : *AvEn*, *AvhAn*, *AvehAnt*, *AvvAn*, *AvvEn*, *HavAn*, *AvEn*, etc.

On évitera ces inconvéniens en ayant soin de porter un mot sur la table auditive, non chaque fois qu'il se reproduira, mais chaque fois que la reproduction immédiate ne sera pas composée des mêmes lettres initiales.

26. — Prenons pour application de notre règle — *Aventures* de Télémaque.

Les bulletins rentrés avec les additions de chaque conservateur feront connaître à la Commission tous les exemplaires et éditions existans en France, du livre intitulé : *Aventures de Télémaque*. — Rien ne s'opposant plus à son immatricule, il y sera procédé comme suit :

Recherche faite sur la feuille immatricule intitulée : *AvEntures*, ou *Avent* — ou *Ave*, — suivant que les tables seront montées sur 3, 5 lettres ou un plus grand nombre, la Commission connaîtra Combien il y a de cases du registre remplies — et le Numéro immatricule qu'elle doit affecter à cet ouvrage. Puis elle fera porter sur la table auditive.

74. *AvAn*, f° 115, voy. *AvEntures*, f° 139 ; puis à ce folio on inscrira :

74. *AvEntures* de Télémaque.

Vient ensuite un livre intitulé : *AvEntures* de Faublas ; l'on cherche à *AvAn* ; — le dernier numéro 74 a renvoyé à *AvEntures* ; — c'est cette orthographe qui est celle du livre à inscrire. — Il n'y a pas d'inconvénient à porter au f° 139.

75. *AvEntures* de Faublas.

Vient ensuite un livre intitulé : *AvAntages* de la paix ; — on se reporte à *AvAn*, — qui renvoie à *AvEn* ; — le dernier numéro est 75. — On donnera au livre à inscrire le numéro 76 ; mais au folio *AvAn*, attendu que, pour ce livre, l'orthographe auditive et l'orthographe usuelle sont les mêmes.

Viennent après huit autres livres dont le son auditif commence par *AvAn*. — La marche est la même. Exemple :

76. *AvAntures* de Cristophe Colomb, f° 115 ou titre AVANT.

77. *AvAntages* de la sobriété.

77. *AvAn* pour *AvEn*, voir f° 139, ou titre AVENT.
Puis au f° 139.

77. *AvEntures* d'un marin.

78. *AvEntures* d'un mari.
Puis au f° 115.

79. *AvAnies* éprouvées par Tel.

80. *AvAnies* réciproques.

81. *AvAn* pour *AvEn*, voir f° 139.

82. *AvEntures* d'un meunier,

83. *Aventures* de Roquelaure.

Etc., etc.

§ 6. — DE L'ÉMARGEMENT SUR LE DICTIONNAIRE FRANÇAIS.

27. — Ainsi, voici un fait accompli qui ne se reproduira *jamais* : l'affectation du numéro (74) à *AvEntures*.

Si l'on a donné le numéro (74) à l'œuvre de Fénelon, quoiqu'elle soit le premier ouvrage ayant pour titre le mot *AvEntures* que la Commission ait voulu cataloguer, c'est que les numéros 1 à 72 seront alors remplis par d'autres mots présentant à l'oreille le son *AvAn*. — Dans ce cas, on aura le soin d'immatriculer le mot *AvÉnture* sous le numéro (73), et d'indiquer la signification de ce mot.—Prenant, par exemple, le Dictionnaire de Bescherelle pour guide, et copiant la définition qu'il donne, elle sera portée sur la feuille immatricule des Mots de la langue française.

*Case* 73. *AvEntures*, [*s. f.* du celte *AvAntur*, même signification], ce qui arrive d'imprévu, d'extraordinaire à quelqu'un.

Ensuite on passe à l'Immatricule de l'ouvrage intitulé : *Aventures* (74) de Télémaque, en indiquant de quelle édition le volume fait partie.

28. — Comment compléter l'immatricule du Titre? Combien y aura-t-il encore d'immatricules à faire? A ces questions nous répondons; — l'Immatriculation du titre embrasse celle des mots principaux de ce titre, et celle du nom de l'auteur.

Ainsi, dans l'espèce, après avoir immatriculé le Mot *Aventures* (74), il est procédé à l'immatricule de Nom *Télémaque*.

29. — Ce Nom sera déjà inscrit s'il a été trouvé dans le titre d'un livre, ou s'il a fait l'objet d'un passage, d'une pièce de vers, d'un tableau, etc. Mais nous supposons que ce soit la première fois qu'il se présente dans le travail de la Commission chargée de dresser les tables d'immatriculation; elle procède, en conséquence, de la sorte: — elle se rend compte de qui l'auteur a entendu parler par ce son *Télémaq*, qu'il a écrit *Télémaque*; — elle voit qu'il s'agit du héros fabuleux, fils d'Ulysse et de Pénélope. D'après l'histoire, ce personnage était encore au berceau lors du départ de son père pour la guerre entreprise contre Troie, laquelle eut lieu dans le XIII[e] siècle *Avant* Jésus-Christ.

30. — Supposons que ce siècle soit, d'après le tableau inséré dans notre quatrième livraison, page 120, § 55, classé dans la 10[e] période antérieure à Jésus-Christ; — que la feuille immatricule personnelle des individus de ce siècle [*Tél*é*m*] soit remplie par trois noms [701 à 703], — le numéro 704 étant pair, est réservé au sexe féminin; — le numéro 705, est libre; il est rempli de cette manière:

Av. J. 705. Télémaque, fils d'Ulysse et de Pénélope, né au commencement de la guerre de Troie.

La feuille immatricule Personnelle comprendrait le nom de tous les individus dénommés dans le titre; — elle aurait plusieurs Colonnes, dans l'une d'elles on lirait ces mots: *Personnage fabuleux*, — dans une autre intitulée: Cause de l'immatriculation. — *Le livre*: *Aventures* (74) *de Télémaque* (705), *par Fénelon* (1625), — et le [illegible] tricule Scientifique.

Pour compléter l'immatricule du Titre, il convient d'inscrire le Nom de l'auteur, s'il est indiqué dans l'ouvrage ou s'il est connu par la Commission.

§ 7. — DE L'IMMATRICULE DES AUTEURS.

31 — Nous arrivons ainsi à l'immatricule de FÉNELON.— Nous n'aurons pas égard à son autre nom de SALIGNAC LAMOTHE. — Nous expliquerons ultérieurement comment il sera procédé pour le cas où un auteur aurait plusieurs noms, — l'un de famille, l'autre littéraire. — Exemple : *Arouet de Voltaire; — Poquelin de Molière.*

32. — La première recherche à faire tend à connaître dans quel siècle Fénelon est né. — C'est en 1651, dans le Périgord. — Prenant la feuille d'immatricule Personnelle du 17ᵉ siècle à la série *Féné*, — nous trouvons [supposons] la ligne portant le numéro 1,623 remplie, — passant à la ligne impair qui suit, nous inscrivons :

*Case* 1625. FÉNELON [Salignac-Lamothe de], — fils de, *etc. etc.*, — et dans une colonne spéciale intitulée : TITRES DES OUVRAGES, — nous indiquons : *Les aventures* (74) *de Télémaque* (705 AV. J.).

33. —Nous renvoyons à notre quatrième livraison, p. 97, n° 210, pour faire comprendre la marche à suivre pour l'immatriculation de l'Auteur.—Si son acte de naissance était connu et que l'on voulût procéder à cette immatriculation sur la feuille d'immatricule Personnelle, rien ne serait plus facile; — mais si la Commission ne doit procéder qu'à l'immatriculation du Nom des auteurs, le travail devra être disposé d'une autre manière à défaut de feuille d'immatriculation personnelle.—La feuille d'immatricule du Nom des auteurs ne contiendra pas toujours le numéro d'immatricule personnelle, puisque ce numéro ne peut être donné que sur la production de l'acte de naissance ou d'un acte de notoriété notarié, administratif ou scientifique remplaçant l'acte de naissance; mais elle indiquera le nu-

méro de la feuille d'Immatricule *Nominative*; et, pour ne pas confondre ce numéro avec celui de la feuille d'Immatricule Personnelle, on fera toujours précéder les chiffres des lettres I. N. Exemple : TÉLÉMAQUE (I. N. 705. AV.-J.), et les numéros se suivront, qu'ils soient pairs ou impairs. —Mais aussitôt que l'Immatricule Personnelle serait mise en vigueur par une Ordonnance royale, on ne ferait plus usage de l'Immatricule nominative que pour les individus dont l'époque de naissance ne pourrait être suffisamment établie.

Le Numéro d'Immatricule personnelle sera rapporté, autant que possible, dans une Colonne spéciale réservée à la feuille Immatricule Nominative.

34.—Dans l'impossibilité de toujours reconnaître si un Auteur est déjà immatriculé, il pourra arriver que la même personne reçoive plusieurs numéros d'Immatricule Nominative; mais il n'en résultera aucun inconvénient; et, aussitôt que l'on s'en apercevra, on renverra d'un numéro à l'autre, réciproquement, dans une colonne de renvoi à ce affectée.

De ces explications il résulte que le cataloguement des Livres ne donnera pas nécessairement lieu à la formation des feuilles d'immatricule Personnelle ; — il n'en sera ainsi que si le gouvernement ordonne, en même temps, cette dernière immatricule.

Le lecteur qui prendra connaissance de notre quatrième livraison comprendra suffisamment la marche à suivre; et verra qu'ainsi se termine l'opération de la première Division des Catalogues, qui renferme seulement les Mots principaux du Titre et le Nom de l'auteur.

Nous donnerons dans les paragraphes suivans quelques notions de Subdivision alphabétique des feuilles immatricules.

### § 8.— DE LA FEUILLE IMMATRICULE DES TITRES.

35.—La feuille immatricule du Titre, ou pour mieux dire

de chacun des Mots principaux composant le Titre, se Divise par colonnes comme suit :

| | |
|---|---|
| 1° Millésime du Volume ou de l'Année de son premier tirage, | 1849 |
| 2° Numéro d'ordre de subdivision, | |
| 3° Numéro de la série des lettres initiales du premier mot, | 1 |
| 4° Lettres initiales du mot, | AVEN. |
| 5° Chiffres lettres correspondans, | A 9*a*3 6*b*. |
| 6° Pagination du feuillet, | 17 |
| 7° Numéro de la ligne, | 15 |
| 8° Numéro immatricule du mot, | 74 |
| 9° Mot primitif principal, | Aventures. |
| 10° Désignation du Titre : *Aventures* (74) du jeune *Télémaque*, [705 AV. J. C.] par Lamothe-Salignac de *Fénelon* (1,625) | |
| 11° Numéro de l'immatricule scientifique, | 344 |
| 12° Colonne de renvoi. | |
| 13° Autre colonne de renvoi. | |
| 14° Colonne alphabétique. | |
| 15° Numéro de la ligne. | |

36. — Faisons ici quelques observations pour éviter toute confusion dans l'esprit du lecteur.

Nous demandons qu'il soit établi :

1° UN BULLETIN primitif, dont l'envoi serait fait aux conservateurs de chaque bibliothèque, si l'on n'avait pas la certitude que la Bibliothèque royale possédât un exemplaire de chacun des livres existant.

2° Une Feuille d'Immatricule PERSONNELLE, et à défaut de celle-ci,

3° Une Feuille d'Immatricule NOMINATIVE des Auteurs et des Personnes désignées dans les Titres ;

4° Une Feuille d'Immatricule des MOTS OU TITRES.

Chaque feuille d'Immatricule aurait sa série de numéros,

comme dans les administrations chaque état a la sienne. — Seulement, nous rapportons, en outre, à chacun de ces états le numéro d'immatricule Personnelle, et à défaut le numéro d'immatricule Nominative.

§ 9. — DU NOMBRE MULTIPLE D'ÉDITIONS.

37. — Nous avons eu occasion de dire comment les éditions se porteraient sur la feuille immatricule des Titres — et comment elles seraient réduites au Dixième. — Nous avons besoin de donner encore quelques explications sur les éditions multiples.

Quand on inscrira une Seconde édition, elle portera naturellement l'indication suivante : Ed-2, ce qui donnera lieu à une inscription nouvelle sur la feuille immatricule du *premier* mot du titre. — Ainsi ce serait seulement au mot *Aventures* que seraient portées l'édition 2ᵉ et les suivantes de l'ouvrage intitulé *Aventures de Télémaque*.

Les 3ᵉ à 9ᵉ éditions seraient portées sur la même ligne que la 2ᵉ.

Pour faire connaître le nombre d'éditions existantes, il convient que chaque dizaine d'éditions renvoie à la dizaine qui suit et à celle qui précède, et ainsi de numéro en numéro jusqu'à la première inscription, — c'est-à-dire à la 1ʳᵉ édition. — Des colonnes seront à ce destinées. Exemple :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 117 | » | » | 118 | Aventures (74) de Télémaque (705 AV. J. C.) |
| 118 | » | 117 | 119 | Aventures (75) de Faublas, etc. |
| » | 119 | 118 | 120 | Aventures (74) de Télémaque (705 AV. J. C.), 2ᵉ édit. Puis du blanc pour 3ᵉ, 4ᵉ à 10ᵉ; |
| 120 | » | 119 | 121 | Aventures (76) de Christophe Colomb, etc. |
| » | 121 | 120 | » | Aventures (74) de Télémaque (705 AV. J. C.) 11ᵉ édit. 1700 *a*. Puis du blanc pour 12ᵉ 1700 *b*, 13ᵉ, 1700 *c* à 20ᵉ. |

Appelons l'attention sur ces quatre colonnes, et sur leur destination.

La Première contient les numéros d'ordre qui se Conti-

nuent pour les premières éditions seulement. — Elle prend le Nom de Colonne d'Ordre.

La Deuxième contient la continuation des numéros ; elle indique qu'il s'agit de la deuxième édition — et de celles qui l'ont suivie. — Elle prend le Nom de Colonne des Nouvelles éditions.

La Troisième contient le report du numéro d'ordre qui précède soit dans la première, soit dans la deuxième colonne. — Elle prend le Nom de Colonne des Numéros Antérieurs.

La Quatrième contient le report du numéro d'ordre qui suit, — soit dans la première, soit dans la deuxième colonne. — Elle prend le Nom de Colonne des Numéros Postérieurs.

L'on voit ainsi les numéros se suivre par ordre.

La première fois que le mot *Aventures* est inscrit. — C'est au numéro 117 — à la colonne A — et de suite la colonne D vous prévient que le n° 118 contient aussi l'inscription d'*Aventures*. — 119 vient après et indique que le mot se trouve aussi à 118 et à 120. — Après 120 vient 121. — De cette manière, la réunion des titres commençant par les mêmes sons ou mots se fait facilement.

38. — Indépendamment du numéro d'ordre de l'édition qui sera marquée par chiffre, ou par lettre [Exemple : 11e éd. K], on aura soin d'indiquer l'année de l'impression. Si la 11e édition est comme la 10e de 1700, on ajoute *a* ; — si la 12e est aussi de 1700, on ajoute *b*, en caractères italiques, lesquels sont réservés pour indiquer l'ordre des éditions par années. — Les lettres majuscules [dans l'espèce : K] sont affectées à indiquer le nombre d'éditions publiées.

Il en serait de même des ouvrages élémentaires, pour lesquels il ne conviendrait pas d'indiquer toutes les éditions, sans cependant ôter la possibilité de les distinguer. — Ainsi, prenons la grammaire de Lhomond, — supposons qu'elle ait eu 50 éditions, peut-être plus, — sans que le Titre ait

jamais été *Modifié*; sans qu'il y ait eu, par conséquent, d'autre immatricule primitive. — Dans ce cas la première édition portera 0 à 9; — elle sera inscrite comme suit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 475 | » | » | » | Grammaire de Lhomond ( ). |
| | 476 | | | Idem. Idem. |
| | | | | Ed. 2 à 10. |

Lorsque la Commission aura, à l'aide des bulletins transmis à tous les bibliothécaires de France, *ou de la copie de leur Journal d'Enregistrement dont nous parlerons au* § 40, *page* 108, obtenu la connaissance de toutes les éditions existantes, elle formera le bulletin général de ces éditions et procédera à leur immatricule.

39. — Quant aux éditions publiées par un annotateur, traducteur ou critique, elles n'ont lieu souvent qu'après le décès de l'auteur. — Le contraire, cependant, peut arriver. — Dans tous les cas, ces nouvelles éditions donnent lieu à une autre immatricule primitive, où l'on indique le nom de l'annotateur, traducteur ou critique.

Il serait bon, cependant, si elle a eu lieu, d'indiquer le numéro de l'immatricule primitive de l'ouvrage traduit, annoté ou critiqué. Ce qui se ferait ainsi. — Supposons qu'il existe un livre intitulé :

EXTRAITS choisis des Aventures de Télémaque de Fénelon, par Lebrun, chez Renouard, année 1804 *a*. L'immatricule s'en ferait de cette manière :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 89 | » | 117 AVEN. | » | EXTRAITS choisis des Aventures (74) de Télémaque (705. AV. J. C.), de Fénelon (1625), par Lebrun (1817). |

Ainsi la colonne de renvoi libre, puisque ce serait la première inscription, contiendrait le renvoi à 117, AVEN ou *Aventures*. En se reportant à ce numéro, on retrouverait toutes les éditions publiées sous ce titre.

Prévenons de suite une objection. Comment sera-t-on certain que tous les conservateurs de France indiqueront à la feuille *Aventures* (74) — l'immatricule primitive [89 — EXTRA]? — D'abord nous répondrons que ce ne sera

pas indispensable ; mais que cependant rien ne sera plus facile en adoptant la marche que nous avons indiquée dans notre 4e livraison, p. 182, n° 344, qui consiste à joindre à la feuille imprimée, énonçant l'immatricule primitive [89 — extra], une bande imprimée qui devra être renvoyée par le conservateur après qu'il aura indiqué—à la suite de ces mots [89—extra], voir Flle Imm. Titres 117. Aventures (74), — que ce nombre 117 *Aventures* (74) est imprimé à la *quinzième ligne*. — Pour le savoir, il faudra bien qu'il se reporte au numéro 117 qui lui est indiqué ; et qu'il vérifie s'il est applicable au mot *Aventures* (74) ; l'ayant trouvé à la quinzième ligne, il ajoute à la main dans la 2e colonne destinée à recevoir les numéros subséquens : 89 — EXTRA.

§ 10. — DES COLONNES ALPHABÉTIQUES.

40. — Toute feuille immatricule contiendra une Colonne dans laquelle chacun des mots ou noms sera classé par Ordre alphabétique exact ;— de sorte qu'il suffira de porter la vue en haut, — au milieu,— ou au bas de la page pour trouver immédiatement le Mot ou le Nom dont on aura besoin, ainsi que le numéro d'ordre qui lui est attribué dans la table chronologique.

Les mots étant classés sous les trois premières lettres seulement donneront pour les mots suivans ce résultat :

| | | |
|---|---|---|
| Ligne | 1re | fénetre. |
| » | 5e | feneu. |
| » | 10e | fénis. |
| » | 15e | fenaux. |
| » | 20e | fenal. |
| » | 50e | fénelon. |

Alors l'ordre alphabétique sera rétabli dans la colonne spéciale comme suit :

***Fén*** AL, voir ligne 20.
***Fen*** AUX — 15.

liste les auteurs qui auront un point de ressemblance entre eux ? — Ne peut-on pas dire d'un auteur qu'il est Classique — Moraliste — Prosateur — Poète — Grammairien — Historiographe, etc., etc., ou qu'il a traité de la Botanique — de la Politique — de l'Astronomie, etc. ? Pas de doute.

L'immatricule du Nom des auteurs contiendra une colonne de subdivision indiquant le nom de la feuille immatricule du Genre de talent et le numéro d'ordre.

Ainsi, dans l'espèce, après avoir inscrit Fénelon sur la feuille *Nominative* ou *Personnelle*, on indiquera dans une colonne spéciale qu'il est inscrit sur la Feuille Immatricule Scientifique qui renverra à tel numéro sur la liste des auteurs Moralistes ; — sous tel autre, sur la liste des Prosateurs ; — sous tel autre, sur la liste des Auteurs ayant écrit sur l'Education.

43. — Nous espérons que les idées que nous avons émises sur l'utilité de l'application des deuxième et troisième *Divisions* exposées aux paragraphes suivans seront quelque jour adoptées et procureront, selon nous, un système d'immatriculation Scientifique qui facilitera considérablement les recherches. — Dans ce cas, c'est sur la feuille d'Immatriculation Scientifique que seraient portés les numéros des feuilles d'immatricule du genre de l'auteur, — et ce numéro d'immatricule scientifique serait reporté sur toutes les autres feuilles. — Ainsi la feuille Immatricule du Nom, qui sera la première que l'on devra consulter, indiquera, à défaut de formation de feuilles scientifiques, tous les numéros des dernières immatricules se rapportant à cet auteur.

44. — Supposons qu'il n'y ait pas de feuille scientifique, les recherches donneront le résultat suivant :

*Aventures* (74) renverra à Télémaque (705, AV. J.) — et à Fénelon (1625).

*Télémaque* (705, AV. J.) renverra à Aventures (74) — et à Fénelon (1625).

*Fénelon* (1625) renverra à Aventures (74),— à Télémaque (705, AV. J.),— et de plus à Auteurs-Moralistes *Fen* (17), — Auteurs-Prosateurs *Fen* (33), — Auteurs-Pédagogistes ou ayant écrit sur l'Éducation, *Fen* (11).

S'il y a une feuille scientifique, Fénelon y sera porté la première fois que l'on s'occupera de l'immatricule de l'un de ses ouvrages,—aussitôt après qu'on lui aura donné le numéro d'immatricule Personnelle (1625), — ou à défaut le numéro d'immatricule Nominative. On l'inscrira sur l'immatricule scientifique, et il aura, par exemple, le numéro 34.

La feuille immatricule Scientifique jouera le même rôle que la feuille départementale *de Naissance* dans l'immatricule des personnes (voir 4e livraison, p. 177, n° 339). C'est sur cette feuille que seront portés tous les numéros des autres feuilles du Catalogue et le numéro du Principe auquel l'ouvrage appartient.

### § 12. — DE L'IMMATRICULATION SCIENTIFIQUE.

45.— Nous avons dit que tout ouvrage se trouvera sur le Catalogue des Titres, et s'il a une valeur scientifique, sur celui des Auteurs et celui des Matières.

On comprendra facilement comment nous entendons opérer pour ces titres. — Rien de plus simple. L'ouvrage intitulé : *Aventures de Télémaque par Fénelon* sera porté aux mots. Aventures.—Télémaque.—Fénelon.

Rien aussi de plus aisé que la classification des auteurs, car, dans l'espècc, Fénelon sera porté sur les listes :

1° Des auteurs Moralistes ;

2° Des auteurs Pédagogistes ;

3° Des auteurs Prosateurs célèbres.

La difficulté est plus grande pour obtenir la deuxième division, celle qui doit présenter le genre de talent de l'auteur, — et surtout la troisième division, celle par matières. – Quel ordre suivra-t-on ? Combien y aura-t-il de divisions et de subdivisions ? Qui garantira que lorsque l'on

aura placé une matière dans une division ou subdivision on donnera la même classification à un autre ouvrage qui paraîtra quelques années après, et qui traitera le même sujet ou un sujet analogue?—Qui garantira que cet ouvrage sera apprécié par la même personne, —et qu'il sera apprécié de la même manière?

Toute la difficulté est là.

Car, en suivant le catalogne au mot *Aventures*, l'on obtiendra tout ce qui aura été écrit sous ce titre, mais l'on ne trouvera pas les fables, les historiettes contenant aussi des aventures.

Puis, si l'on ne veut lire qu'un genre d'aventures, comment faire la distinction? L'on sera exposé à rencontrer les Aventures de Faublas confondues avec celles de Télémaque, et ce ne serait pas toujours sans de graves inconvéniens.

46. — Pour parer à ces inconvéniens, nous avons pensé à établir une division Scientifique. Mais comment faire cette division sans se tromper? Certes, ce serait une chose impossible pour nous, qui sommes si peu lettré, si nous n'avions pas un guide à peu près certain dans les Dictionnaires, qui nous présentent des définitions et des classifications sur le mérite desquels le plus grand nombre est d'accord.

Cette division ne peut s'établir que par une feuille immatricule que nous appellerons IMMATRICULE SCIENTIFIQUE. —Elle servira de liaison avec l'immatricule des titres; cette dernière contiendra une colonne qui restera en blanc lorsque l'écrit n'obtiendra pas les honneurs de l'immatricule scientifique, — et dans le cas contraire le numéro d'ordre y sera porté. — Ainsi, Aventures (74) de Télémaque (705 AV. J.), par Fénelon (1625),—serait écrit dans la case *Ave* 344 pour indiquer le TITRE qui fera connaître la division scientifique en ces termes. Voir : AUTEURS-*Moralistes* (175), *Prosateurs* (89), *Pédagogistes* (111).

La feuille d'immatricule Scientifique, on le voit, est en

quelque sorte un journal d'où on reporte au Grand-Livre, autrement dit au registre du *Catalogue des Auteurs*, sous ces mots : *Moralistes*, — *Prosateurs*, — *Pédagogistes*.

Prenant alors la feuille *Moralistes*, on inscrit dans une case portant le numéro (175) — le nom de l'auteur : — Fénelon (1625), voir Aventures (74) de Télémaque (1705 AV. J.).

Puis à la feuille *Prosateurs*, — on fait même mention à la case 89, ainsi qu'à la feuille *Pédagogistes* à la case 111, et l'on reporte ce numéro sur la feuille Scientifique.

47. — Nous faisons observer que la feuille *Moralistes* ne se divisera pas par ordre alphabétique, mais que la classification alphabétique se rétablira à chaque page d'après la méthode des colonnes alphabétiques. [Voir ci-dessus, page 26, n° 40.]

Quant aux ouvrages dont le nom de l'auteur ne sera pas connu, on les inscrira sous le premier mot du titre. De sorte que si Fénelon eût gardé l'anonyme, son livre n'en aurait pas moins le droit d'être classé parmi les ouvrages émanés d'auteurs moralistes. — On ferait seulement cette mention. — 344. — *Auteur inconnu*. — Aventures, etc.

48. — Lorsqu'un auteur aura produit un autre ouvrage, il sera de nouveau indiqué comme prosateur, si le style de son nouvel ouvrage mérite cette distinction, mais la Commission devra en user avec la plus grande réserve, puisque ce titre ne sera acquis qu'aux écrivains pouvant servir de modèle, ou dont les livres présenteraient un intérêt réel.

Il peut arriver, que dans un nouvel ouvrage, l'auteur ne se soit plus proposé le même but que dans le précédent, ce qui se voit souvent pour les comédies, dont on indiquera la morale en deux ou trois mots sur le Catalogue des auteurs. Exemple. Outre le titre de l'Ecole des Vieillards, par Casimir Delavigne, — on inscrirait cette comédie sous ce titre : *Union mal Assortie*.

49. — Le registre d'Immatricule Scientifique se divisera en volumes et parties de volumes, numéro 0 à 9, — car nous

suivons exactement cette division, même pour les cas où nous n'aurons pas toujours dix classifications à faire, — préférant alors avoir quelques numéros en blanc, — mais nous n'éprouverons pas cet inconvénient pour la Division Scientifique.

Quand la commission aura adopté 10, 20, 50, 100 ou 200 divisions, s'il lui convient, pour classer tous les sujets que les écrivains ont traité ou pourront traiter, elle aura toujours la ressource, ou plutôt elle sera toujours obligée d'employer des Mots pour indiquer les Titres, les Sujets, les Divisions, les Noms d'auteurs; et par cela seul elle entrera dans la division décimale. C'est ainsi que l'on trouvera au mot: ***Auteurs-Prosateurs*** Fénelon (1625) pour son ouvrage AVENTURES (74);— au mot ***Auteurs-Moralistes***: ***Fénélon*** (1625) pour le même ouvrage.

La feuille ***Auteurs Prosateurs*** sera foliotée-Aut.-Pro- ou A 98, P 87. C'est-à-dire que la feuille A qui sera dans la première partie aura une 98e division, qui se subdivisera par les lettres de l'alphabet — et que la lettre P aura une 87e division. C'est comme si l'on écrivait ce nombre 1 — 98 — 7 — 87. Il n'en faut pas tirer la conséquence qu'il y aura 198,787 pages remplies. — Beaucoup manqueront; mais on sera, de cette manière, certain qu'un feuillet particulier aura été réservé à ***Auteurs Prosateurs*** — et à CINQUANTE AUTRES DÉFINITIONS, plus ou moins, que cette commission aura déterminées.

Quant aux mots auxquels la Commission n'aura pas jugé à propos de réserver un feuillet particulier, ils seront portés sur la page *Commune* à tous les mots ayant les 3 ou 4 premières lettres semblables. Ainsi, AUTeurs PROdigieux, dont les trois premières lettres initiales—AUT-PRO sont semblables à AUT*eurs* PRO*sateurs*, seront portés à la feuille ***Aut.*** avec ***aut***orité, ***aut***hentique, etc.

Lorsqu'on ouvrira une feuille particulière on portera le titre pareillement à la page *commune* sous l'initiale du

mot. — Ainsi, *Auteurs Prosateurs* sera la première fois porté à la feuille AUT avec cette addition : AUTeurs prosateurs. Voir feuille particulière Aut, Pro — ou A 98, P 87.

On trouvera aussi comme liaison de la 2e à la 3e division le PRINCIPE. Mode expliqué dans les paragraphes suivans. — Pour le livre de Fénelon on renverrait au PRINCIPE 4, c'est-à-dire *Fait, — Evénement.*

### § 13. — MODE DE DIVISION DE L'UNITÉ OU *Principe de la circonférence* O [*le Nombre.*]

50. — Nous allons passer actuellement à la troisième Division, spéciale au Catalogue des matières, que nous pensons pouvoir être établi à l'aide de *la Division de* tout *en* DIX PRINCIPES *représentés par* 0 *à* 9.

Nous n'affirmons pas que le moyen que nous allons proposer soit exempt d'erreurs et de critiques fondées. — Nous allons l'exposer, — l'expliquer, — en cherchant à appeler l'attention sur cette idée que nous croyons nouvelle.

Notre ouvrage aura, du moins nous le pensons, quelque utilité, ne fût-ce que celle de présenter une méthode basée sur l'unité ; — par cela seul, elle doit être bonne au moins sous quelque rapport.

51. — L'unité, selon nous, est d'une part l'objet créé par Dieu, que l'on appelle l'Univers, le Ciel et ses astres, — la Terre, la Mer et leurs habitans ; — en un mot, tout ce qui existe physiquement.

Et d'autre part, l'objet de l'intelligence de l'homme, — c'est-à-dire la Science, — les Arts et les Belles-lettres.

Notre *Unité* représente donc la création divine et l'intelligence humaine.

Nous la représentons par le cercle ou le O — qui est notre point de départ, et qui se trouve suivi des chiffres 1 à 9.

Pour graver dans la mémoire la division par nous adoptée, nous avons formulé la phrase suivante :

O TOUT ou le MONDE étant chaos, Dieu créa l'
1 HOMME qui représente les ETRES ANIMÉS. Ceci arriva à une certaine
2 DATE ou Époque; en un certain
3 LIEU, et devint un
4 FAIT. — Ce fut en faveur de l'homme que fut créé chaque
5 OBJET. — L'homme eut pour se guider
6 L'AME, la Pensée et la
7 PAROLE. Il eut son libre arbitre. Dieu lui laissa le choix entre le
8 BIEN et le
9 MAL.

Si ces dix chiffres arabes représentent tout ce qui existe, tout ce que l'homme peut concevoir et connaître, ils représentent conséquemment tout ce qui a été écrit et pourra être écrit.

C'est à l'aide de ces chiffres, de dix subdivisions et d'un Mot PRINCIPE attaché à chacun d'eux que nous espérons pouvoir établir des divisions et subdivisions de matières présentant peu d'erreurs, erreurs qui, dans tous les cas, pourront être réparées aussitôt qu'aperçues.

52. — O Est pris comme point de départ; à nos yeux il représente les *Nombres*, — les Chiffres, — le Calcul, — les Sommes, — et tout ce qui s'y rapporte.

Ce chiffre servira aussi de table sur laquelle on portera les mots dont la matière traitée ne serait pas suffisamment comprise, de sorte qu'après avoir cherché sur les Tables spéciales représentées par les chiffres 1 à 9, si on n'y a pas trouvé ce que l'on cherche, on le trouvera nécessairement sur la table O, ou l'ouvrage n'existerait pas.—Cette feuille O servira encore pour les rectifications, et lorsqu'un ouvrage aura été classé dans une division à laquelle il n'appartient pas, l'erreur sera rectifiée par le renvoi de cet ouvrage à sa véritable division mentionné à la feuille O.

1. A nos yeux représente l'HOMME et les autres *Etres animés* et tout ce qui s'y rattache.
2. Nous représente le TEMPS et sa subdivision par *Date*, — Années, — Siècles, — Périodes, etc.
3. C'est le LIEU, l'*Ensemble* et sa Partie, — la Terre, l'Europe et les autres divisions du globe, — la Mer, les Fleuves, le Ciel et ses divisions.
4. C'est le FAIT, l'*Histoire*, le mouvement, etc.
5. Nous indique l'OBJET ou l'être inanimé, la *Chose* corporelle ou incorporelle.
6. Nous indique l'AME, — l'*Esprit*, — la Pensée, — l'Intelligence.
7. Est réservé pour la PAROLE, qui se traduit par l'*Écriture*, qui n'est que la parole peinte, — le Dessin, — la Peinture, — l'Imprimerie, — l'Architecture, — la Sculpture, etc.
8. C'est-à-dire le BIEN ou l'*Actif*, — la chose ou l'idée Grande, — Belle, — Juste ; — la Vertu, — la Bonté, — la Sagesse, — la Morale, etc.
9. C'est le MAL ou le *Passif*, — le Vice, — la Bassesse, — la Méchanceté, etc., — la Guerre, — la Peste, — l'Incendie, — les Inondations, — les Naufrages, — les Procès, — la Calomnie, — les Blessures, — la Mort, etc.

53. — Ainsi, nous trouvons dans l'œuvre de Dieu O le Nombre :

1 L'Etre animé ;

2 La Date ;

3 Le Lieu ;

4 Le Fait ;

5 L'Objet inanimé ;

6 L'Ame, la Pensée, les Belles-Lettres, les Sciences, les Arts ;

7 La Parole, l'Ecriture et le Dessin ;

8 Le Bien ou l'Actif ;

9 Le Mal ou le Passif.

Que l'on veuille bien nous pardonner ces explications et ces définitions probablement incomplètes, — mais nous avons besoin d'admettre ces Dix chiffres et d'établir qu'ils représentent l'Ensemble de la création divine, c'est-à-dire tout ce qui a existé, tout ce qui existe et tout ce qui existera. — Ce besoin, nous l'éprouvons pour constituer les bases d'un système d'immatriculation qui puisse s'appliquer à toutes Choses, — de même que les dix chiffres sont applicables à toutes les quantités.

54. — Nous ne sommes pas assez instruit pour être certain que notre définition soit bonne; mais ce à quoi nous tenons, c'est d'établir une Méthode Décimale qui puisse se diviser de dix en dix. — Si l'application que nous avons faite de certaines matières n'est pas exacte, les savans qui seront chargés de l'application de notre système sauront facilement en faire la rectification, et replacer dans la division naturelle et scientifique les matières sur lesquelles nous nous serions trompé.

Nous pensons avoir eu raison d'appliquer le chiffe 0 à l'unité et d'employer les autres neuf chiffres, ainsi que nous l'avons fait pag. 35, n° 52, lorsque nous faisons la réflexion suivante :

Soit que l'on agisse ou que l'on pense, on se préoccupe :

0 D'un ou de plusieurs Nombres;

1 D'un ou de plusieurs Etres animés;

2 D'une ou de plusieurs Dates;

3 D'un ou de plusieurs Lieux;

4 D'un ou de plusieurs Faits;

5 D'un ou de plusieurs Objets inanimés;

6 D'une ou de plusieurs Sensations de l'âme;

7 D'un ou de plusieurs Résultats de la parole;

8 D'une ou plusieurs Espèces de bien ou Faits Actifs;

9 D'un ou de plusieurs Maux ou Faits Passifs.

## § 14.— DE LA SUBDIVISION D'UN CHIFFRE PRINCIPE.

55. — Nous avons vu ci-dessus comment le chiffre 0 se subdivise de 1 à 9 ; nous cherchons à établir la possibilité de la classification des Titres des livres, et conséquemment des idées d'après la décomposition décimale ; prenant le Cercle, la circonférence ici représentée par 0 pour notre *Principe* d'unité, comme il a été pris pour principe de la mesure, on a obtenu le résultat suivant :

En partant de 0—A :

| Unité ou mètre. | Dixième ou décimètre. | Centième ou centimètre. | Millième ou millimètre. |
|---|---|---|---|

En partant de 0—E :

| mille ou kilomètre. | centaine ou hectomètre. | dizaine ou décamètre. | unité ou mètre. |
|---|---|---|---|

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 | | 0 | | 0 | | 0 | |
| | 1 | | 1 | | 1 | | 1 | |
| | 2 | | 2 | | 2 | | 2 | |
| | 3 | | 3 | | 3 | | 3 | |
| 0 | 4 | 0 | 4 | 0 | 4 | 0 | 4 | 0 |
| A | 5 | B | 5 | C | 5 | D | 5 | E |
| Point de Départ de la Recomposition ou Augmentation successive. | 6 | | 6 | | 6 | | 6 | Point de Départ de la Décomposition ou Diminution successive. |
| | 7 | | 7 | | 7 | | 7 | |
| | 8 | | 8 | | 8 | | 8 | |
| | 9 | | 9 | | 9 | | 9 | |

Ainsi 0 est le principe de la colonne de droite si l'on cherche à subdiviser, et de la colonne de gauche si l'on veut recomposer ou augmenter. — 0-A est ici le principe du MÈTRE qui commence à 1, se classe jusqu'à 9, et se réduit ensuite d'un dixième par 0-B qui commence à 1, se classe jusqu'à 9, se réduit ensuite d'une autre dixième en arrivant au centième par 0-C qui commence à 1, se classe jusqu'à 9, se réduit ensuite d'un nouveau dixième en arrivant au millième par 0-D, lequel commence pareillement

à 1, se classe jusqu'à 9, pourrait se réduire d'un nouveau dixième en arrivant au dix millième par O-E.

Ceci constitue une Gamme numérique décimale descendante — à partir de O mètre. — Maintenant remontons une autre gamme, en partant de O mètre.

O-E est alors le principe du Mètre qui commence à 1 et se classe jusqu'à 9, augmente ensuite d'une dizaine par O-D qui commence à 1, se classe jusqu'à 9, augmente ensuite d'une autre dixaine ou centaine par O-C qui commence à 1, se classe jusqu'à 9, augmente ensuite d'une autre dixaine ou mille par O-B qui commence à 1, se classe jusqu'à 9, augmente ensuite d'une dixaine ou dix mille par O-A.

56. — Présentons quelques exemples de subdivision. — Partons conséquemment de O-A, qui devient dans notre méthode le principe de toute chose, et qui va nous donner :

PREMIER TABLEAU. — 0. *Le Nombre qui a produit*

| | | |
|---|---|---|
| O A — Point de départ et nombre. | 0 Le nombre. | O B — Voir 2e tableau. |
| | 1 Être animé. | |
| | 2 La date. | |
| | 3 Le lieu. | |
| | 4 Le fait. | |
| | 5 L'objet inanimé. | |
| | 6 L'âme, — la pensée. | |
| | 7 La parole et l'écriture. | |
| | 8 Le bien ou l'actif. | |
| | 9 Le mal ou le passif. | |

DEUXIEME TABLEAU. — 1. *Etre animé qui se rattache*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| O B — Point de départ. | 0—Au nombre. | Tel que | Homme | calculateur. |
| | 1—A l'être animé. | — | — | enfant. |
| | 2—A la date. | — | — | chronologiste. |
| | 3—Au lieu. | — | — | navigateur. |
| | 4—Au fait. | — | — | historien. |
| | 5—A l'objet inanimé. | — | — | borne. |
| | 6—A l'âme ou la pensée. | — | — | chrétien. |
| | 7—La parole et l'écriture. | — | — | orateur. |
| | 8—Au bien ou l'actif. | — | — | bon. |
| | 9—Au mal ou le passif. | — | — | méchant. |

TROISIÈME TABLEAU. — 1. *Etre animé.* — 1. *Enfant* — *ou* 11.

| | | |
|---|---|---|
| O<br>C<br>Point de départ. | 0 Nombre.<br>1 Etre animé.<br>2 Date.<br>3 Lieu.<br>4 Fait.<br>5 Objet inanimé.<br>6 L'âme.<br>7 La parole.<br>8 Le bien.<br>9 Le mal. | L'enfant vertueux se traduira ainsi : L'être animé 1, — enfant 1, — vertueux, 8, — ou 118.<br>Le navigateur naufragé se traduira ainsi : L'être animé, 1, — navigateur, 3, — naufragé, 9, — ou 139. |

QUATRIÈME TABLEAU. — 1. *Etre animé.* 1. *Etre animé.* 1. *Etre animé,* — *ou* 111.

| | | |
|---|---|---|
| O<br>D<br>Point de départ. | 0 Le nombre.<br>1 L'être animé.<br>2 La date.<br>3 Le lieu.<br>4 Le fait.<br>5 L'objet inconnu.<br>6 L'âme.<br>7 La parole.<br>8 Le bien.<br>9 Le mal. | L'enfant vertueux et heureux se traduira ainsi : L'être animé, 1, — enfant 1, — vertueux 6, — heureux 6, — ou 1.166.<br>Le navigateur naufragé en 1847, se traduira ainsi : L'être animé, 1, — navigateur, 3, — naufrage, 9, — en 1847, 0, — ou 1390. |

§ 15. — MODE DE DIVISION DU PRINCIPE 1. — [L'ÊTRE ANIMÉ].

57. — Le *Principe* 1, représentant l'ÊTRE ANIMÉ, pourrait se subdiviser en dix autres principes.

1 ou 1-0 embrasserait tous les êtres animés, sans Division — classification — ni ordre. Ce serait une Table qui se suivrait comme les faits se passeraient, suivant que les *Livres relatifs aux Etres animés* seraient choisis par la Commission; seulement ils seraient classés par ordre alphabétique, d'après les mots composant le titre, et ne seraient portés à ce registre 1 ou 1-0 qu'autant que l'on n'aurait pas trouvé la véritable classification de 1 à 9.

**58. — Comment établir cette véritable Classification?**
**Par la subdivision 0 à 9, qui nous donne:**

| | | |
|---|---|---|
| 1—0 Nombre — | rapport avec ou Être animé mis en | — Nombre. |
| 1—1 Être animé — | | — Être animé. |
| 1—2 Date — | | — Date. |
| 1—3 Lieu — | | — Lieu. |
| 1—4 Fait — | | — Fait. |
| 1—5 Objet inanimé — | | — Objet inanimé. |
| 1—6 Ame — | | — Ame. |
| 1—7 Parole — | | — Parole. |
| 1—8 Bien — | | — Bien. |
| 1—9 Mal — | | — Mal. |

Si, sans vouloir obtenir une nouvelle Subdivision, on cherche les Êtres animés — s'occupant de Nombre ou de Calcul, on obtient 1—0. Les Calculateurs, — les Mathématiciens, etc.

Si l'on cherche les Êtres animés subdivisés dans leurs rapports 1-9 avec d'autres êtres animés, on trouve la subdivision suivante:

1—1. Les Chefs des Hommes. Savoir: Empereur, — Impératrice, — Roi, — Reine, — Vice-Roi, — Prince, — Princesse, — Duc, — Marquis, — Comte, — Vicomte, — Vidame, — Baron, — Chevalier, — Écuyer.

1—2. Les Hommes s'occupant de Date: — Les Chronologistes.

1—3. Ceux s'occupant de Lieux, tels que: Géographes, — Astronomes, — Navigateurs, — Voyageurs.

1—4. Les Hommes s'occupant de Faits: Les Historiens.

1—5. Les Hommes s'occupant des objets inanimés, ou Fabricans, — Marchands, — Commerçans.

1—6. Les Hommes s'occupant de l'Ame et de l'Esprit, ou des Sciences tels que, — tout ce qui a rapport à la Religion, ce qui nous donne: Pape, — Patriarche, — Archevêque, — Evêque, — Prêtre, — Abbé, — Religieux, — Missionnaire, — Martyr, — Confesseur, — Diacre, — Saint, — Rabbin, — Mi-

nistre, — et tout ce qui a rapport à l'Ame et aux Sciences, tels que : Philosophe, — Moraliste, — Savant, — Poète, — Troubadour, — Musicien.

1—7. Les Hommes s'occupant de la Parole, de l'Ecriture et du Dessin, ce qui nous donne : Orateur,—Prédicateur,— Professeur, — Avocat, — Tragédien, — Comédien, — Écrivain, — Sténographe, — Peintre, — Dessinateur, — Daguerréotypeur, — Journaliste, — etc., etc.

1—8. Les Hommes dans leur rapport avec le Bien ou l'Actif ; savoir : Bienfaisant, — Bienfaiteur, — Débonnaire. Et tout ce qui tient à l'armée, que nous considérons comme administration d'Ordre et de protection, — ce qui donne : Maréchal de France, — Général, — Colonel, — Major, — Commandant, — Capitaine, — Lieutenant, — Sergent, — Caporal, — Militaire, — Soldat, — Hérault, — Gendarme.

1—9. Les Hommes dans leur rapport avec le Mal, ou le passif, ce qui donne : Tyran, — Conquérant, — Geôlier, — Bourreau, — etc., et par le sentiment Passif : — Esclave, — Serf, — Serviteur, — Victime, — Pestiferé, — etc.

Cette classification n'est par nous donnée que comme exemple ; la Commission précisera dans quel Principe sera classé chaque mot, et, de suite, le principe qui sera affecté à ce mot sera mentionné au Dictionnaire des recherches.

Après avoir donné la classification du principe dans sa plus grande division, on passe à la Division alphabétique, telle que nous l'indiquons au paragraphe suivant.

### § 16. — DIVISION NUMÉRIQUE DE L'ALPHABET.

59. — C'est ici qu'il convient de faire observer, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'après cette première Division du mot *Principe* en dix, ces dix divisions peuvent se subdiviser à l'infini. — Après ces divisions purement méthodiques, nous supposons un nombre plus considérable de mots, et nous procédons à leur classement *Purement Alphabétique*, en conservant la règle de dix en dix pour pouvoir

indiquer par des chiffres la division par dizaine, centaine, millième, etc.

Nous devons renvoyer à l'exposé complet de notre système d'immatriculation contenu dans la quatrième livraison, p. 77, n° 163, et l'on y verra que nous avons adopté un mode de lettres-chiffres qui, selon nous, présente de grands avantages pour l'établissement des Répertoires.

60. — L'alphabet est par nous ainsi divisé :

| | | |
|---|---|---|
| 1 | comprend les lettres | A B C. |
| 2 | — | D. |
| 3 | — | E F. |
| 4 | — | G. H. |
| 5 | — | I. J. K. (*Y*). |
| 6 | — | L. M. N. |
| 7 | — | O. P. Q. |
| 8 | — | R. S. T. |
| 9 | — | U. V. W. X. Z. |

0 est affecté à la table ; — c'est *une Modification* que nous apportons à la formule donnée dans notre quatrième livraison. Nous avons préféré comprendre cinq lettres sous le chiffre 9, et réserver O pour la table.

L'on remarquera que plusieurs lettres sont affectées au même chiffre, — et que l'on pare à cet inconvénient par l'addition d'une lettre italique au chiffre ; alors l'alphabet devient complet. Exemple :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | A | ou | 1 |
| 1 | B | ou | 1 *a* |
| 1 | C | ou | 1 *b* |
| 2 | D | ou | 2 |
| 3 | E | ou | 3 |
| 3 | F | ou | 3 *a* |
| 4 | G | ou | 4 |
| 4 | H | ou | 4 *a* |
| 5 | I | ou | 5 |
| 5 | J | ou | 5 *a* |

ti-
ière
bien

Et à la section 31,597, si l'on porte sur les cinq premières voyelles.

62. — C'est une chose digne de remarque combien les erreurs sont rendues difficiles par l'adjonction des chiffres aux lettres,— adjonction qui a le mérite de conserver l'ordre de l'alphabet usuel.

L'immensité des combinaisons que présente l'adoption de la classification par une ou plusieurs voyelles est encore un fait digne de l'attention du lecteur.

Une autre remarque à faire, c'est que l'adoption de la classification par voyelles n'empêche pas, pour certains mots souvent répétés, de pouvoir subir la subdivision par consonnes et par lettres.

Cette subdivision par consonnes se fera, au besoin, par les chiffres pairs, — savoir :

2 — D.—Lettre chargée.
4—G. — moins chargée.
6—L.—Lettre chargée.
8 — R. — —

De sorte que l'on pourra, sans le moindre inconvénient, ainsi que nous l'avons démontré dans notre quatrième livraison, cataloguer un mot d'abord par la lettre Initiale et les voyelles ou chiffres Impairs ; — puis, s'il y a lieu à une plus grande subdivision, par les initiales, les consonnes et les voyelles, c'est-à-dire les chiffres Pairs et Impairs ; — et enfin, sous toutes les vingt-six lettres de l'alphabet, à l'aide de l'addition au chiffre qui se répète, des lettres italiques *a* — *b* — *c*.

Et si, par quelque circonstance, on veut, plusieurs années après, restreindre ce cadre présentant vingt-six divisions, on le réduira soit aux dix divisions de chiffres, soit seulement aux cinq divisions de voyelles ou chiffres impairs.

§ 18.—MODE DE DIVISION DU PRINCIPE 2. — [LA DATE].

63. — L'époque ou la DATE est applicable au Passé, au Présent ou à l'Avenir ; nous lui donnons le *Principe* 2.

*Le Passé* est le fait accompli. — C'est l'expérience des pères qui appartient aux enfans; — c'est l'histoire, qui périrait avec l'homme et avec le temps s'il n'y avait que la tradition orale pour en perpétuer le souvenir.

L'histoire doit sa conservation à l'écriture, — à l'imprimerie.

Qui peut mieux conserver la mémoire ou le souvenir des faits que l'inscription ou l'immatriculation, c'est-à-dire l'ordre, le Classement des événemens, sans lequel l'histoire ne serait qu'un chaos?

*Le Présent* est le fait actuel. — On aurait pu l'empêcher d'arriver; mais arrivé, il faut s'y soumettre. — D'ailleurs, le temps d'écrire ces lignes, il n'est déjà plus; le moment est entré dans la partie dite le Passé.— Le Présent n'existe donc pas en quelque sorte.

*L'Avenir* est le fait qui se réalisera.

La subdivision se fera-t-elle par le Principe 0 à 9? — Oui, si on peut l'établir par cette règle :

La Date se rapportant au nombre—0.

— — à l'Être animé—1, etc., jusqu'à 9.

Dans le cas où cette division 2 ne donnerait lieu à aucune subdivision, on passerait immédiatement à la division alphabétique.

64. — Supposons, en conséquence, que nous ayons à classer l'*Annuaire du Commerce*, par Didot.—Nous le plaçons dans le Principe 2, évidemment parce que le sujet dominant est Année. — Nous le portons donc au folio 2, subdivision Alphabétique A ou 1, puisque le mot commence par la lettre A; ce qui nous donnera 2-A, de même que pour tous les Almanachs. Mais une subdivision s'établira par les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lettres NN, ou 66, et produira le chiffre 2,1 ou A-66.

Une autre distinction aura lieu par le mot du second titre, qui indique qu'il s'agit du Commerce. Alors la matière du livre ne concerne plus le Principe 2, la Date, mais bien

le Principe 4, le Fait, et ce livre sera porté au folio 4, subdivision C. ou Com. Exemple, 4,1 ou C-76. De sorte qu'au Principe 2,1 ou A-66 on lira : Annuaire du Commerce, et au Principe 5,1 ou A-76 Commerce [Annuaire du].

Mais, dira-t-on, on trouvera une pareille indication au Catalogue des titres, et cela fera double emploi. — L'observation est exacte, mais le reproche n'est pas fondé, car la découverte d'un livre ne sera possible par le catalogue des titres que si l'on connaît exactement le titre. Le moindre changement dans ce titre en fera perdre la trace. — Supposons que le titre de cet Annuaire soit : *Tableau* ou *Agenda* ANNUEL *des Commerçans*; on ne le trouvera pas à la lettre A, tandis que les Almanachs, Agendas et Tableaux annuels, se rapportant au principe *Date*, se trouveront à la même table des matières. On aura, d'ailleurs, l'avantage de diminuer de neuf dixièmes les travaux de recherche. On pourra placer le mot Agenda au principe 7, et attribuer même ce principe à Annuaire de cette manière : Annuaire *PP* 7—2. La Commission décidera si ces deux principes devront être indiqués. Le Dictionnaire des Recherches fera connaitre sa détermination.

§ 19. — MODE DE DIVISION DU PRINCIPE 3. — [LE LIEU].

65.—Le PRINCIPE, 3 affecté au LIEU, s'applique au Ciel et à la Terre ; — aux Cinq Parties du monde ;—à la Mer, —à l'Intérieur de la Terre.

Après avoir adopté la division ci-dessus, et mis le Lieu en rapport avec les dix chiffres de la série. Ex. :

3-0—Lieu avec Nombre (et Table),
3-1— — Etre animé,
3-2— — Date,
3-3— — Lieu, etc., jusqu'à 3—9,

on cherchera les mots qui sont applicables à un Lieu et à Un des dix principes.

Les divisions géographiques peuvent s'adapter facile-

ment à notre méthode, et la classification s'en fait d'après l'ordre alphabétique. De sorte que, si le principe n'a aucune subdivision, le chiffre 3 sera suivi immédiatement du mot.

§ 20. — MODE DE DIVISION DU PRINCIPE 4. — [LE FAIT].

66. — Le FAIT, auquel le *Principe* 4 est affecté, comprend la création du Ciel et de la Terre, — le Mouvement, — l'Action physique de l'homme, des animaux et des végétaux, — la Marche des astres, etc.

Le Principe 4 se subdivise :

4-0. — Le Fait en rapport avec le Nombre (et la Table).
4-1. — — — l'Etre animé.
4-2. — — — la Date.
4-3. — — — le Lieu.
4-4. — — — le Fait.
4-5. — — — l'Objet inanimé.
4-6. — — — l'Ame, la Pensée, l'Esprit.
4-7. — — — la Parole, l'Ecriture, etc.
4-8. — — — le Bien.
4-9. — — — le Mal.

67. — Citons un exemple de subdivision. — Nous obtenons ainsi le Fait 4, Historique 4, ou 44, l'Histoire qui se subdivise de 44-0 à 44-9, et qui nous donne :

44-0. — L'Histoire des Nombres.
44-1. — des Êtres animés.
44-2. — des Dates.
44-3. — des Lieux.
44-4. — des Faits.
44-5. — des Objets.
44-6. — de l'Ame — de la Pensée — de la Science, de la Religion, etc.
44-7. — de la Parole, de l'Ecriture, du Dessin.
44-8. — du Bien, de la Puissance.
44-9. — du Mal.

Puis on passe à la division alphabétique.

§ 21.—MODE DE DIVISION DU PRINCIPE 5.—[L'OBJET INANIMÉ].

68. — C'est encore par les chiffres 0 à 9 que le *Principe* 5 affecté à l'OBJET INANIMÉ pourra être divisé. La Commission fera cette Division, qu'elle indiquera pour chaque mot sur le Dictionnaire des Recherches.

Dans le cas où ce Principe ne serait pas subdivisé, les mots qui entreraient dans le Principe 5 ne seraient précédés que du signe *P* —et du Chiffre 5, et seraient divisés de suite selon l'ordre alphabétique.

§ 22.—MODE DE DIVISION DU PRINCIPE 6.—[L'AME].

69. — Le *Principe* 6 est affecté à l'AME, qui est le principe de la vie humaine ; — l'âme distingue l'homme des autres animaux.—Les opérations de l'âme sont réglées par la raison ; — la raison est une faculté intellectuelle par laquelle l'homme connaît, juge et se conduit. — L'intelligence est la faculté intellectuelle, — la capacité d'entendre, de concevoir et de comprendre.

La pensée est l'opération de l'intelligence.

C'est donc à son âme, à sa pensée, à son intelligence qu'il faut attribuer tout ce que fait l'homme, —c'est à cette pensée que nous sommes redevables des sciences, des arts et des belles-lettres.

Ceci reconnu, nous procédons à la subdivision du Principe 6 de 0 à 9, et nous obtenons ainsi le rapport qui existe entre l'Ame, la Pensée, l'Intelligence, l'Esprit, tous les Sentimens qu'éprouve l'âme et les Définitions que fournit l'esprit, — soit :

0, le nombre (et la table) ;
1, l'être animé ; etc., à
9, le mal.

Après avoir opéré toutes les subdivisions, on procède à la Classification Alphabétique du Son ou mot.

§ 23. — MODE DE DIVISION DU PRINCIPE 7.—[LA PAROLE].

70.—Dieu a donné à l'homme la PAROLE, à laquelle le *Principe* 7 est affecté, pour exprimer sa pensée ; — mais cette parole frappe l'ouïe seulement, — elle est fugitive, et il n'en resterait aucune trace, si le génie de l'homme n'avait trouvé le moyen de la reproduire par l'Ecriture, — l'Imprimerie, — le Dessin.

Le Principe 7 se divisera facilement de 0 à 9 ; — plusieurs subdivisions se subdiviseront d'après le même principe ; — chaque division et subdivision sera indiquée au Dictionnaire des recherches à la suite de chaque mot, et ce mot sera classé suivant l'ordre alphabétique.

§ 24. — DIVISION DU PRINCIPE 8. — [LE BIEN].

71. — C'est dans ce *Principe* 8, affecté au BIEN, que seront placées la Sagesse — la Vertu — la Morale.

Ce principe se divisera de 0 à 9 et se subdivisera dans certains cas.

Ces divisions et subdivisions seront indiquées, à chaque mot Principié, sur le Dictionnaire des recherches et ensuite classées d'après l'alphabet numérique.

C'est à ce principe que se trouveront Paix — Bonheur — Fortune — Liberté—Gloire, etc., et tout ce qui indique la Puissance, la Force, le Droit *Actif*.

§ 25. — DIVISION DU PRINCIPE 9.—[LE MAL].

72. — C'est sous ce dernier *Principe* 9 que nous plaçons le MAL et tout ce qui est Passif.

Il se divise de 0 à 9, et peut se subdiviser de dizaine en dizaine. — Nous laissons à des hommes plus instruits que nous le soin de désigner cette classification de principe. — Seulement nous ferons observer que les mots Guerre — Incendie — Disette — Corruption — Vengeance et toutes les Mauvaises Passions y trouveront naturellement leur place.

Le Dictionnaire des recherches indiquera les classifications de principe et celles alphabétiques.

§ 26. — DICTIONNAIRE INDICATEUR OU DES RECHERCHES.

73. — Indépendamment de la possibilité de faire la recherche sur la feuille d'immatricule des Mots, nous proposons d'établir un Dictionnaire des recherches,—mesure qui serait d'une simplicité égale à son utilité.

Que l'on adopte le Dictionnaire de Bescherelle, qu'on le fasse relier, comme nous l'avons fait, en trois volumes : le premier, A—D ; le deuxième, E—O, et le troisième, P—Z. — Quoi de plus facile que d'ajouter à la main, en marge, par exemple, du mot *Esquisse*, ou sur l'imprimé en encre rouge le numéro 34 [voir pag. 1174, 4e colonne], — et en marge du mot pris au figuré [voir pag. 1175, colonne 1re], pareillement en encre rouge, le numéro 35 ?

De cette manière, on sera certain de ne jamais donner à un mot, — ou à une acception de ce mot, un numéro faisant Double emploi.

§ 27. — MODE D'IMMATRICULATION D'UN TITRE D'APRÈS *la troisième Division.*

74. — Procédons maintenant à l'application des règles que nous avons ci-dessus établies pour le Classement par *Principes*. — Portons aux tables affectées à la troisième Division ;—prenons pour exemple l'ouvrage intitulé : *Esquisse de l'Esprit Humain*, par Condorcet ; ce livre donnera lieu, si FAIT N'A ÉTÉ (*), à trois immatricules de mots et à une immatricule de personnes, savoir :

Esquisse (37).—Esprit (48).—Humain (33)—et Condorcet 1739.)

(*) Cette immatriculation aura déjà, nécessairement, eu lieu sur les tables du catalogue des titres, mais nous procédons ici pour exemple seulement.

En se reportant au Dictionnaire des recherches, aux mots Esquisse — Esprit — Humain — Condorcet, on s'apercevra d'abord qu'aucun de ces mots ou réunion de sons n'est immatriculé; — alors on procédera comme suit :

75. — Au registre *Immatricule des Mots*, — au feuillet *Esqu* ou *E* 879, ou seulement *Esq* ou *E* 87, on trouvera la case 33 remplie; alors on écrira à la suite :

*Case* 34 — ESQUISSE (34) *s. f.*, de l'italien *schizzo*, éclaboussure, ébauche, premier trait d'un dessin. — Principe $x$, c'est-à-dire jusqu'alors inconnu.

Ce Principe étant cherché, on adopte le Principe 7 — qui indique la Parole, — l'Ecriture, — le Dessin ; — on écrira donc le chiffre 7 à la place de $x$. — Mais cette détermination de Principe est un *Acte*, un *Fait* relatif à Esquisse, qu'il importe de constater pour que d'autres personnes ne lui donnent pas ultérieurement un autre Principe. — A cet effet, mention de cette fixation sera faite sur la feuille d'immatricule personnelle des mots, au feuillet *Esq* ou *E* 87, de cette manière :

*Case* 35 — ESQUISSE (34), *Détermination* du Principe de ce mot et sa fixation au Principe 7.

76. — Posons encore pour règle qu'immédiatement après avoir déterminé le principe d'un mot, il convient d'examiner si ce mot est susceptible de subdivision 0 à 9.

Nous appelons Subdivision 0 à 9 une nouvelle division de dizaine, — nous l'employons si le mot peut être l'auteur des autres principes classés dans un ordre numérique dix fois moins élevé. — Trouvons-nous dans le mot *Esquisse*, qui fait partie du titre du livre de Condorcet, et qui est classé au Principe 17, une Division naturelle de 0 à 9?

Il faut, pour le savoir, mettre

Esquisse en rapport avec Nombre.
— Etre animé.
— Date.

Esquisse en rapport avec Lieu.
— Fait.
— Objet inanimé.
— Ame — Pensée — Esprit.
— Parole — Écriture — Dessin.
— le Bien ou l'Actif.
— le Mal ou le Passif.

Peut-on admettre ce résultat ?

0 esquisse d'un calcul.
1 — d'un grand nombre.
2 — chronologique, etc.
3 — d'une localité.
8 — du bien.
9 — du mal.

77. — Si le mot n'a pas de subdivision, on l'indique ainsi sur le Dictionnaire des recherches *S S D*, 0 à 9, — c'est-à-dire sans subdivision du Principe 0 à 9.

Si plus tard on reconnaît qu'il y a lieu de lui donner une subdivision, on l'indique avec la date de l'époque où cette subdivision est établie. Exemple : 1851, *S D*, 0 à 9. — Ce qui veut dire : depuis 1851; ce mot est subdivisé d'après les Principes 0 à 9.

78. — Nous affectons le Nombre (34) à *Esquisse*, parce qu'il représente l'inscription primitive — ou le Premier de tous les Faits ou actes concernant ce mot; et ce *Fait*, c'est naturellement la désignation de son Acception générale ou primitive dans la langue française.

Ce mot se trouve être, par cette affectation, le 34e de la série *Esq* ou *E* 87, mais il sera rendu *Distinct* par les lettres le complétant; le chiffre (34) est considéré comme numéro *premier* affecté à ce mot, — et chaque fois que l'on voudra préciser le mot *Esquisse*, entendu d'après sa définition primitive, on y joindra l'immatricule (34).

Le *deuxième Fait* est la détermination du Principe auquel

ce mot appartient. — C'est un deuxième Acte qui lui est personnel. — Ce deuxième acte sera inscrit à la feuille immatricule personnelle des mots, dans la case 35.

79. — Lorsque, comme dans l'espèce, le mot employé par l'auteur dans le Titre de son ouvrage a une Acception autre que celle sous lequel ce mot a déjà été immatriculé, il faut former une nouvelle inscription, car c'est un nouveau Fait.

Nous avons porté à la case (34) la définition de l'acception du mot Esquisse; mais cette définition n'est pas celle de l'auteur — celui-ci a entendu, ESQUISSE se disant des ouvrages d'esprit, — de sorte qu'il faut dans cette nouvelle appréciation reconnaître un nouveau Fait qui doit donner lieu à un nouvel acte, et être inscrit à la première case libre. — Nous savons déjà que la 34ᵉ case contient la désignation du mot, — que la 35ᵉ contient l'indication du Principe. — Nous écrivons donc à celle suivante :

*Case* 36 — ESQUISSE (34) : Se dit des ouvrages d'esprit.

80. — Après avoir immatriculé Esquisse sous le numéro 34, comme mot français, on procède immédiatement au report de ce chiffre sur le Dictionnaire des recherches — comme suit : (34) écrit en *encre rouge* couvrant la définition qui se trouve sur le Dictionnaire de Bescherelle, page 1174 4ᵉ colonne.

Après avoir immatriculé pour la deuxième fois ce mot, sous le numéro 35 indicatif de la détermination du Principe, on porte au Dictionnaire des recherches : Imm. (35) *P* —ou Principe 7.

La troisième immatricule qui a lieu sous le numéro 36, comme étant la Définition du mot tel que l'auteur du livre l'a entendue, se mentionne au Dictionnaire des recherches ou à celui de Bescherelle, par le report du numéro 36 en *encre rouge* sur la définition qui se trouve à la page 1175, 1ʳᵉ colonne.

Nous arrivons ainsi à trouver au moment où l'on va

procéder à l'immatriculation du livre de Condorcet une case libre ou l'on porte.

*Case* 37—ESQUISSE (37) [*] de l'Esprit (48) Humain (33) par Condorcet (1739).

Puis prenant le Catalogue des titres, l'on porte au feuillet *Esq* ou E 87.

ESQUISSE (37) de l'Esprit (48) Humain (33) par Condorcet (1739).

C'est ainsi que nous aurons obtenu :

Esquisse (34) Immatricule primitive du Mot contenant la désignation de sa Signification ou acception principale.

— (35) Détermination du Principe auquel il appartient.

— (36) Autre Acception du Mot — applicable au dessin.

— (37) Titre de l'ouvrage de Condorcet.

81.—Le premier mot du Titre étant inscrit, passons au second : *Esprit.*

On suit la même marche. On consulte le *Dictionnaire des recherches*, on s'aperçoit que ce mot n'est pas encore immatriculé puisqu'aucun numéro ne se trouve porté à ce dictionnaire — on consulte la *Feuille de l'Immatricule personnelle des* MOTS — au feuillet *Esp* ou E 87, on trouve la Case 44 remplie par d'autres mots, *Espoir*, *Esplanade*, etc., et l'on porte à la suivante.

*Case* 45. ESPRIT (45) *s. m.* (du latin *spiritus*) substance incorporelle, principe de la pensée et de l'intelligence.

Voici donc le mot Esprit qui portera toujours le numéro

[*] Nous n'indiquons pas ici le numéro 34, quoiqu'il soit celui de l'immatricule primitive du mot Esquisse, mais bien le numéro 37, immatricule de l'ouvrage, parce que ce numéro va devenir Numéro Primitif de cet ouvrage.

(45). Ce nombre indiquera son immatricule primitive et le suivra toujours. *Esprit* et (45) forment un seul mot — une pensée complète et spécialisée qui signifie — substance incorporelle, principe de la pensée et de l'intelligence.

Cette immatricule (45) Primitive, quoiqu'elle ne soit pas faite sous le numéro 1, qui est l'immatricule primitive des lettres *Esp.* seulement, — sera l'immatricule Primitive du mot *Esprit.* — On la portera de suite au Dictionnaire des Recherches, ou à l'*encre rouge* au Dictionnaire de Bescherelle, à la page 1173,— 3ᵉ colonne.

Puis, en examinant, on s'aperçoit que la définition cidessus donnée au mot Esprit est bien celle que l'auteur Condorcet a eu en vue; il n'y a donc pas lieu de lui donner, comme on l'a fait au mot Esquisse, un numéro de Nouvelle acception, et comme on l'eût fait si l'auteur eût entendu parler par exemple de : *Esprit*, aigrette de plumes, — ou de toute autre Acception.

82. — L'on portera à la case suivante :

*Case* 46. ESPRIT (45) Immatriculé comme faisant partie du Principe 7. AME—Pensée—Esprit.

Puis mention en sera faite au Dictionnaire des Recherches ou à celui de Bescherelle, de cette manière, Imm. (46) Princ. 7.

Si l'Affectation d'un Principe à un Mot *est un Fait* qui donne lieu à l'immatricule qui a été effectuée dans l'espèce dans la case 46, la Subdivision de ce principe est pareillement un Fait qui doit être immatriculé ;— aussi porterons-nous à la case suivante.

*Case* 47. — ESPRIT (45). Principe 7, *Subdivisible* de 0 à 9, comme suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6—0 | Esprit | nombre. | — Esprit du calcul. |
| 6—1 | — | être animé. | — Esprit humain. |
| 6—2 | — | date. | — Esprit chronologique. |
| 6—3 | — | lieu. | — Esprit de localité. |
| 6—4 | — | fait ou mouvement. | — Esprit de l'historien. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6—5 | Esprit | objet. | — Esprit de vin. |
| 6—6 | — | âme. | — Esprit saint. |
| 6—7 | — | parole. | — Esprit de l'orateur. |
| 6—8 | — | bien. | — Esprit du bien. |
| 7—9 | — | mal. | — Esprit du mal. |

83. — Chaque *Fait* donne lieu à l'Inscription sur la Feuille Immatricule Personnelle des Mots ; — faire partie du *Titre* d'un livre est un *Fait* qui nécessite de nouveau l'Immatricule personnelle, ainsi qu'on l'a déjà vu page 52. n° 78.

Par application de cette règle, trouvant dans le livre de Condorcet le mot *Esprit*, nous cherchons sur la Feuille Immatricule Personnelle des Mots la case libre, et nous y inscrivons :

*Case* 48. ESPRIT (48) (*) — Humain (33) par Condorcet (1739) [ESQUISSE (37) de l'].—

Au moment où l'on a opéré pour la Première Division, mention du Titre a été faite ainsi ; — au Feuillet *Esp.* ou E. 87, on a porté :

ESPRIT (48) Humain (33), par Condorcet (1739) [ESQUISSE (37) de l'].—

Au Feuillet *Hum* ou H 96, on a porté HUMAIN (33) par Condorcet (1739) [ESQUISSE (37) de l'Esprit (48) ].—

Cette première inscription des mots saillans du titre sur les Tables de la Première Division a eu lieu d'après cette règle qu'aussitôt qu'un mot paraît dans un titre, il est procédé à son inscription sur la Feuille d'Immatricule Personnelle des Mots, ce qui a eu lieu pour *Esquisse* (48). —Cette inscription a été suivie du report sur la feuille alphabétique — Esq. ou E. 87 du Catalogue des titres,—et ce sous toutes les formes. Preuve :

(*) 48 devient ici chiffre primitif de l'ouvrage de Condorcet ; c'est par cette raison que l'on ne rapporte pas le chiffre 45, mais celui 48,—qui, se trouvant être celui de la *Case*, indique sa qualité de chiffre primitif.

ESQUISSE de l'Esprit Humain, par Condorcet.

ESPRIT Humain, par Condorcet [ESQUISSE de l'].—

HUMAIN, par Condorcet [ESQUISSE de l'Esprit].—

CONDORCET [ESQUISSE de l'Esprit Humain, par].—

Mais les mots étant divisés en 26 parties, comme les lettres de l'alphabet français, il faut connaître chaque mot pour le trouver par sa lettre initiale, ou parcourir toutes les 26 lettres qui forment 26 volumes subdivisés sous plusieurs lettres. En résumé, il faut parcourir tout le Catalogue, si l'ouvrage que l'on cherche est porté à l'une des dernières lettres de l'alphabet.

Nous savons bien que le hasard peut faire que le second mot du titre commence par une des premières lettres; mais si ce mot n'est pas assez significatif, s'apercevra-t-on toujours qu'il aurait pu mettre sur la trace?

84. — La Troisième Division demande, il est vrai, un report semblable sur le Catalogue de cette division des mots — ESQUISSE — Esprit — Humain — Condorcet; — et, nous le reconnaissons, le double emploi est évident; mais il a l'avantage de Faciliter les recherches à faire, en même temps, par plusieurs personnes, — et, en outre, de Diviser en dix parties le répertoire général des livres ayant quelque valeur littéraire, et de Permettre de ne consulter qu'une des dix parties.— Bien plus, il a l'avantage inappréciable de faire Trouver le livre que l'on cherche sans en Connaître le Titre.

85.— N'est-il pas exact de dire que la personne qui, voulant, aujourd'hui, écrire un livre sur l'éducation à donner à un prince, et consultant le Catalogue des titres, au mot Éducation, pour savoir ce qui a été écrit sur cette matière, ne trouverait pas le livre de *Télémaque*, parce que Fénelon n'a pas compris ce mot dans son titre. — Voici donc cette personne exposée à ne rien trouver de ce qu'elle cherche, après avoir parcouru, en entier, le Catalogue des Titres.

S'il existait un Catalogue des Auteurs, — elle trouverait

ce qu'elle désire, parce que Fénelon serait compris dans la liste des auteurs pédagogistes;—mais, dans ce cas même, pour y arriver, il faudrait qu'elle parcourût tous les noms des auteurs ayant écrit sur l'Éducation.

La Troisième Division, celle par Matières, a un bien plus grand avantage.—Cette personne consultera le dictionnaire des recherches ou celui de Bescherelle, au mot Éducation; —elle trouvera l'Immatricule de ce mot (88), la définition de son Acception (89), la détermination du Principe (90), la subdivision de ce principe (91).—Alors elle saura que ÉDUCATION est un *Fait*, Principe 4, en rapport avec l'*Ame*, Principe 6 — ou *PP* 4-6.—Le mot Éducation sera porté au registre 46 de la troisième division. Le dictionnaire des recherches ou celui de Bescherelle l'indiquera au mot Education en ce sens :

Education (88).—Voir Immatricule Personnelle des Mots.

*Ibidem* (89). — Définition de l'Acception.

*Ibidem* (90). — Principe 4, Subdivision 6, *ou Deuxième Principe*, — Troisième Division du Catalogue.

Cette personne sachant que *Éducation* se trouve au Principe 4, Subdivision 6, se reporte de suite à la partie des Faits ou 4e série de la Troisième Division, et là elle trouve Toutes les divisions que peut subir la science de l'éducation.

86.—Faisons aussi remarquer :

1° Que de même que nous l'avons proposé pour les registres, dans notre quatrième livraison, nous conseillons d'adopter pour les Catalogues soit une reliure, soit une forme, soit une étiquette de couleur différente pour chaque Division du Catalogue, de manière à ce que l'on reconnaisse de suite à quelle division et subdivision appartient une table.

2° Que le principe 4, subdivision 6, ne veut pas dire 46, en ce sens que tout registre étiqueté 46 contiendra nécessairement le mot Éducation.—Il pourra y avoir plusieurs volumes 46, mais on les distinguera facilement.

La série 4 — se subdivisant de 0 à 9, — un volume représentant 4, subdivision 6, l'indiquera : *PP* 4, *S* 6 ou *PP* 46. Ce sera sur ce registre, à la lettre A, que se trouvera inscrit

le livre intitulé : *Aventures de Télémaque*,— et l'on arrivera à le trouver sans connaître le titre, parce que la personne qui cherchera un livre sur l'Éducation sera renvoyée par la table des matières du mot éducation à la feuille *Aventures* de Télémaque.

Le but principal que s'est proposé Fénelon étant l'Education des Princes, il faudra ajouter cette définition après le mot Éducation et porter au Principe 1, à l'alphabet *Prin.* Ce qui nous donnera les principes 4-6—1.

87.— On n'a pas oublié que la troisième division est celle des Matières ; — que déjà, dès la deuxième division, on tend à mettre sur la voie celui qui cherche un livre sans en connaître le titre, — puisqu'on lui a donné la liste des auteurs, — suivant le talent de chacun d'eux — et l'indication du but que l'auteur s'est proposé. — C'est ainsi qu'il trouve—Aventures de Télémaque, par la liste des Auteurs *Moralistes*, — Prosateurs — et Pédagogistes.

Si l'on a besoin de connaître tout ce qui a été écrit sur l'Éducation,— on ne peut y arriver par les tables seules de la Troisième division. — En effet, que d'*Idées* se rattachant à l'éducation qui ne figureront pas à la Première division, parce que le titre ne contient pas ce mot, — ni à la Seconde division, parce qu'il n'y aura pas de catégorie d'auteurs ayant traité spécialement ces idées ou les ayant eues pour but direct !

D'ailleurs Instruction — Enseignement — Préceptes — Avis — Conseils — et plusieurs autres mots étant synonymes, — ne se trouveront pas à la seconde division, puis qu'il n'y aura que les auteurs qui auront traité de l'éducation, et encore d'une manière remarquable, qui seront compris dans cette liste;—tandis que tous les mots qui auront le même Principe 4, le Fait, comme Enseignement — Avis — Conseils, etc., se trouveront à la 4e partie de la Troisième Division. — Education sera porté à la 4e Subdivi-

sion, le Fait, le mouvement physique ou moral. Ce sera à la même Subdivision que se trouveront tous les autres mots ayant une définition analogue ou semblable dans quelques points, concernant le Fait, l'action, etc. — Mais ces mots seront souvent portés sur d'autres feuilles, savoir : Enseignement le sera au feuillet *Ens* ou *E* 68, tandis que Éducation sera au feuillet *Edu* ou *E* 29. — On remédiera à ce léger inconvénient en renvoyant du mot *Education* au mot *Enseignement*, et réciproquement.

88. — Revenons à l'inscription sur la Troisième Division du Catalogue du livre de Condorcet.

L'énonciation du nom de Condorcet dans le Titre donne occasion de faire son immatricule Personnelle — si cette immatricule est autorisée, et si l'on a l'acte de Naissance de cet auteur, ou un acte de Notoriété le concernant, et, dans le cas contraire seulement, il est procédé à son immatricule Nominative.

Condorcet (Marie-Jean-Antoine-Nicolas *Carisat* de) — naquit en 1743, il appartient au 18e siècle, il portera, par exemple, le numéro 1,739.— Ce numéro lui étant affecté, il sera inscrit de la sorte sur la feuille des Titres — section des Auteurs au nom *Condorcet* (1,739) [Esquisse (37) de l'Esprit (48) Humain (33) par]. —

Ceci constitue la première opération, que nous accordons à Tout livre, c'est-à-dire *l'Inscription Alphabétique du Titre.*

89. — Passant à la Deuxième opération nous croyons devoir classer Condorcet comme écrivain ayant traité des *Sciences psychologiques.*— Nous portons à la feuille Immatricule Scientifique :

Condorcet (1739) [Esquisse (36) de l'Esprit (48) Humain (33) par].—Puis au feuillet *Con* ou C. 76. Voir Sciences psychologiques.

Condorcet sera déjà porté au feuillet *Con* ou C. 76 sur le Catalogue des Titres.

90. — Quant à la Troisième opération, elle est plus importante, — on agit de la sorte.

Le Titre se compose des Mots suivans, qui ont divers Principes.

ESQUISSE, Dessin. Principe 7, sans Subdivision. — Nous cherchons donc dans la 7e partie les lettres *Esq* ou E 87. Et nous indiquons ainsi *P* 7. § Esq — ou E 87.

ESPRIT [de l']. — Principe de l'Ame 6, Subdivisé 0 à 9. Le mot Humain qui suit nous indique naturellement que la Subdivision qui concerne ce mot dans l'acception de l'auteur est Être Animé ou 1. — Cherchant dans la 6e partie subdivision 1 ou 61, les lettres *Esp* ou E 87, nous l'indiquons ainsi : *PP* 61 § *Esq* — ou E 87.

HUMAIN que nous supposons immatriculé (33). Principe de l'Être Animé—1. Subdivision—Homme 1. Nous portons à la 1re partie — à la première Subivision et aux lettres *Hum* ou H 96. Ce qui s'indique ainsi :

*PP* 11 — § *Hum* ou H 96.

91. — En conséquence, on lira sur les trois parties ci-dessous indiquées :

*P* 7 fo E 87 : ESQUISSE (37) de l'Esprit (48) Humain (33) par Condorcet. (1739).

*PP* 61. fo E 87 : ESPRIT (48) Humain (33) par Condorcet (1739) [Esquisse de l'].—

*PP* 11. fo H 96 : HUMAIN (33) par Condorcet (1,739) [Esquisse (37) de l'Esprit (48)]. —

92. — Nous voyons le lecteur se récrier contre cette multiplicité d'inscriptions qui ne sont pas moins de *Neuf* pour un seul ouvrage ; nous le savons bien, et nous allons même en donner la récapitulation.

Catalogue des titres :

1 ESQUISSE de l'Esprit Humain, par Condorcet.
2 ESPRIT Humain, par Condorcet [ESQUISSE de l'].—
3 HUMAIN, par Condorcet [ESQUISSE de l'Esprit]. —
4 CONDORCET [Esquisse de l'Esprit Humain, par]. —

Catalogue des auteurs : — *Subdivision des Sciences Psychologiques.*

5 ESQUISSE de l'Esprit Humain, par Condorcet.

Catalogue des matières : —*Principe* 7— *de la Parole ou du Dessin.*

6 ESQUISSE de l'Esprit Humain, par Condorcet.

*Principe* 6—*de l'Ame, de l'Esprit ;—Subdivision du Principe Être Animé* 1.

7 ESPRIT Humain, par Condorcet [ESQUISSE de l'].—

*Enfin, Principe de l'Être Animé* 1, *Subdivision*, *Homme* 1.

9 HUMAIN, par Condorcet [Esquisse de l'].—

Qu'il nous soit permis de justifier cette multiplicité d'inscriptions dont l'inutilité est plus apparente que réelle. Non-seulement nous espérons qu'on nous la pardonnera, mais même qu'on l'approuvera.

Que le lecteur se pénètre bien de cette idée, que le Catalogue se formera à Paris ;—que les feuilles seront imprimées à l'imprimerie royale ; — qu'un tirage aura lieu chaque fois que les quatre pages seront remplies, comprenant environ 160 à 200 ouvrages ;—que cette Feuille ainsi composée sera envoyée à chaque bibliothèque existant en France, même aux Particuliers qui voudraient payer une légère somme pour l'obtenir ; — faisons, en outre, observer qu'il peut chaque jour être créé de nouvelles bibliothèques ; qu'ainsi ce n'est pas trop de porter chaque tirage à 500 exemplaires sur bon papier, fort et bien collé. — On doit reconnaître que, s'il n'existait qu'Un exemplaire du Catalogue dans chaque bibliothèque, il serait insuffisant. — Par notre méthode, chaque bibliothèque en aura *Trois*, puisque le Catalogue se divise en trois parties.—Ainsi, une personne pourra chercher sur le Catalogue des Titres, — une autre sur celui des Auteurs,—une troisième sur celui des Matières.

Mais nous pouvons même dire que chaque bibliothèque aura souvent 6 à 8 Catalogues.

Exemple. Les recherches de l'ouvrage de Condorcet seront portées sur sept feuilles.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1er Catalogue, | | 1re feuille. | | Esquisse et Esprit, E 87. |
| 1er | — | 2e | — | Humain, H 96. |
| 1er | — | 3e | — | Condorcet, C 76. |
| 2e | — | 4e | — | Condorcet, C 76. |
| 3e | — | 5e | — | Esquisse, *PP* 7, E 87. |
| 3e | — | 6e | — | Esprit, *PP* 61, E 87. |
| 3e | — | 7e | — | Humain, *PP* 11, H 96. |

Ainsi *Sept* personnes pourront en même temps faire leurs recherches; et si cinq de ces tables seulement sont occupées, il en restera encore deux disponibles.

Quant à l'objection des frais que ce travail occasionnera, nous aurions l'intention de démontrer qu'ils ne seraient pas hors de proportion avec le résultat immense que l'on obtiendrait par notre méthode, véritable fil d'Ariane avec lequel on pourrait parcourir toutes les bibliothèques; mais nous nous réservons de traiter cette question ultérieurement. (Voir page 119, § 42.)

93. — Un inconvénient immense que présente le défaut de Catalogue des Matières est celui-ci. Chaque jour il vient à l'idée de quelqu'un d'écrire ses pensées sur tel ou tel sujet. —Il le fait avec conscience; il y emploie ses veilles, son argent; son ouvrage publié ne se trouve ni goûté du public ni estimé par les savans. A quoi cela tient-il souvent? — Cet ouvrage est bien écrit — les idées sont justes;—cet ouvrage est moral — instructif et cependant il ne se vend pas. —La cause en est, souvent, que de semblables idées ont déjà été publiées, et que l'écrivain qui les a le premier émises avait plus de talent ou de célébrité que celui qui a écrit en dernier lieu.— Mais celui-ci l'ignorait, il n'a pas eu *l'heureux hasard* de connaître les livres qui traitent le même sujet. N'est-il pas évident que s'il les eût connus, il se fût

abstenu de reproduire les mêmes idées, où qu'il les eût émises sous un nouveau point de vue, en mettant à profit les pensées déjà publiées ? — Ainsi, cette connaissance des auteurs qui ont déjà écrit sur la même idée aurait pour résultat certain, ou d'empêcher des productions sans valeur nouvelle, ou de les rendre meilleures à l'aide des écrits antérieurs.

N'est-il pas certain qu'avec notre Catalogue, tout écrivain qui voudrait traiter des qualités de l'Esprit consulterait le Catalogue à ce mot, et qu'il trouverait non-seulement l'ouvrage de Condorcet, mais encore un grand nombre d'écrits ayant un rapport plus ou moins direct à l'idée qui le préoccupe. — Prenant la table au mot Esprit (48) il serait renvoyé à Humain (33) et à Condorcet (1739); et l'immatricule Scientifique le renverrait au Catalogue des Sciences psychologiques.

Par le mot Esprit il serait renvoyé aux Principes 6 1—où il trouverait tout ce qui est écrit sur Esprit — Ame— Pensée—Sentiment, dans leur rapport avec tout Être animé.

Enfin Condorcet (1739) le renverrait à la feuille contenant tous les ouvrages de cet auteur.

94. — Tout s'enchaînant dans l'immatricule, supposons qu'il s'agisse d'un auteur encore existant, on arriverait par le mot d'un titre, d'un ouvrage par lui publié, non-seulement à connaître tous ses écrits, mais, par son numéro d'Immatricule personnelle, on connaîtrait sa Filiation— ses Titres et qualités — sa Fortune immobilière—et tout ce qui Constitue, Modifie ou Eteint ses droits ; — évidemment il n'y aura jamais un plus beau problème d'ordre à résoudre.

95. — Nous demandons encore que mention soit faite sur la troisième Division du But que l'auteur s'est proposé en écrivant son livre ;—de l'Idée principale qui l'a préoccupé. — Nous savons que souvent cette idée se trouve dans le titre. Ex. : *Gonzalve de Cordoue ou la Conquête de Grenade—Les Incas ou la Destruction de l'Empire du Pérou.*

Mais cette indication n'a pas toujours lieu. Fénelon, en écrivant son Télémaque, a eu pour but l'*Education des princes*, —Condorcet les *Sciences* psychologiques;—il faut donc que ces mots figurent à la Troisième Division, —ainsi que ceux qui forment les Titres principaux de quelques chapitres ou divisions du livre. — Nous croyons que les personnes intelligentes saisiront facilement notre méthode et s'expliqueront de même notre idée.

28. — DIVERS SIGNES INDICATEURS.

96. — Pour éviter la confusion entre le signe Principe *P* avec l'initiale P, — entre le signe Volume V avec l'initiale V —entre l'indicateur Folio ou F° avec l'initiale F, nous proposons de convenir des signes suivans :

Principe s'indiquera en toutes lettres, ou *Princ*, ou simplement par un *P*, en italique, et Principes *PP*.

Volume s'indiquera en toutes lettres, ou *Vol*, ou par un *V* italique.

Folio s'indiquera en toutes lettres, ou *Fol*, ou mieux encore par le signe du paragraphe §.

La lettre initiale s'indiquera par la lettre majuscule. Ex. : Mathilde, M.

De cette manière, le livre intitulé : *Pensées* Sentimentales et Philosophiques, s'incrira au Principe 6 — Subdivision 6 du même Principe — autre Subdivision 6 de cette subdivision ou. . . . . . . . . . . . . . . *PP* 6-6-6.

Pensées Sentimentales. . . . . . . . *PP* 6-6.

Le 6e volume du Principe 6 portera cette indication : *P* 6, Vol. 6. . . . . . . *P* 6, *V* 6.

Le 66e portera. . . . . . . . . . . . . *P* 6, *V* 66.

Le Folio 66, du 6e volume du principe 6, portera. . . . . . . . . . . . . . . *P* 6, *V* 6, *F°* 66.

Enfin, le mot Pensées s'indiquera. . . P 36.

Résumons :

*P* ou Principe — *Princ.*

V ou Volume — *Vol.*
F ou F° Folio — *Fol.*
A à Z, lettres initiales.

§ 29. — DE LA SUBDIVISION DES PRINCIPES.

97. — La subdivision des Principes a lieu soit pour un mot, soit pour plusieurs Mots. Ainsi, le titre Pensées Sentimentales et Philosophiques fait partie du principe 6—subdivision 6—autre subdivision—6.

Ce titre se portera sur le Volume du Principe 6 à la lettre P, comme suit :

PENSÉES Sentimentales et Philosophiques, par N.

Puis au même volume, Principe 6, à la lettre *S*.

SENTIMENTALES et Philosophiques, par N [PENSÉES]. —

Puis à la lettre *S*, même principe 6 à la lettre P.

PHILOSOPHIQUES, par N [PENSÉES Sentimentales et]. —

98. — Le mot peut quelquefois se subdiviser en plusieurs Principes.

Ex. : *Du Philosophe*, par N. Ce titre pourra donner lieu soit à l'indication seule du Principe primitif, soit à une Subdivision.

Ici se présente une réflexion. Qu'est-ce qu'un philosophe? —quel est le principe dominant? — est-ce le principe 1, ÊTRE ANIMÉ, ou le principe 6, Sagesse — AME ?

Nous pensons que le Principe 6 est le principe dominant, — et d'ailleurs nous avons une raison pour le préférer ; c'est de conserver autant que possible le principe donné à la racine du mot, à chacun de ses dérivés, afin de les trouver sur le même feuillet.—Ainsi, Philosophie étant du Principe 6,—Philosophe sera du même principe. La subdivision sera 6—1, ou Philosophie mis en rapport avec un Etre Animé, c'est-à-dire Philosophe.

Si l'on forme une subdivision, le mot sera porté au volume destiné au Principe 1, et au volume *P* 6, c'est-à-dire Etre animé mis en rapport avec la philosophie-6.

Rendons ceci sensible. — Ce livre, intitulé : *Du Philoso-*

*phe*, par N., sera porté, en ce qui concerne la troisième Division, d'abord au volume Principe 6, lettre P.

PHILOSOPHE, par N [DU]. —
Puis au volume Principe 1,
PHILOSOPHE, par N [DU]. —

De sorte que, soit qu'il s'agisse de l'Être Animé—Homme, mis en rapport avec l'Ame—Philosophie, ou de l'Ame—Philosophie, mise en rapport avec l'Être Animé — Homme; le résultat sera toujours obtenu. Dans le premier cas, le volume Principe 1 donnera le titre à la lettre P. Dans le deuxième cas, le volume Principe 6 le donnera à la même lettre ; — et, par l'effet du double report, on le trouvera aux deux Principes.

99. — Nous nous sommes fait cette question : Faut-il diviser les Principes par dix volumes seulement, c'est-à-dire affecter le volume 6 à tout ce qui concernera l'Ame, en se contentant de la Subdivision alphabétique sur 1, 2, 3 lettres ou un plus grand nombre de lettres,—ou faut-il avoir une subdivision du principe pour chacun des chiffres 0 à 9, ce qui donnerait le volume 6-0, 6-1, 6-2, etc.

Cette question ne peut être résolue qu'avec la connaissance de ce que le gouvernement voudra faire et celle du nombre de livres à Cataloguer.—Si ces livres sont au nombre de *plusieurs* millions, il y aurait lieu nécessairement à une plus grande subdivision. Nous ne possédons aucun renseignement certain sur les bibliothèques, c'est ce qui nous empêche de nous prononcer.

Toutefois, nous pensons que si l'on subdivise le volume Principe 6, il faudra se contenter d'une première Subdivision 6—0 à 9, — de préciser avec soin les Dix Principes de Subdivision,— et de les porter soit au Dictionnaire des recherches, soit à celui de Bescherelle, suivant la détermination de la Commission.

100. — Quand on aura suffisamment examiné la proposition de subdivision par *Colonne*, qui a le grand avantage de

tout porter sur le même feuillet, on ne sera pas trop partisan de subdiviser les volumes ; — cherchons par quelques exemples à reconnaître ce qui sera préférable, car nous ne sommes pas encore fixé. — Il y a longtemps que ces idées de décimaliser les mots et de les représenter par des chiffres nous préoccupent. — Seulement, nous avons eu plus de certitude en opérant sur les matières hypothécaires, par nous mieux connues, que nous n'en avons relativement aux bibliothèques.

Essayons d'exposer notre méthode, nous le repétons avec intention, essayons, car ce n'est qu'un essai que nous présentons au lecteur ; il est bien probable que si jamais nos idées, dans leur application aux Livres, sont admises, ce ne sera qu'après des essais, des rapports, enfin, après un profond examen du système que nous proposons ; — lorsque nous ou d'autres auront profité des observations critiques qui nous seront faites ; critiques que nous appelons de tous nos vœux, sous la seule condition qu'elles soient loyales et présentées sans méchanceté.

Prenons d'abord pour exemple un livre intitulé : *Décadence de l'Empire Romain*, par N. ; nous aurons Décadence — Mouvement, Principe 4 ; Empire — Etre animé d'après Principe Empereur — 1 ; Romain, dérivation de Rome, — Lieu 3 ou 413.

Prenant alors le SEUL volume 4 affecté au Principe 4, — le seul volume 1 affecté au Principe 1, et le seul volume 3 affecté au Principe 3 ; nous y portons cette définition à la lettre D, puis à celle E et à celle R, ce qui donne sur le volume 4 :

DÉCADENCE de l'Empire Romain, par N..., — et sur le volume 1 :

EMPIRE Romain, par N... [DÉCADENCE de l'], — et sur le volume 3 :

ROMAIN, par N... [Décadence de l'Empire]. —

101. — Il ne faut pas conclure de ces mots : seul volume 4, seul vol. 3, etc., qu'il n'y aura dans la réalité qu'un

seul volume, qu'un seul livre. Cette expression doit être admise comme principe. Ainsi, l'on dit Le Grand-Livre de la dette publique, et cependant il y en a plusieurs; — de même l'on dit pour l'armée : le registre de l'immatricule, et cependant ce registre se divise en plusieurs volumes.

Nous admettons donc :

Le registre Matricule des Livres et manuscrits, qui se divise en trois Catalogues :

Celui des Titres, ou la 1re Division,

Celui des Auteurs, ou la 2e Division,

Celui des Matières, ou la 3e Division,

102. — Cette troisième division se subdivise en Dix Principes, 0 à 9, — savoir :

0 — Le Nombre,

1 — L'Etre animé,

2 — La Date,

3 — Le Lieu,

4 — Le Fait,

5 — L'Objet,

6 — L'Ame,

7 — La Parole,

8 — Le Bien,

9 — Le Mal.

Chaque Principe peut se Subdiviser, ou se multiplier de 10 en 10 ou de 0-9 en 0-9.

Ainsi le Principe 4, *le Fait*, peut se diviser ou se multiplier :

4-0 ou 40,—4-1 ou 41,—4-2 ou 42,—4-3 ou 43, 4-4 ou 44, 4-5 ou 45, etc.

L'opération que nous avons en vue et que nous proposons est semblable à celle que subit le chiffre 1 lorsqu'il représente un franc, et qu'à ce chiffre nous ajoutons 1-2-3 etc., alors nous avons 11, 12, 13 francs — et si nous plaçons une virgule après le chiffre 1, les chiffres 05, 10, 25, 50, 99 que nous ajoutons indiquent des centimes.

Convenons donc que le principe s'augmentera ou se diminuera, — entendons par là que certains mots seront placés dans les subdivisions progressives, et d'autres dans des subdivisions diminutives. Ex. Le principe O pourra devenir *P* O Subdivision progressive 99, ou mieux encore 99 O Principe, et *P* O Subdivision diminutive 11, que l'on indiquera alors de cette manière : *P* O,11.

103. — Nous ferons remarquer que si nous voulions indiquer *P* O,01, c'est-à-dire *P* O, dixième 0, centième, 1 — on pourrait confondre O principe du Nombre, de même que I pourrait être confondu avec Principe Etre animé.

Pour éviter cet inconvénient, il suffit dans le Principe O de ne jamais employer le chiffre zéro; — dans le Principe I, de ne jamais employer le chiffre 1, etc.

Exemple : O, nombre, pourra être représenté, augmenté et diminué par les chiffres 1 à 9 seulement.

99 O 99,

C'est-à-dire 99e volume en augmentant

et 99e — en descendant.

Mais on évitera et l'on supprimera les nombres 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, — et, pour ne pas laisser croire que ces volumes manquent, il faudra indiquer qu'ils sont supprimés; suppression qui sera mentionnée :

Au bas du volume 9 (1 x).
— 19 (2 x).
— 29 (2 x).

104. — Nous pensons aussi que les volumes Augmentatifs devront être placés sur les rayons de gauche à gauche, et ceux Diminutifs sur les rayons de droite à droite.

Les Mots qui seront classés dans les volumes augmentatifs seront, en général, ceux qui ne sont pas susceptibles de Divison, ou qui ne forment pas un TITRE de série. — Ceux qui en sont susceptibles ou qui forment un tel titre sont diminutifs, tels que le mot AME, qui donne — Amour, Amoureux, Amoureusement, Amitié, Amical, etc., etc.

BON, qui donne — Bonté, Bonnement, Bonification, etc. — BOTANIQUE, qui se subdivise en plusieurs branches.

Nous renvoyons aux §§ 33 et 36 pour cette définition.

§ 30. — COLONNE NUMÉRIQUE DE SUBDIVISION
*des Principes.*

105. — Si, pour ne pas trop multiplier les Tables, et surtout pour conserver l'inscription de chaque Mot sur le volume du Principe, nous pensons qu'il ne faut pas trop le Subdiviser, ce n'est pas une raison pour que cette Subdivision ne soit pas indiquée à chaque *Mot Subdivisible* par les chiffres qui y sont affectés et qui seront rapportés dans des Colonnes de subdivision; ainsi :

*Le Vétéran d'Austerlitz* sera indiqué par — Vieil (Princ. 9), — Homme (Princ. 1), — Militaire 1 — d'Austerlitz (Lieu 3), c'est-à-dire *PP* 9,113.

Il sera porté au volume Principe 9 et à chacun des autres Principes ; mais chaque feuille contiendra dans une colonne l'indication de tous les Principes.

D'abord le Dictionnaire des recherches constatera VÉTÉRAN — VIEIL — HOMME — Militaire ou *PP* 9-1-1.

Lorsqu'il s'agira de VÉTÉRAN des Colléges, ce sera Vieil 9 — Homme 1 — Ecole 7 ou *PP* 9-1-7.

VÉTÉRAN dans la Magistrature, Vieil 9 — Homme 1 — Juge — Justice — Bien 8 — ou *PP* 9-1-8.

106. — Ces définitions une fois portées au Dictionnaire des recherches, le Catalogue de la troisième Division contiendra :

VÉTÉRAN d'Austerlitz [le], et dans une Colonne 9,113. — au volume Principe 9.

VÉTÉRAN d'Austerlitz [le], et dans une Colonne 9,113. — au volume Principe 1 :

Enfin,

AUSTERLITZ [le VÉTÉRAN D'], et dans une Colonne 9,113. — au volume Principe 3 :

De sorte qu'il suffira de chercher le chiffre 9, ou les chiffres 91—911 ou 9,113, pour trouver de suite le titre de l'ouvrage.

§ 31. — DES MOTS SYNONYMES.

107. — Les mots qui ont une signification semblable ou analogue se trouveront portés sur le même feuillet, lorsqu'ils auront le même Principe et les mêmes lettres Initiales — ainsi : *Bienfaisance* — Inclination à faire du bien aux autres, et *Bienveillance*, Bonne volonté à l'égard de quelqu'un, ont un rapport au moins relatif, — ils se trouveront sur le même volume Principe 8, Bien, au feuillet — Bien ou B 29. — Les Chiffres-principes portés à la colonne spéciale ne seront pas les mêmes, puisque ces deux mots veulent dire l'un : Bien 8 — Volonté — ou Sentiment 6 — ensemble 86, et l'autre, Bien 8 — Action — ou Mouvement 4 — ensemble 84.

Ainsi on écrira au Dictionnaire des recherches : Bienfaisance *P* 84, et Bienveillance *P* 86, et la Colonne des Chiffres-principes portera 86 ou 84, mais toujours le chiffre 8 en premier.

Le Bon-Vouloir est dans certains cas de la Bienveillance, et cependant ce ne sera plus le même principe.

Bon est une qualité qui s'emploie au physique ou au moral — et nous pensons qu'il vaut mieux alors Principier le sujet — tel que Vouloir ou Volonté *P* 6 Ame, Sentiment, et Bon, Bien *P* 8. Ainsi l'on aurait pour Bon-vouloir 6-8, que l'on indiquerait ainsi : Vouloir (bon) — que l'on porterait tant au Principe 6, vouloir (bon) — qu'au Principe 8, Bon-vouloir, — et tant au feuillet Bon ou B 76 — qu'au feuillet Vou, ou V 79.

108. — N'est-il pas plus facile de rechercher, sur un livre de recette, un article par la somme reçue que par le nom de la personne qui l'a versée ? — C'est un fait bien connu dans la pratique. — On aura plutôt trouvé dans une colonne le Principe que l'on cherche que le Mot, qui peut être



différent de celui dont l'esprit est frappé; — ainsi, l'on cherchera Bienveillance — et l'idée aura peut-être été rendue par Bienfaisance.

Celui qui cherchera un livre ayant rapport à l'Education saura par le Dictionnaire des recherches que l'Education fait partie du Principe 4, Action, et du Principe 1, Etre animé, s'il s'agit de l'éducation physique, — ou du Principe 6, Ame, s'il s'agit de l'Education intellectuelle. Nous aurons ainsi principes 4-1 ou 4-6. En conséquence, la personne qui cherchera à la lettre E s'arrêtera, selon le genre d'éducation qui la préoccupera, lorsqu'elle verra dans la Colonne des chiffres ceux-ci 4-1 ou 4-6, réunis.

109. — Ces deux chiffres seront pareillement affectés à d'autres mots, mais ces mots ne seront pas nombreux sur le même feuillet, parce qu'outre la Division décimale des principes, — division qui augmente ou diminue, et peut se subdiviser ainsi 9 9, 9 9 9; en chiffres allant jusqu'au 10,000e; — il y aura la division Alphabétique sur 3, 4 ou 5 lettres, donnant ainsi une autre Division au 10,000e, de sorte que ces subdivisions pourraient atteindre jusqu'à 10 chiffres ou 1,000,000,000 — un milliard. Ex. :

*P* 9 9, 9 9 9 - Duprat ou D 9,781.

Evidemment dans ce milliard de combinaisons il y aurait beaucoup de nombres qui ne seraient pas représentés — beaucoup de feuillets qui ne seraient pas établis — beaucoup de volumes qui seraient supprimés. Mais par la combinaison décimale et l'indication sommaire du folio ou du volume, on s'apercevrait qu'ils n'auraient jamais existé.

Nous l'avons déjà vu pour le Principe O. La subdivision 10 est supprimée, et le volume 9 l'indique de cette manière (1 x).

Lorsque l'on ouvrira des subdivisions augmentatives, les volumes suivront de 1 à 9, de sorte que l'on n'arrivera à 99 O que si réellement il y a 99 volumes employés; — nous disons 99 et non pas 99 O avec intention; parce que le pre-

mier volume principe O représente le point de départ. — Le premier volume à gauche représente l'Unité 1, le premier volume à droite représente une subdivision de l'Unité 1.

§ 32. — DES RENVOIS D'UN MOT A L'AUTRE.

110. — Une règle qui pourrait encore être facilement suivie, ce serait de renvoyer à l'aide d'un bon Dictionnaire de Synonymes d'un feuillet à l'autre, — ainsi le feuillet Bienveillance renverrait à Bon-vouloir — et vice versa.

C'est ainsi que la personne qui chercherait un ouvrage dont elle ne connaîtrait pas le titre serait naturellement amenée à le découvrir.

Il ne faudrait pas être sobre de ces renvois, chaque fois qu'il y aurait analogie même apparente, ou que les Mots auraient les mêmes initiales, mais pas le même Principe; — ce renvoi ne se ferait au plus qu'Une fois pour chaque Mot.

111. — Il est à remarquer que, de même que l'on renvoie d'un Mot à un autre mot synonyme, au moins en apparence, de même il faut qu'un mot qui n'est pas inscrit à son Principe spécial renvoie à son principe de Subdivision ou de Dérivation.

A l'aide du Dictionnaire des recherches, on peut affecter à chaque mot plusieurs signes de reconnaissance. — Ce signe est placé au Dictionnaire des recherches ou en encre rouge à celui de Bescherelle.

Nous appelons Principe spécial celui qui vient naturellement à l'idée. — Ainsi Algorithmie ou Science du Calcul devrait avoir le Principe 6 (Science) et celui 0 (Nombre) et cependant il aura celui affecté au mot MATHÉMATIQUES; 6 — (Science) 4 (apprise ou Fait —) Subdivision $x$ . . . . ce qui s'indiquera ainsi *PP* 64 — Sub. $x$.

112. — Il pourra arriver que celui qui saura que Algorithmie signifie Science du Calcul, aille chercher aux Principes 6-0. — En cela il agira rationnellement, et conformé-

ment aux règles ci-dessus posées; il faut donc l'avertir qu'il ne trouvera ce mot que dans les Divisions Mathématiques, parce que la réunion de tout ce qui concerne les Mathématiques s'y trouve. Ce renseignement lui sera donné ainsi :

Algorithmie 6-0 voyez Mathématiques, *PP* 64, 1-1.

Cet avertissement se fera au Dictionnaire des recherches et à celui de Bescherelle, de cette manière :

Principe spécial 6-0, voyez Principe de Division 6-4, et au feuillet *Algo* ou écrit *Algorithmie*, voir *PP* 64, 1-1.

§ 33.—DE LA DIVISION MÉTHODIQUE ET SCIENTIFIQUE.

113.— Nous affectons les divisions diminutives, c'est-à-dire les dixièmes et centièmes du Chiffre Principe, à indiquer les Sciences et leurs Subdivisions — les Arts et leurs Termes,

Exemple: la BOTANIQUE.

Nous l'indiquerons comme Science, Principe 6 s'appliquant à des plantes ou à des Objets, Principe 5. Nous aurons donc 6,5 ou 6 et dixième 5, et comme d'autres mots peuvent se rencontrer dans ce principe, nous ajoutons une dizaine qui donne 65,1—65,2—65,3, etc., etc.

Nous portons de suite au Dictionnaire des recherches : Botanique *PP* 65,1.

114.—La Subdivision peut se faire ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| Botanique | Organique, | *PP* 65,1— 1 |
| — | Appliquée, | 65,1— 2 |
| — | Forestière, | 65,1— 3 |
| — | Médicale, | 65,1— 4 |
| — | Agricole, | 65,1— 7 |
| — | Horticulturale, | 65,1— 8 |
| — | Industrielle, | 65,1— 9 |
| — | Economique, | 65,1—10 |
| — | Descriptive, | 65,1—11 |
| — | Classique, | 65,1—12 |
| — | Microscopique, | 65,1—13 |
| — | Oryctologique, | 65,1—14 |

| | |
|---|---|
| Botanique Historique, | 65,1—17 |
| — Comparée, | 65,1—18 |

On remarquera que nous avons supprimé 65,1-5. 65,1-6. 65,1-15 et 65,1-16, par suite de la règle que les chiffres des principe ne doivent *jamais* figurer dans la série des chiffres diminutifs.

Cette subdivision de la Botanique pourra se continuer si la Science ou l'Usage en admettent de nouvelles.

115.—Maintenant appliquons cette Classification à un livre intitulé; *Des Rosiers*, par Lebrun. — Cherchant au Dictionnaire, nous trouvons que le mot n'est pas encore Principié. — Nous lisons *Rosier*, s. m. Botanique. — Nous savons que cette plante fait partie de la Botanique Horticulturale ou *PP* 65,1-8. Nous portons ce qui suit à ce volume au folio Ros ou R 78.

ROSIER par Lebrun [DU]. —

Ainsi, ceux qui chercheront au folio de la Botanique Horticulturale trouveront ce livre, et ils y arriveront forcément, sans être obligés de parcourir tous les Folios Alphabétiques de Botanique Horticulturale, parce que l'idée qui les préoccupera sera naturellement Botanique, qui les renverra à Fleurs, ou Fleurs, qui les renverront à Rosier.

Le mot *Botanique*, au folio 65,1 renverra

| | |
|---|---|
| à — Botanique Organique, | 65,1-1 |
| — Appliquée, | 65,1-2 |
| — Horticulturale, | 65,1-8 |

Les mots Botanique Horticulturale renverront à Fleurs.

116. — De même la Botanique pourrait se diviser par Familles, et l'on aurait :

| | | |
|---|---|---|
| 65,1-19 | Famille des | Algues, |
| 65,1-20 | — | Champignons, |
| 65,1-21 | — | Hypoxylons, |
| 65,1-22 | — | Lichens, etc. etc. |
| 65,1-23 | — | Rosacées |

Si cette division par Famille était trop grande, on pour-

rait la faire par Espèces — ou même seulement par Genres. Ou si on le préférait, on pourrait faire la Subdivision par Genre, Espèce, et Famille — alors le Genre renverrait à l'Espèce — et l'Espèce à la Famille — et le dictionnaire répertoire renverrait pour chacun de ces mots au volume Principe. Ex : Champignons, Voir *PP* 65,1 —20.

117. — Nous sommes entré dans ces développemens pour établir avec quelle facilité on pourrait former des Subdivisions, et même des Subdivisions de Subdivisions ; ce que chacun reconnaîtra possible, puisque notre méthode est basée sur le Calcul Décimal.

Mais il y aurait un inconvénient grave à cette multitude de subdivisions; elle entraînerait la formation d'autant de volumes que de subdivisions. — Apportons-en le preuve : Prenons pour exemple la Famille des Lichens, ou 65,1—22. D'après cette Subdivision, le volume Principe 6 se subdiviserait par le Principe 5, ce qui donnerait 6-5, — plus le numéro d'ordre des folios du volume qui contiendrait toute la botanique; — le volume 6-5, se subdiviserait en autant de sous-volume qu'il y aurait de familles; — ceci se comprend facilement ; — mais chaque sous-volume étant divisé par lettres initiales au moins en 10 parties 1 — A B C — 2 — D 3 — E F. — 4 — G H, etc., — le résultat certain serait pour beaucoup de sous-volumes de ne pas obtenir une quantité assez considérable de titres pour remplir les feuilles des subdivisions alphabétiques — et de trop multiplier les volumes.

118. — D'après cette observation que chaque volume doit être subdivisé alphabétiquement, et même sous plusieurs lettres initiales réunies, nous pensons que la subdivision du volume 6-5, affectée à la botanique, doit former un seul volume, non subdivisé par sous-volumes, *mais* seulement *par les Lettres initiales*, sauf à multiplier le nombre des tomes.

Cette multiplication sera un avantage au lieu d'être un

inconvénient, — c'est qu'il ne sera pas nécessaire d'attendre que le catalogue soit très-avancé et même presque fini pour obtenir les premiers tomes; tandis que si la subdivision avait lieu par sous-volumes, elle serait trop grande dès le principe; ce qui nécessiterait de faire une dépense énorme d'achat de caractères d'imprimerie qui attendraient pendant plusieurs années que la feuille fût complète pour pouvoir être tirée; ou ce qui forcerait à former des tables manuscrites en grand nombre.

Enfin, une raison déterminante, selon nous, pour ne pas admettre la subdivision du volume Principe en sous-volume, c'est que les recherches sur une Science seront plus faciles quand tout ce qui aura été écrit sur cette Science se trouvera réuni dans le même volume, que s'il y avait un volume pour chaque branche de science; parce que souvent la personne qui fera la recherche ne précisera pas suffisamment la branche de Science à laquelle s'applique le Titre de l'ouvrage ou l'idée, et elle serait par cela seul obligée de chercher à toutes les branches de cette Science.

119. — Mais il est un moyen facile d'accélérer les recherches — il suffit d'établir une Colonne de Subdivision dans laquelle on rapportera le chiffre de cette subdivision; ainsi le Volume 65,1 Botanique aura une Colonne dans laquelle on rapportera les chiffres de Subdivision :

| Exemple : | | *PP*. 65,1. |
|---|---|---|
| Traité sur les Algues. . . | Sub. | 19 |
| — Champignons. . . | | 20 |
| — Lichens. . . . . . | | 23 |
| Note — Algues. . . . . . | | 19 |
| — Lichen. . . . . . | | 22 |
| etc., etc. | | |

De sorte que celui qui fera la recherche de ce qui aura été écrit sur les *Lichens* n'aura qu'à prendre le Dictionnaire des recherches ou celui de Bescherelle, qui le renverra à *PP* 65,1

subdivision 22.— Prenant le volume 65,1 — il ne cherchera dans la colonne de subdivision que le chiffre 22, et chaque fois qu'il le verra, il trouvera écrit sur la même ligne le titre de l'ouvrage, qui aura forcément rapport aux Lichens.

120. — Nous n'aurons pas à craindre que cette personne soit obligée de parcourir toutes les Subdivisions Alphabétiques du volume 65,1—parce que chaque fois qu'un ouvrage contiendra dans son titre le mot *Lichen*, ou autre analogue, ou que le sujet traité aura rapport à la famille des *Lichens*, cet ouvrage sera porté au volume 65,1 à la subdivision alphabétique *Lich* ou L 514.

Tout dépendra donc du soin que la Commission prendra de bien indiquer la matière ou le sujet traité par l'auteur et l'idée qu'il a eue en écrivant.

§ 34. — DU MOT MATHÉMATIQUES.

121.—Le mot Mathématiques tire son origine de *Sciences —Apprendre*; il aura nécessairement le Principe 6—science, et le Principe 4—mouvement.—C'est donc au volume Principe 6 que nous porterons tout ce qui aura rapport aux mathématiques. — Ce mot ayant un autre principe, qui est 4, doit être indiqué au Principe 4, auquel il sera Renvoyé par le Principe 6.

D'après ce que nous avons dit ci-dessus, les Principes 6—4 n'auront pas de Subdivision de volumes, mais seulement une Inscription par ordre numérique 1—2—etc., c'est-à-dire 64,1—64,2—64,3, et la subdivision de chiffres sera indiquée dans une Colonne.

Comme il existe d'autres mots d'une Science qui auront aussi leur Principe dans Science 6 et Mouvement 4, et qui seront indiqués par 64 (exemple : la Danse —), il faut donner à Mathématiques les Principes 64,1 — et aux mots la Danse ceux-ci : 64,2, — puis aux suivans 64,3 [64,4x], 64,5 [64,6x] 64,7, 64,8, etc., en omettant toujours les chiffres 6 et 4.—De cette manière, le volume 6, ainsi que le

volume 4, —renverront au sous-volume 64, — lequel renverra au sous-volume 64,1.—Ces renvois ne devront être consultés que lorsqu'on ne connaîtra pas le chiffre de Subdivision, qui sera toujours indiqué par le Dictionnaire des recherches ou par celui de Bescherelle.

122. — Passant au principe indiqué et à la Subdivision *Subd.*, nous trouvons que le mot Mathématiques 64,1 est subdivisé ainsi (*) :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *PP* 64,1 | — Sub. | 1 | l'Algorithmie. |
| — | — | 2 | la Géométrie en général. |
| — | — | 3 | la Géométrie descriptive, etc. |
| — | — | 12 | la Mécanique. |
| — | — | 13 | l'Astronomie. |
| — | — | 15 | l'Hydraulique. |
| — | — | 17 | l'Optique. |
| — | — | 18 | l'Acoustique. |
| — | — | 19 | l'Arpentage. |
| — | — | 20 | l'Architecture. |
| — | — | 21 | la Gnomonique. |
| — | — | 22 | la Géodésie, etc., etc. |

123.—Il n'existera donc, pour les mathématiques, qu'un seul volume qui pourra avoir plusieurs tomes. — Ce volume, classé aux *PP* 6-4,1 sera subdivisé par les lettres alphabétiques, — et une colonne de subdivision fera connaître par les chiffres *PP* 64,1-19 qu'il s'agit de l'Arpentage, et par les chiffres *PP* 64,1-20 qu'il s'agit de l'Architecture.

124. – On nous objectera que l'Arpentage fait partie de la Géométrie et qu'ayant donné les *PP* 64,1-2 à Géométrie et 64,1-19 à Arpentage, on portera pour certains livres dont l'idée sera mixte, tantôt à un Principe, tantôt à un autre, ce qui occasionnera sinon des doubles emplois, au moins la

(*) Cette indication n'est ni complète ni peut-être même exacte; — mais nous l'avons établie pour faire connaître notre idée.—La Commission Scientifique saura bien donner la véritable définition.

nécessité de consulter les deux feuillets foliotés 2 et 10.— Nullement, attendu que Géométrie se subdivisant scientifiquement par

| | | |
|---|---|---|
| Géométrie | Descriptive, | ou *PP* 64,1—3. |
| — | Souterraine, | 64,1—5. |
| — | Elémentaire, | 64,1—7. |
| — | Transcendante, | 64,1—8. |
| — | Sublime, | 64,1—9. |
| — | Ancienne, | 64,1—10. |
| — | Moderne ou Analytique, | 64,1—11. |

On renverra de Géométrie descriptive 64,1—3, par ces mots : Voy. Arpentage, 64,1—19 ; — et Arpentage dès la première ligne indiquera : *Subdivision* scientifique de Géométrie Descriptive, *PP* 64,1—3.

125.—Ici se justifie la non-division par Sous-volume ; car soit que le livre à cataloguer fasse partie de la géométrie descriptive, soit qu'il fasse partie seulement de l'arpentage, quel que soit son titre, il sera Inscrit au Volume Mathématiques.

Mais on le trouvera, indépendamment des lettres initiales de son titre, aux lettres initiales de *Géo*, s'il s'agit de Géométrie, — ou de *Arp*, s'il s'agit d'Arpentage. — De plus, la Colonne de Subdivision qui figurera à chaque feuillet indiquera les Subdivisions de Principe, soit 64,1—3, s'il s'agit de Géométrie descriptive sans spécialiser l'Arpentage ; soit 64,1—19, s'il s'agit uniquement d'Arpentage,—et enfin cette Colonne indiquera les chiffres ou numéros d'ordre 3 et 19, s'il s'agit de l'une et l'autre science.

Dès l'instant que ce que l'on cherchera sera spécial à l'Arpentage, l'on n'aura pas d'autre soin à prendre qu'à vérifier dans la Colonne de Subdivision de Principe et à chercher 19 ; — car chaque fois qu'un livre traitera de l'*Arpentage*, le Nombre 19 se trouvera dans la Colonne de Subdivision.

126. — Un honorable professeur d'une faculté de droit

nous faisait récemment part de la difficulté que sa corporation avait à former le Catalogue de leur bibliothèque. « Nous » avons divisé notre Catalogue, nous disait-il, en droit Civil, droit Criminel, droit Commercial.—Notre plus grand » embarras est de trouver les livres qui traitent en même » temps du droit civil et du droit criminel, — ou du droit » criminel ou du droit commercial, —ce qui multiplie nos » recherches et présente beaucoup de difficultés; d'autant » plus que l'opinion du Classificateur n'est pas toujours » partagée unanimement. »

Toutes ces difficultés cesseraient avec notre méthode, ainsi que nous allons l'établir au paragraphe suivant.

§ 35. — DU DROIT EN GÉNÉRAL.

127. — Comment Cataloguer et classer tous les Livres et manuscrits existant en France traitant du Droit?—La Signification de ce mot, dans ses rapports avec *Devoir*, étant : Loi en général, Législation ou Ensemble de règles relatives à un même objet, nous trouvons que ce mot entre dans le Principe 7,— PAROLE, Ecriture. Cherchant à lui donner un deuxième Principe, nous admettons celui du but que l'on cherche à obtenir par la loi, — l'*Ordre*, ce qui nous mène au principe 0, — le Nombre.

Et comme d'autres mots peuvent entrer dans ces deux Principes 7-0, nous ajoutons le chiffre 1 ; — ce qui donne *PP* 70,1, susceptibles de Subdivision par lettres alphabétiques ou feuillets,— et par chiffres reportés dans la Colonne de Subdivision.

Ainsi, nous aurons pour *Droit* cette indication *PP* 70,1, D 875.

Nous avons suffisamment expliqué, tant ci-dessus que dans notre quatrième livraison, ce que nous entendions par Subdivision Alphabétique et par Chiffres-lettres.—Occupons-nous ici seulement de la Subdivision de Principe ou par Colonnes.

128. — Droit en général *PP* 70,1 se Subdivise en

| | |
|---|---|
| *Droit* Divin, | *PP* 70,1—1 |
| — Naturel, | — 2 |
| — Positif, | — 3 |
| — Social, | — 4 |
| — International, | — 5 |
| — des Gens, | — 6 |
| — Cosmopolitique, | — 8 |
| — Diplomatique, | — 9 |
| — Politique, | — 11 |
| — Constitutionnel, | — 12 |
| — Public, | — 13 |
| — Privé, | — 14 |
| — Domestique ou de famille, | — 15 |
| — Civil, | — 16 |
| — Administratif, | — 18 |
| — Commercial, | — 19 |
| — Maritime, | — 21 |
| — de Visite, | — 22 |
| — Criminel. | — 23 |
| — Judiciaire, | — 24 |
| — Militaire, | — 25 |
| — Municipal, | — 26 |
| — Religieux, | — 28 |
| — Canon ou ecclésiastique, | — 29 |
| — Romain, | — 31 |
| — Allemand, | — 32 |
| — Ancien, | — 33 |
| — Intermédiaire, | — 34 |
| — Nouveau, | — 35 |
| — Commun, | — 36 |
| — Français, | — 38 |
| — Féodal, | — 39 |
| — Coutumier, | — 41 |

*Droit* Ecrit, *PP* 701,1 — 42
— Etroit, — 43
etc, etc., tels que Droit Honoraire —
Latin — de Nouvel Aveu — d'Asile,
de Confiscation, etc. — 44
*Droits* Royaux ou Réguliers,
— de la Guerre, — 45
— de Copie, — 46
— Acquis, — 48
— Parfaits, Rigoureux, Imprescriptibles, — 49
— Imparfaits ou non-Rigoureux, — 51
— Réunis. — 52
etc., etc., tels que Domaniaux — Seigneuriaux — Droits de l'Homme.

129. — Maintenant, faisons l'application de ces Principes, — entrons dans une définition complète de la marche à suivre pour Cataloguer le Traité de LA VENTE par M. Troplong, — nous prenons les 2 volumes imprimés à Paris en 1834, qui forment la première édition, et nous y lisons:

*Le Droit Civil Expliqué*; — *De la Vente*, — *Par M. Troplong*.

*Ouvrage* qui fait *suite* à celui de M. *Toullier*.

Nous pensons qu'il faut faire ressortir Droit — Civil — expliqué — Troplong — Vente — Suite de l'ouvrage de Toullier intitulé Droit Civil Français.

Remarquons un léger changement existant dans le titre principal — Toullier indique : *Droit Civil* FRANCAIS, M. Troplong indique : *Droit Civil* EXPLIQUÉ.

Il sera naturel de commencer par le cataloguement des volumes de Toullier, ce qui donnera — Droit civil français — qui sera porté au principe *Droit* 70,1 *Civil* Sub. 16 et en outre au feuillet Français, Fran ou F 816.

Arrivant au traité de M. Troplong, on procédera ainsi :

Le Dictionnaire des recherches nous indiquera que le mot *Droit* est Principié — 70,1.

La feuille immatricule des Mots nous indiquera que ce Mot est immatriculé DROIT - 17 — ou *Droit civil* par Toullier. La case suivante est libre — on inscrit *Case* 18. DROIT (18) Civil (86) Expliqué (2) par Troplong (1722).

Ainsi le mot DROIT (18) voudra toujours dire l'ouvrage entier, publié et continué par M. Troplong sous les mots Droit Civil Expliqué ; il suffira de relever ce mot et ce nombre pour découvrir cet ouvrage, n'importe dans quelle bibliothèque publique ou particulière il se trouvera ; — cet ouvrage sera spécialisé comme le serait un enfant auquel M. Troplong aurait donné l'existence. — Son enfant serait immédiatement immatriculé sur la liste des personnes nées en France, ayant pour nom les deux sons *Tro-Lon* ; si cet enfant était le 18e porté sur la liste il s'appellerait *Troplong* (18). — L'enfant intellectuel créé par M. le conseiller Troplong, auquel il a donné le nom de *Droit*, aura été le 18e ouvrage inscrit sous ce son ; donc il sera distingué par ces mot et nombre *Droa* ou *Droit* (18).

La même marche est suivie pour obtenir l'immatricule du *Son* CI-VIL ; la 86e case étant libre a été affectée à l'ouvrage de M. Troplong ; — il en est de même pour le *Son* EXPLIQUÉ ; — la case 18e a reçu l'inscription spéciale du livre de ce Jurisconsulte.

Quant à l'indication du nom de cet écrivain, dont nous ne connaissons pas l'âge, quoique nous ayons consulté son inscription électorale, nous le supposons né dans le 18e siècle ; il serait procédé à son immatricule Personnelle si le gouvernement l'avait ordonnée, et dans le cas contraire à son immatricule Nominative comme auteur. — Nous supposons que la case 1,722e de la série *Tro-lon* sera libre, et nous l'affectons à inscrire ce nom.

130. — Il est ensuite procédé à l'inscription sur les tables du titre comme suit : à la lettre D.

DROIT (18) (Civil (86) Expliqué (12) par Troplong (1722).

Puis à la lettre C

CIVIL (86) Expliqué (12) par Troplong (1,722) [DROIT].—

Et à la lettre E.

EXPLIQUÉ (18) par Troplong, (1,722) [DROIT Civil (86].— Enfin à lettre T

TROLONG (1,722) [DROIT (18) Civil (86) Expliqué (12) par].—

131.—Nous arrivons à la troisième partie du Titre qui est spéciale aux deux volumes qui traitent de la vente. —

Ce titre est ainsi conçu : *De la Vente*, par Troplong.

Il donne lieu à la recherche de l'immatricule du Son *Van-te ou Vente*. La 53e case est remplie. L'ouvrage de M. Troplong est inscrit ainsi à celle suivante:

*Case* 54. VENTE (54) par Troplong (1,722) [de la].—

On porte cet ouvrage particulièrement sous le nom et au feuillet TROPLONG (1,722) [de la Vente par].—

Telle est la première opération faite sur la première Division des tables — autrement dit sur le Catalogue des Titres.

132. — Passons à la deuxième division du Catalogue — celui des auteurs. — Le talent de M. Troplong lui donne le droit incontestable d'être porté sur la liste des Jurisconsultes Français. — Cette feuille est, en conséquence, revêtue de la mention suivante à la lettre T.

TROPLONG [DROIT Civil Expliqué par].—

— VENTE [de la].—

133. — C'est à la troisième Division que nous allons établir comment ce livre va se trouver prendre place dans le volume DROIT ou *PP* 70,1.

Le mot Droit a successivement renvoyé à chacune de ses Acceptions ou Divisions, et conséquemment à droit civil,

*PP* 70,1 DROIT, voyez DROIT CIVIL. *PP* 70,1-16.

Ce fait, l'inscription du livre de Toullier se forme ainsi — à la lettre D.

Droit (18) Civil (86) Expliqué (12) par Troplong (1,722), et à la colonne de Subdivision 70,1-16.

A la lettre C.

Civil (86) Expliqué (12) par Troplong (1,722) Droit 18].— et à la colonne de subdivision 70,1-16.

A la lettre E.

Expliqué (28) par Troplong (1,722) [Droit (18) Civil 86]. — Colonne 70,1-16.

A la lettre T.

Troplong (1,722) Droit (18) Civil (86) Expliqué (12) par]. — Colonne 70,1-16.

Puis passant à la subdivision du titre, on portera à la lettre V.

Vente (54) par Troplong (1,722) [de la], à la Colonne 70,1-16.

A la lettre T.

Troplong (1,722) [de la Vente par], et à la Colonne 70,1-16.

134. Cet ouvrage donne aussi quelques définitions qui ont rapport aux ventes du commerce, donc au droit commercial — il n'y aura pas lieu à une nouvelle inscription, puisque le Droit commercial, comme le Droit civil, est une division du Droit.—Il suffira d'ajouter *PP* 70,1-19 dans la colonne de subdivision et sur le feuillet Vente.

Si cet ouvrage avait aussi rapport au Droit Criminel, il en serait fait mention au feuillet Vente dans la colonne de subdivision : *PP* 70,1-23.

### § 36. — DE LA DIVISION PAR LES DÉRIVÉS.

135.—La subdivision des mots peut aussi se faire par les dérivés, avec d'autant plus de raison que l'on aurait souvent, en agissant ainsi, l'avantage de Classer les mots sur le même feuillet, — les lettres initiales étant semblables.

Ame. Principe 6.

De ce mot a été formé un grand nombre d'autres mots

ayant la même racine, ce qui donne lieu à la confection du tableau suivant :

| | |
|---|---|
| AME. *P* 6 ou .............. | *P* 6,1 — |
| Aimer.................... | — 1 |
| Amical.................... | — 2 |
| Amicalement............. | — 3 |
| Amitié.................... | — 4 |
| Amour.................... | — 5 |
| Amoureusement........... | — 7 |
| Amoureux............·... | — 8 |
| Animal.................... | — 9 |
| Animé | — 10 |

136. — Le mot MER, principe LIEU, 3,1, a pour dérivés :

| | | |
|---|---|---|
| Marin..................... | 3,1- | 1 |
| Marinade.................. | » | 2 |
| Marine.................... | » | 4 |
| Mariné.................... | » | 5 |
| Marinier.................. | » | 6 |
| Maritime.................. | » | 7 |

L'on pourra réunir plusieurs dérivés ensemble, tels que les mots suivans : — Père — Mère — Fils — Frère — Sœur — Oncle — Tante — Aïeul — Cousin, etc. ; — on établira le point de départ de Famille ou parenté. — Famille a pour Principe — Autorité ou Principe 8, — et Parenté consanguinale, — même sang, — Fait — 4 ; — ensemble, 84.

137.—D'autres mots pouvant prendre les mêmes Principes, on ajoute le chiffre de classification 1 à 84 et l'on obtient ainsi 84, 1, qui se trouve subdivisé :

| | |
|---|---|
| FAMILLE.................. | *PP* 84,1. |
| Dérivés : | |
| AÏEUL..................... | 84,1-2. |
| PÈRE...................... | 3. |
| Paternel, etc.............. | 5. |
| MÈRE...................... | 6. |
| Maternel, etc.............. | 7. |

| | |
|---|---|
| FRÈRE................... PP 84, | 9. |
| Frater..................... | 10. |
| Fraternel.................. | 12. |
| Fraternellement............ | 13. |
| Fraternisant............... | 15. |
| Fraternisation............. | 16. |
| Fraternisé................. | 17. |
| Fraterniser................ | 19. |
| Fraternité ................ | 20. |
| Fratricide................. | 21. |
| Fratricider, etc........... | 22. |
| ONCLE...................... | 51. |
| TANTE...................... | 65. |
| Cousin..................... | 72. |
| Cousinage.................. | 73. |
| Cousine.................... | 75. |
| Cousiner................... | 76. |
| Cousin-germain............. | 77. |
| Cousinerie................. | 79. |
| Etc., etc.............. | |

138. — Aussitôt qu'une Subdivision de Principe aura été donnée à un Mot, il faudra avoir soin de l'indiquer au Dictionnaire des recherches ou à celui de Bescherelle.

Nous savons bien qu'en donnant à des mots la filiation des dérivés, nous ne serons pas toujours fidèle au Principe qui est naturel à ce mot, et que le Chiffre du Principe des dérivés est souvent bien différent du chiffre du principe spécial ou naturel.

Ainsi, Fratricide ou Mort d'un Frère devrait être au Principe 9, le Mal, et au Principe 4, le Fait—soit 94,—et il est aux Principes 84, Bien et Mouvement. — Juste le contraire, et personne ne pourrait s'en douter, à moins qu'il ne fît le même raisonnement. — Le frère fait partie de la famille ; — la famille, c'est l'Autorité, etc. ; — donc le Principe 8.

Nous avons déjà expliqué, pag. 80, n° 121, comment on

remédie à cet état de choses, en portant au Dictionnaire des recherches ou de Bescherelle l'indication du Principe de Division par Dérivation, et de celui qui se présente à la première idée, que nous appelons Principe Spécial ou Naturel.

Ainsi, Fratricide sera sous-indiqué au Dictionnaire des recherches ou à celui de Bescherelle au mot *Fratricide*; Principe de Dérivation, 84,1-22, et Principe Naturel, 9 4,—et au volume 94, aux lettres *Frat*, on écrira : Fratricide. Voyez, par Dérivation de FAMILLE, *PP* 84,1-21.

De cette manière, il n'y a aucune erreur possible.

Mais, dira-t-on, en faisant cette concession, si on veut bien nous l'accorder, que de dépenses, que de travaux, que de temps un tel Catalogue demandera? — Notre réponse ne tardera pas à suivre l'objection si elle nous est faite.

## § 37.—DE L'INDIVIDUALISATION DE CHAQUE VOLUME OU TOME.

139. — Chaque quantité de feuillets écrits ou imprimés, renfermés — dans une même couverture, forme un volume ou tome.—Quelquefois un même volume peut contenir plusieurs tomes et même plusieurs ouvrages.

Le volume est donc par nous pris comme point de départ.

Il se Divise quelquefois par Ouvrages. —Cela existe souvent pour les manuscrits. — On forme aussi de cette manière une collection d'Autographes ou d'Extraits — de Pièces détachées—de Vers, etc., etc.

Il se divise naturellement en parties ou tomes, — chapitres,—sections,—pages,—lignes,—mots,—lettres.

Le volume se multiplie par le nombre 2 à $x$, — et par de nouvelles éditions ou réimpressions.

140. — Pour arriver à Individualiser chaque volume, il n'existe pas d'autre moyen que l'Affectation d'un numéro d'ordre qui lui soit spécial.

Nous avons établi dans notre quatrième livraison que le

plus simple particulier une fois immatriculé serait aussi *Distinct* parmi ses contemporains que l'est Louis XIV parmi les rois de France ;—que tout ce qui concernera son humble existence figurera à sa feuille immatricule ;—que l'on saura qu'il est Fils d'un tel et d'une telle, — né à tel Endroit, tel jour ; — qu'il a fréquenté les Écoles Primaires et obtenu un Livret sous tel numéro ; —qu'il a Épousé telle personne, dont il a eu tels enfans et tant d'Enfans ; — qu'il a été Libéré du service militaire sous tel numéro ;—qu'il n'a jamais payé de Contributions ; — qu'il n'a jamais été Condamné, — et qu'il est Mort à tel endroit Prolétaire et Honnête.

141. — Nous *Individualisons* un Volume d'une manière aussi certaine que nous l'avons fait pour le plus simple particulier.—Celui qui voudra y réfléchir se convaincra qu'il est plus facile d'Individualiser ou rendre Unique, dans une circonstance donnée, un Volume qui va rester des années entières sur le même rayon, qu'un Citoyen qui a droit de circuler sur les deux hémisphères.

142.—Nous le demandons au lecteur s'il a la moindre notion de l'enregistrement des actes : —l'acte le plus simple que nous pourrions signaler,—la procuration, par exemple, donnée par un pauvre habitant de la Savoie résidant à Paris, et conférée à l'effet de recueillir la minime part qui doit lui revenir dans la succession de son vieux père, n'aura-t-elle pas une mention semblable à la procuration donnée par l'heureux du jour à son intendant, et signée à l'effet de recueillir les millions délaissés par un père opulent?

De même que tout individu, sauf les membres de la famille royale, vient prendre son *Numéro d'Ordre* sur les registres de l'Etat civil ; de même l'on voit le Nom de celui qui est mort sur un grabat, dans un grenier, Ecrit indistinctement, soit avant, soit après, soit entre ceux de deux Millionnaires ou de deux Pairs de France, sur les registres de l'Etat civil ; de même la procuration de cet enfant de la Savoie figurera sur les registres de l'Enregistrement soit

avant, soit après, soit entre les deux procurations conférées par des héritiers d'un Millionnaire.

L'Enregistrement, comme l'Etat civil, ne reconnaît donc aucune Classification sociale.—Cette formalité se mentionne sur tous les actes de cette manière :

Enregistré à [le LIEU], tel jour [la DATE], FOLIO tant, CASE tant.

143. — Puisque les registres des receveurs de l'Enregistrement sont foliotés de 1 à $x$, et que chaque page se compose d'un nombre égal de cases toujours numérotées de 1 à 8, — il est donc vrai de dire que chaque acte enregistré est immatriculé d'une manière fixe, — invariable, — ne présentant aucune confusion avec tout autre acte enregistré, parce que si celui-ci a été porté sur le même folio que le premier, il n'est pas enregistré dans la même case, — que sa case n'a pas le même numéro, — et que s'il a été enregistré dans une case portant le même numéro, — cette case appartient à un folio différent.

D'où nous concluons :

1° Que chaque acte a par l'enregistrement une Immatricule spéciale et distincte ;

2° Que tout receveur d'enregistrement, par le nombre des cases qu'il a remplies, ayant égard à la quantité de celles employées par chaque acte, peut justifier du nombre d'actes par lui enregistrés ;

3° Qu'une *Seule* erreur ne peut avoir lieu en récapitulant le nombre de cases existant dans un registre, de cette manière :

*Tant* de cases employées par les visas de vérificateurs et la clôture journalière du registre, ci. . . . . . . néant.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Tant* pour les actes ayant nécessité | | | 5 | cases, ci. | *tant.* |
| *Tant* | — | — | 4 | — | — |
| *Tant* | — | — | 3 | — | — |
| *Tant* | — | — | 2 | — | — |
| *Tant* | — | — | 1 | — | — |
| | | | | Total. . . | TANT. |

**144. — Qui empêche donc d'enregistrer chaque Volume** et de le rendre *Unique* **parmi tous les livres des bibliothèques, — comme la procuration du prolétaire est Unique** parmi TOUS les **Actes de l'Enregistrement, — comme son Acte de Décès sera unique parmi Tous les actes de décès? Rien certainement. En voici la preuve :**

Il serait établi dans chaque bibliothèque un Registre d'enregistrement se divisant par Volumes, sur lequel registre seraient inscrits tous les livres et manuscrits d'une bibliothèque, — depuis le numéro 1 à *x* (nombre Inconnu). — Ainsi, s'il se trouve à la Bibliothèque Royale quatre millions de volumes et manuscrits, le registre d'enregistrement commencerait au numéro 1, affecté au Premier volume, et finirait par le numéro 4,000,000 affecté au dernier volume; — et quant aux livres nouveaux, ce chiffre pourrait être continué, savoir: 4 millions et 1,—quatre millions et 2. — Ex. 4,000,001, — 4,000,002.

145.—Pour ne pas être obligé de répéter le numéro d'Inscription tout en chiffres, il suffirait de convenir que des lettres indiqueront le rang que doit occuper un chiffre. — Ex. Unité, A.—Dixaine, B.—Centaine, C.—Mille, D.—Dix mille, E.—Cent mille, F.—Million, G.—Dixaine de million, H.—Centaine de million, J, etc. De sorte que 4 millions plus 1 s'écrirait: 4 G. 1.

Mais nous allons au devant de l'objection relative à l'élévation des nombres, et nous savons qu'il convient de les diviser en sommes moindres pour en faciliter l'expression.

146. — Cette division se présente naturellement par la division alphabétique A à Z ou 0 à 9, et plus exactement ici de 1 à 9.

Ainsi, la première division 1 à 9 — compose la première décimale ou la première lettre, ce qui réduit notre total de 4,000,000 à 400,000. — Faisant la même opération pour la deuxième décimale ou la deuxième lettre, nous obtien-

drons une nouvelle réduction d'un dixième, ou autrement dit 400,000 sont réduits à 40,000.

Cent registres de chacun 40,000 articles nous représenteront justement le chiffre de 40,000,000.

Maintenant il convient d'examiner si les recherches d'un ouvrage parmi 40,000 articles ne seraient pas un travail trop fatigant.

En ne portant que 40 lignes au volume à chaque page, il faudrait que chaque registre eût mille pages. — Nous préférerions ne l'établir que sur cinq cents pages. C'est-à-dire que les registres d'enregistrement se composassent de 100 volumes — et chaque volume de deux tomes. Aut r ement dit, la division de 40 millions aurait lieu en 200 tomes — de chacun 20,000 articles ; et de chacun 500 pages—ayant chacune 40 lignes.

Preuve. 500 pages × 40 lignes ou articles = 20,000 × 2 tomes = 40,000 × 100 tomes = 4,000,000.

147.—Nous établissons donc que les 4,000,000 de titres seraient divisés par 200 tomes de chacun 500 pages ; ensemble 20,000 articles.

Si l'on ne veut pas être obligé de parcourir la totalité des 500 pages pour trouver le volume que l'on cherche, il faut établir une nouvelle subdivision parmi chaque tome. — Car la seule Subdivision par trois décimales établirait une Classification par volume ou tome, — qui Obligerait à parcourir ces 500 pages. — Mais en formant une décimale de plus, c'est-à-dire en classant le premier mot *Frappant* du titre sur 4 lettres, on n'aura plus que 50 pages à consulter.—De plus, en rétablissant l'ordre alphabétique à chaque page dans une colonne particulière— et en le mettant en rapport avec autre mot dans une autre colonne, il suffira de porter les yeux en haut, dans le milieu, ou au bas de ces 50 pages pour trouver le nom que l'on cherche.

148. — Ce livre d'Enregistrement alphabétique sera

numéroté d'après la division, par nous établie page 12, n° 60.

Ainsi, les neuf parties seront indiquées comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| a. b. c. | n° 1 | |
| d. | 2 | Division |
| e. f. | 3 | de la première |
| g. h. | 4 | décimale. |
| i. j. k. y. | 5 | |
| l. m. n. | 6 | |
| o. p. q. | 7 | |
| r. s. t. | 8 | |
| u. v. x. z. | 9 | |

Passant à une subdivision seulement, nous avons

| | |
|---|---|
| 1 *a* | a |
| 1 *b* | b |
| 1 *c* | c |
| 2 | d |
| 3 | e |
| 3 *a* | f |
| 4 | g |
| 4 *a* | h |
| 5 | i |
| 5 *a* | j |
| 5 *b* | k |
| 5 *c* | y |
| 6 | l |
| 6 *a* | m |
| 6 *b* | n |
| 7 | o |
| 7 *a* | p |
| 7 *b* | q |
| 8 | r |
| 8 *a* | s |
| 8 *b* | t |
| 9 | u |

9 *a* v
9 *b* w
9 *c* z

Ainsi, Amour sera porté au vol. 1.
Bonté — 1 *a*.
Charité — 1 *b*.

149. — Passant à la deuxième Décimale, nous aurons :

1-0 (néant).
1—1 a—a, a b *et* a c.
1—2 a—d.
1—3 a—e *et* a f.
1—4 e—g *et* a h.
1—5 a—i, a j, a k *et* a y.
1—6 a—l, a m *et* an.
1—7 a—o a, p *et* a q.
1—8 a—r, a s *et* a t.
1—9 a—u, av, aw *et* z

La troisième Décimale nous donnera

1—0—0 (néant).
1—1—1 ou a—a—a b *et* c.
1—1—2 — a—a—d
1—1—3 — a—a—e *et* f.
1—1—4 — a--a—g *et* h.
1—1—5 — a—a—i, j, k *et* y.
1—1—6 — a—a—l, m *et* n.
1—1—7 — a—a—o, p *et* q.
1—1—8 — a—a—r, s *et* t.
1—1—9 — a—a—u, v, w *et* z.

Enfin, la quatrième Décimale nous donnera

1,111 ou a—a—a--a, a b *et* c.
1,112 — a—a—a—d

Etc., etc.

150.—Si, comme nous le croyons préférable, le Livre de l'Enregistrement est établi sans qu'on cherche à lui donner le mérite d'un Répertoire;—si l'on se borne à lui donner la

valeur d'un livre méthodique, mais non alphabétique, on n'établira qu'une décimale 1 à 9, subdivisible pour les 26 lettres de l'alphabet ;—de sorte qu'il n'y aura que 26 registres, lesquels se continueront jusqu'à la fin, et seront suivis d'autres registres portant la même lettre. — Ainsi, l'on aura :

A—1, puis A—2, puis A—3, etc., ou 1—1, 1—2, 1—3, etc.
B—1, puis B—2, B—3, etc., ou 1 a 1, ou 1 a 2, 1 a 3, etc.
C—1, C—2, C—3, etc., ou 1 B 1, 1 B 2, 1 B 3.
D—1, D—2, D—3, etc., ou 2—1, 2—2, 2—3, etc.

De cette manière, nous le reconnaissons, on obtiendra une série de 400,000 mots commençant par la même décimale ; — mais il n'en résultera aucun inconvénient, attendu que les recherches ne se feront pas, uniquement, sur le livre d'Enregisment, mais sur les Catalogues des première, deuxième et troisième divisions.

Ce livre d'Enregistrement sera uniquement employé à constater le Titre et l'État de chaque volume. — Donnons-en ici un exemple en citant l'Edition de l'Histoire Naturelle de Buffon, sortie de l'imprimerie Royale, en l'année 1719. — Prenons le Registre H ou 4 *a*, et transcrivons partie des soixante et quelques volumes de cet ouvrage comme suit ; en admettant que le numéro 14,344 de la série H ou 4 *a* soit rempli. Nous commençons par

14,345. Histoire Naturelle, générale et particulière, par M. de Buffon, intendant du Jardin du Roi, de l'Académie française et de celle des Sciences, etc., etc.—Nouvelle édition.—A Paris, de l'Imprimerie royale.—Année 1719. —Vol. 1er, petit in-8°, — format, 11 centimètres sur 62 millimètres, relié. *Contenant* :—Discours.—Histoire naturelle.—Théorie de la Terre. — 1 carte.

14,346. Dito, 2e vol. — Théorie de la Terre.

13,347. Dito, 3e vol. — Histoire Naturelle des Animaux. 7 planches, gravures.

14,348. Dito, 4e vol. — Suite de l'Histoire Naturelle des

Animaux. — Histoire Naturelle de l'Homme. 1 planche, gravures.

14,349. Dito, 5° vol. — Suite de l'Histoire de l'Homme. — Discours sur la Nature des Animaux.

14,350. Dito, 6° vol. — Dito, et notamment du Cheval, de l'Ane, du Bœuf, du Cochon, du Chien. 1 planche, page 309, avec gravures.

14,351. Dito, 7° vol. — Histoire Naturelle des Animaux sauvages, avec gravures.

14,352. Dito, 8° vol. — Histoire Naturelle des Animaux : du Singe, de l'Éléphant, etc., avec gravures.

14,353. Dito, 9° vol. — MANQUE. Voir :

Lorsqu'on le trouvera, il sera inscrit, supposons, 19,454 et annoté ainsi $\frac{14,353}{19,454}$ ou 14,353=19,454. — Le renvoi d'un numéro à l'autre s'indiquera dans la Colonne à droite des observations ou dans une Note au bas de la page.

14,354. Dito, 10° vol. — Histoire Naturelle des Animaux quadrupèdes : du Buffle, du Chameau, etc., avec gravures.

14,355. Dito, 11° vol. — Histoire naturelle de divers Animaux quadrupèdes ou aquatiques, tels que Girafes, — Singes, — Phoques, etc., avec gravures. Année 1720.

14,356. Dito, 12° vol. — Manque.

14,357. Dito, 13° vol. — Table alphabétique des Noms des Animaux quadrupèdes. — Table des Auteurs et Voyageurs cités dans cet ouvrage. — Table des Matières des 12 volumes de l'Histoire naturelle de Buffon.

151. — Lorsque l'on inscrira ces douze volumes au Catalogue, ils seront portés à la Première Division : Histoire ( ) naturelle ( ) de Buffon ( );

A la Deuxième Division, — sur la table Histoire naturelle, — aux mots Histoire et Naturelle.



Et à la Troisième Division : — Histoire, — Ecrit, — 7e principe. — Naturelle, Etres animés, 1er principe. — De sorte qu'à la partie 7 et à la partie 1 de la troisième division on trouvera : à la lettre H—Histoire ( ); à la lettre N —Naturelle ( ); et à la lettre B—Buffon ( ).

Mais indépendamment de ces inscriptions, on portera sur trois divisions *à la Feuille des Titres*, 1° Animaux; 2° Quadrupèdes; 3° Buffon, H—14,357; — et *à la Feuille des Auteurs*,—table des auteurs et voyageurs cités par Buffon, H—14,357.

14,358. Dito, 14e vol., intitulé Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du Cabinet du roi, — ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 1er. — Plan de l'ouvrage : — Discours sur la Nature des oiseaux, — Histoire naturelle de divers oiseaux, Aigle, Vautour, etc.; avec gravures.

14,359. Dito, 15e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 2. — Histoire du Faucon, de la Chouette, etc.; avec gravures.

14,360. Dito, 16e vol., ou Histoire des Oiseaux, tome 3. — Année 1722. Idem.—du Coq, de la Pintade, etc.; avec gravures.

14,361. Dito, 17e vol., ou Histoire des Oiseaux, tome 4.— Idem. — du Paon, etc.; des oiseaux étrangers, —Perdrix, Caïlle, Pigeon.

14,362. Dito, 18e vol., ou Histoire des Oiseaux, tome 5.— Avertissement.—Du Corbeau, des Oiseaux étrangers, des Grives, etc.; avec gravures.

14,363. Dito, 19e vol., ou Histoire des Oiseaux, tome 6. — Oiseaux étrangers. — Table des matières; avec gravures.

Aux trois divisions, on portera à la Feuille spéciale : —Tables de l'Histoire naturelle des Oiseaux, par Buffon, en 6 volumes, — 1—14,363.

14,364. Dito, 20e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 7; avec gravures.

14,365. Dito, 21e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 8; avec gravures.

14,366. Dito, 22e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 9; avec gravures.

14,367. Dito, 23e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 10; avec gravures et table des matières.

Aux trois divisions, on portera à la Feuille spéciale : —Tables du Supplément, Histoire naturelle des Oiseaux, par Buffon. H—14,367.

14,368. Dito, 24e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 11; avec gravures.

14,369. Dito, 25e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 12; avec gravures.

14,370. Dito, 26e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 13; avec gravures.

14,371. Dito, 27e vol., ou Histoire naturelle des Oiseaux, tome 14; avec gravures et tables.

C'est ainsi qu'il sera fait mention de cette table; — lorsqu'on s'apercevra que l'ouvrage contient plusieurs tables, on réunira tous les numéros d'enregistrement; ce qui ne nécessitera qu'une mention. Exemp. : Buffon, Tables de l'Histoire Naturelle. — 14,356. — 14,363. — 14,367. — 14,371, etc.

En voici, nous le pensons, assez pour faire comprendre comment l'Enregistrement se fera pour chaque volume.

152.—Supposons qu'un Enregistrement soit erroné ou incomplet.—Rien ne sera plus facile que d'y remédier.

On fera un nouvel Enregistrement avec toute la désignation que l'on croira utile. — On indiquera le Nombre de plans ou de gravures; — le nom des gravures; — la Page où chaque gravure se trouve;—enfin, on s'Étendra autant qu'on le jugera à propos. — Ce nouvel Enregistrement portera un Numéro qui sera reporté sous le numéro primi-

tif. Exemple : $\frac{13,453}{18,454}$ ou à droite : 13,453=18,454.

Nous ferons encore observer que ce livre d'Enregistrement sera écrit avec soin. — Que les Numéros se suivront, seront écrits à la main et reportés sur le volume de la lettre initiale;—qu'il contiendra une partie de la page pour l'Inscription de la mention du détail;—une Colonne d'Émargement;—une Colonne contenant le Numéro ancien du Catalogue de la Bibliothèque; —une Colonne contenant le Signe de la place s'il en a une;—une Colonne contenant le Numéro du Catalogue général. Exemple : Aventures (74) de Télémaque, etc.;—enfin, une Colonne indicative du Casier et du Numéro qu'il occupera d'après notre système.

De sorte que le livre de Fénelon serait enregistré sur le livre d'enregistrement des auteurs pédagogiques de cette manière :

1,848.—AVENTURES (74) de Télémaque, par Fénelon, un vol. Telle année, etc.

1,849. — AVENTURES, etc., en suivant ou non l'ordre immédiat; en indiquant l'année, avec ou sans suite, tant que l'on trouvera des volumes de cet ouvrage. Ainsi, un Exemplaire pourra porter le numéro A 1,848 un autre le numéro A 65,465, parce que l'un aura été Imprimé il y a cinquante ans, et que l'autre ne le sera qu'en 1850 ou 1855.—Il n'y aura cependant aucun inconvénien à cela. — Le numéro d'Enregistrement est donné pour individualiser le volume, — mais le numéro Immatricule du livre de Fénelon sera toujours (74).—Ce volume sera porté, sur la table des Éditions multiples, peut-être au numéro 1,149 des ouvrages intitulés Aventures; et le numéro 121 renverra à 1,149, et celui-ci à 121 [voir page 23, n° 37].

De plus, le livre d'Enregistrement au n° 65,465 (*) contiendra une Colonne d'immatricule qui indiquera le nombre

(*) Le numéro immatricule de l'ouvrage sera porté sur le livre d'enregistrement; mais ce numéro sera celui de la première édition. Exemple Aventures (74).

(74) et celui 1,149; — cette nouvelle édition prendra sa place naturellement sur la feuille de la première division dite des titres, mais il n'en sera pas fait mention sur la feuille des deuxième et troisième division. — En effet, à quoi bon? — Le Principe Mouvement 4 aura fait connaître Aventures; le Principe 1 aura indiqué Télémaque; le Principe 6 Education, subdivision 1.—Être animé. Aux feuilles A. T. F., on trouve Aventures de, etc., Télémaque, etc., Fénelon, etc.; — On sait que ce livre est immatriculé Aventures (74), on se porte naturellement à la première édition. — Si l'on en veut une plus récente, on suit d'édition en édition, et l'on arrive à la dernière.

Mais il importait de bien Individualiser chaque volume par un numéro distinct. — C'est ce que nous avons fait.

153.—Maintenant, supposons que l'on trouve un volume contenant 50 manuscrits réunis, et que l'on tienne à bien les décrire. Il n'est pas nécessaire d'opérer autrement que nous ne l'avons indiqué ci-dessus. Seulement, on rapporte un numéro de Subdivision à chaque manuscrit. Exemple : C. 17,456. Collection de 10 manuscrits attribués à divers.

1 — Lettre d'Henri IV, du.... à...

2 — Lettre de Gabrielle d'Estrées, du.... à...

3 — Lettre de Louis XIV, du.... à... etc., contenant 4 pages d'écriture, avec un cachet en cire rouge, etc.

Ainsi, cette lettre de Louis XIV sera individualisée de cette manière : C. 17,456—3.

Elle figurera sur le Catalogue, à la feuille — Autographes de Louis XIV. — Elle prendra son numéro Immatricule et indiquera son numéro d'Enregistrement : C. 17,456—3.

Le numéro d'Enregistrement sera rapporté sur la feuille immatricule, de même que ce numéro, sur le journal d'enregistrement.

### § 38. — DE LA COMPTABILITÉ.

154.— Toute Comptabilité s'établit à l'aide : 1° d'un livre

Journal contenant la mention de tous les faits de la journée; 2° D'un Grand Livre contenant sur une Page spéciale le compte de chaque Individu ou de chaque Nature d'objets. Ce compte est folioté; le numéro des pages ou feuillets sur lesquelles il est transcrit devient le numéro distinctif de ce compte. — On rapporte sur ce compte, à la suite les uns des autres, tous les articles le concernant, — qui se trouvent portés au journal, mais confondus parmi toutes les opérations de la journée. 3° D'une table alphabétique qui facilite la connaissance du folio de chacun des Comptes ouverts au Grand Livre.

Ces livres existent même dans la comptabilité dite tenue des livres en partie simple. Nous ne parlerons pas ici de la tenue en partie double, parce qu'il est inutile de s'en occuper pour le développement provisoire de notre méthode; mais un jour viendra, nous l'espérons, où nous pourrons démontrer que la partie double est aussi nécessaire à l'Immatriculation qu'à toute Comptabilité régulière.

La tenue d'un Grand Livre, quoique ce soit une mesure générale, n'est pas cependant d'une nécessité absolue; les comptables savent que l'on pourrait à la rigueur le supprimer, en portant directement aux Tables alphabétiques les articles du journal, et en indiquant soit son folio, soit le numéro de l'article.

On pourrait aussi établir un Grand Livre sans laisser pour chaque compte une partie de la page en blanc. On y suppléerait et on faciliterait dans ce cas la connaissance successive de tous les articles par une série de chiffres qui renverrait d'un article à l'autre.

155. — Ces règles de Comptabilité posées, nous ferons observer que notre méthode de Cataloguement contient à peu de choses près les mêmes erremens.

Ainsi, le Journal est remplacé par le livre de l'Enregistrement de tous les volumes. Là, le commerçant fait l'Inventaire de toutes ses Marchandises en magasin; ici, le con-

servateur fait l'Inventaire de tous les Volumes étant dans sa bibliothèque. Un Numéro d'ordre et d'enregistrement est donné à chaque volume, qui se trouve ainsi Individualisé parmi les milliers de volumes qui existent et qui existeront dans cette bibliothèque.

Mais plusieurs volumes se trouvant presque toujours ne former qu'un seul ouvrage, il a fallu Spécialiser cet ouvrage de manière à ce qu'il ne pût être confondu avec un autre. L'usage a établi cette distinction par le Titre; c'est donc le titre qu'il a fallu individualiser par l'immatricule, et comme les titres ne sont composés que de mots, dès l'instant que nous avons immatriculé le premier mot Saillant du titre, nous avons par le fait immatriculé ce titre de manière à ce qu'il ne puisse jamais être confondu avec tout autre titre semblable.

Les mot et nombre Aventures (74) ne se répéteront pas plus souvent que ceux de Louis XIV, puisque tous les livres ayant pour titre *Aventures* seront inscrits sur le même registre, sans jamais recommencer la série, comme tous les rois de France qui portaient le nom de Louis étaient inscrits par série de numéros commençant à Louis 1er et finissant à Louis XVIII; série qui aurait continué si le principe gouvernemental n'eût été changé.

Ainsi, Aventures (74) voudra toujours indiquer les Aventures de Télémaque, par Fénelon.

Les Numéros d'enregistrement de l'ouvrage de Fénelon seront égaux en nombre à celui des volumes de cet ouvrage. — S'il y a dans les bibliothèques 100 volumes faisant partie de ce même ouvrage, relatifs à une seule ou à plusieurs éditions, tous ces volumes seront enregistrés séparément et distinctement de 1 à 100, comme on enregistrerait 50 expéditions d'un jugement, ce qui donnerait à chacune de ces expéditions un numéro distinct, puisqu'elles seraient portées à un folio différent ou à une case différente, tout en laissant à la Minute son numéro d'en-

registrement distinct. Mais le numéro de l'Ouvrage, ou pour mieux dire l'immatricule du Titre n'est donnée qu'une fois. Aventures a pris le numéro (74), il le conservera toujours pour indiquer l'ouvrage de Fénelon.

156.—C'est, nous dira-t-on, établir deux journaux constatant, l'un la création d'un Ouvrage, d'un Titre; l'autre l'Arrivée à la bibliothèque d'un ou plusieurs volumes. Nous en convenons; mais ces deux journaux ont un nom distinctif: l'un s'appelle Feuille d'Immatricule des titres, l'autre Journal d'Enregistrement et d'Entrée des livres. Ainsi, pas de difficultés: le premier journal constate seulement le Titre de l'Ouvrage, et lui donne un numéro distinctif, qui est en même temps un numéro d'ordre de l'Ouvrage. Exemple: Aventures (74). Le deuxième journal constate le titre, l'état matériel de chaque *volume* et lui donne un numéro d'ordre qui est en même temps un numéro distinctif du volume. Exemple : A ou Aventure, Journal d'enregistrement, numéro 1,848.

157.—Après la mention sur les journaux vient en comptabilité, avons-nous dit, le report au Grand Livre et l'établissement d'une Table alphabétique attachée à ce Grand Livre, ou qui en est détachée.

Nous suivons un mode d'opérer analogue. Le Grand Livre et les Tables sont réunis et consistent en des feuilles divisées par colonnes, sur lesquelles sont rapportés tous les articles portés au journal de l'Ouvrage et au journal des Volumes. Seulement, les articles du Grand Livre sont transcrits à la suite les uns des autres sur des Feuilles alphabétiques. — Le journal, c'est le travail de la journée. — La division du Grand Livre s'établit par les règles d'ordre numérique, alphabétique et méthodique que nous avons ci-dessus signalées; —mais, en réalité, la comptabilité est la même, et nous en sommes certain; seulement nous craignons d'être mieux compris par les comptables et les libraires qui voudront étudier nos propositions, que par MM. les membres

de l'Institut, dont la majeure partie possède peu de connaissances en comptabilité et en Tabulation.

§ 39. — MODIFICATIONS.

158.—Une des causes premières du peu de méthode qui existe dans nos Ecrits, c'est que nous posons sur le papier nos idées au fur et à mesure qu'elles nous viennent, et que nous les faisons Imprimer de suite. Il en résulte pour nous qu'à la fin de notre travail, nous avons quelquefois le désir de refondre le tout et de présenter nos idées perfectionnées et dégagées de nos premières formules; mais souvent le temps nous manque.

Ainsi, il y a à peine quatre mois que nous avons écrit et fait imprimer les premières pages de cette publication. Nous avons été obligé de l'interrompre au § 38, page 90, pour rédiger notre mémoire présenté à la commission hypothécaire.

Reprenant ensuite notre travail, nous avons remarqué que nous étions entré dans le développement de notre système de Catalogue sans parler de l'Enregistrement des volumes, et nous y avons suppléé par le paragraphe 41 et ceux suivans.

159. — Nos idées ainsi perfectionnées, nous pensons aujourd'hui que notre Catalogue pourrait être réduit à deux divisions seulement :

La première, celle des Titres.

La deuxième, celle des Matières. De sorte que le Catalogue consisterait uniquement dans les cahiers, feuilles, ou registres ci-après :

1° Le Journal d'Enregistrement ;

2° La Feuille d'Immatricule ;

3° Le Catalogue des Titres ;

4° Le Catalogue des Auteurs et des Matières.

160. — Nous avons dit page 28, n° 42, qu'il y aurait des Feuilles intitulées : Écrivains Moralistes, Classiques, Romantiques, Poètes, Prosateurs, etc., etc.

Qui empêchera de se servir des Tables des Matières pour indiquer la série de ces auteurs, et les ouvrages qu'ils auront publiés ?

Voyons. — Procédons.

*Auteurs Moralistes* veut dire écrivains. — Principe 7. LA PAROLE — l'Écriture. — Puis Moralistes — Principe. 6. AME, ce qui donne 76, et comme d'autres cas peuvent amener la réunion de ces deux principes, nous spécialisons cette indication d'Écrivains Moralistes par 76, 1.

*Écrivains Classiques*. Savoir : Ecrivain — Principe 7. Classique, venant de classe, Instruction — Science — Principe de l'âme. — 6. Réunion 76 et classification 76, 2.

*Écrivains Romantiques*. Savoir : Écrivain, Principe 7. — Romantique, nature du Roman, fiction ; Mouvement—Principe, 4. Ensemble 74, et classification 74, 3.

*Poètes*. Savoir : Ecrivain, Principe 7. Harmonie, Sentiment de l'âme. — Principe 6. Ensemble 76, et classification 76, 4.

*Prosateurs*. Savoir : Écrivain, Principe 7. Et prose, qui pourrait être indiquée comme exemption de règles ou liberté, — ce qui serait le principe BIEN ou 8. Ensemble 78. Classification, 78, 1.

161. — Le Dictionnaire des Recherches renverrait du mot Moraliste à Écrivains Moralistes. Voir *PP*. 76, 1. Et le Catalogue, troisième Division ou Catalogue des Matières 7e Partie, contiendrait les définitions de tous les Écrivains. On aurait :

| | | |
|---|---|---|
| 76, 1. | Écrivains | Moralistes. |
| 76, 2. | — | Classiques. |
| 74, 3. | — | Romantiques. |
| 76, 4. | — | Poètes. |
| 78, 1. | — | Prosateurs. |

Le même Catalogue — 6e Partie — contiendrait :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Moralistes | Écrivains | voir | Écrivains-Moralistes | 76, 1. |
| Classiques | — | — | Écrivains-Classiques | 76, 2. |
| Romantiques | — | — | Écrivains-Romantiques | 74, 3. |

Poètes Écrivains voir Écrivains-Poètes 76, 4.

Le même Catalogue — 8e Partie, — contiendrait :

Prosateurs, Écrivains, voir Écrivains-Prosateurs, 78, 1.

C'est pourquoi nous proposons de ne pas établir de Catalogue spécial des Auteurs, — ou pour mieux dire, nous pensons que le Catalogue des Matières aurait, à l'aide du mode des Principes, l'avantage de contenir aussi le Catalogue des Auteurs, d'après leur genre de talent.

§ 40. DE LA FORMATION DU JOURNAL D'ENREGISTREMENT.

162.—L'inscription, au journal d'enregistrement, des livres et manuscrits, étant une formalité indispensable pour Constater l'existence de chaque volume et l'Individualiser de manière à ce qu'il ne puisse *jamais* être confondu avec un autre livre, fût-il du même ouvrage, de la même édition ; fût-ce un même volume; la conséquence forcée à en tirer, c'est qu'en immatriculation il devient indispensable d'établir un Livre-journal d'Enregistrement dans chaque bibliothèque publique (*).

Comment satisfaire à cette nécessité ? Voici notre réponse :

163.—L'administration commencera par dresser la liste de toutes les bibliothèques publiques, et même de celles particulières, lorsque la demande lui en aurait été faite par les propriétaires de celles-ci ;

Puis elle procédera à l'immatricule du mot *Bibliothèque*, de cette manière.

Prenant la feuille *Bib.* elle trouve la case 85 remplie.

(*) L'établissement d'un journal d'enregistrement rendrait inutile l'envoi aux Divers bibliothécaires des Bulletins dressés par la Commission, dont nous parlons au § 3, page 9 — et conséquemment l'impression de ces bulletins;—ce serait une diminution de dépense notable, et, selon nous, un journal d'enregistrement serait de beaucoup préférable à la collection des Bulletins.

Elle porte à celle suivante la définition du mot telle qu'elle existe au dictionnaire.

*Case* 86. Bibliothèque (*s. f.* Et. G. —livre, cassette) Lieu destiné au dépôt des livres.

Il s'agit de principier ce mot. — D'après l'indication ci-dessus, il devrait être principié à Lieu. Principe 3, et à Dépôt— Mouvement, principe 4.—Mais nous préférons Objet P. 5 — et Dépôt P. 4 ; en voici la raison. — C'est que souvent l'objet mobile qui contient les livres est pareillement appellé Bibliothèque.

Ensuite nous préférons donner le Principe 5—Objet aux Maisons, et ne donner le principe 3—Lieu, qu'à l'Emplacement des maisons ; au Terrain seul, qui est immobile par sa nature.

Au surplus il n'en résultera aucune confusion, puisque le Dictionnaire de Bescherelle, et même les Tables indiqueront que *Bibliothèque* se trouve aux Principes 5 et 4. — La mention sur la feuille immatricule s'en ferait ainsi.

*Case* 87. Bibliotheque. Principes : Objet 5 et Dépôt 4. Ensemble *PP* 54.

Prenant alors la liste des bibliothèques que l'on voudrait immatriculer, on les inscrirait ainsi :

*Case* 88. Bibliothèque (88) royale, à Paris.
» 89. Bibliothèque (89) Mazarine.
» 90. Bibliothèque (90) de l'Institut, etc.
» 104. Bibliothèque (104) de la ville de Rouen.
» 105. Bibliothèque (105) de la ville d'Elbeuf.

Etc., etc., etc.

164.—Ceci fait, le gouvernement détermine le cadre du journal d'enregistrement qui devra être Uniforme pour toutes les bibliothèques. —Voici, selon nous, comment on pourrait opérer.

Le format serait celui du *Moniteur universel.* — Chaque feuille porterait au verso : *Bibliothèque* ( de N.). — Aucune page ne serait numérotée, aucun folio ne serait

folioté autrement que par les chiffres-lettres des mots inscrits.—Ainsi, on porterait au haut de chaque page à gauche : *Lettres* ; — à droite : *Chiffres*. Ce qui donnerait, par exemple, pour *Bonaventure* et tous les mots commençant par *Bona*, la mention suivante qui serait portée à la main.

BONA 1,761

Chaque page serait divisée par colonnes affectées :

La 1re à l'Ordre des lignes.

La 2e à l'Ordre des numéros.

La 3e à l'Indication des numéros Antérieurs et Postérieurs.

La 4e à la Désignation complète du volume. (Voir p. 97, n° 146).

La 5e à l'Indication de l'Immatricule du premier mot saillant du titre.

La 6e à l'Indication de la Bibliothèque royale si elle possède l'ouvrage, ou, à son défaut, de la Bibliothèque qui le possède et le numéro d'enregistrement.

La 7e à l'Indication du Numéro de l'ancien catalogue, s'il en existe, ou de la mention des signes de reconnaissance employés jusqu'à ce jour dans cette bibliothèque.

La 8e à l'indication du Casier où le volume est placé.

La 9e aux Observations.

165.—Nous voudrions que le gouvernement remît à chaque bibliothèque plusieurs mains de papier tracé à l'avance, dont les entêtes seraient imprimées, les lignes tracées à l'encre de Chine ; — afin que ces livres journaux fussent forcément tenus de la même manière.

Recommandation serait faite d'écrire lisiblement—correctement—et surtout nettement, sans surcharge, ni rature. Les mots *nuls* seraient rayés avec soin, de manière à pouvoir être comptés, et mention en serait faite sur une ligne particulière.—Les lignes non remplies d'écriture le seraient par des traits ou barres à l'encre.—Les renvois seraient portés dans la colonne d'observation ; — rarement

dans celles des numéros d'ordre, et jamais si l'article ne contenait plusieurs lignes employées à l'enregistrement du volume; — les renvois seraient paraphés par le Bibliothécaire, parce que l'inscription au journal d'enregistrement ferait titre contre lui; de même que la mention au répertoire d'un acte fait titre contre l'officier ministériel qui l'a reçu.

Cet enregistrement serait surveillé journellement par un inspecteur — qui ordonnerait la rectification immédiate des erreurs — et le complément de l'enregistrement si l'on avait oublié de mentionner des circonstances importantes, telles que les reliures, — les gravures, — les tables, etc., etc.

Comment se feraient ces rectifications? — Rien de plus simple: par un nouvel enregistrement dont le numéro serait rapporté à la suite du numéro primitif, — et précédé de ce numéro.

166. Chaque fois qu'une feuille serait remplie dans ses quatre pages, la copie en serait faite et adressée au gouvernement. — Il en résulterait qu'il pourrait ainsi se convaincre du soin avec lequel il aurait été procédé à l'enregistrement des livres; puisqu'il posséderait une copie exacte, authentique, signée par chaque bibliothécaire, de *Tous les livres journaux d'Enregistrement des Bibliothèques*. Cette copie servirait à réparer des altérations et des lacérations s'il en était fait sur le journal d'enregistrement.

Mais, va-t-on dire, c'est prendre vis-à-vis des conservateurs-bibliothécaires les mêmes garanties que vis-à-vis les dépositaires d'actes publics? Oui, certes, nous demandons que les bibliothécaires soient contraignables, même par corps, de la représentation de tous les volumes inscrits sur le livre d'enregistrement. — Si ces livres se trouvent détournés, le bibliothécaire en sera responsable, à moins qu'il ne prouve la sortie régulière de ce volume, et qu'il en justifie par le récépissé de celui auquel le prêt en aura été régulièrement fait. Nous voulons, en un mot, qu'ils soient *Conservateurs* de droit et *de Fait.*

167.—Comment les feuilles du livre d'enregistrement seront-elles divisées? Cela dépendra du nombre de volumes que contient la bibliothèque où l'on opèrera. Cette division se fera par ordre alphabétique, comme suit :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| A | ou | 1 | Le | ou | 63 |
| B | ou | 1 *a* | Li | ou | 65 |
| C | ou | 1 *b* | Lo | ou | 67 |
| D a | ou | 2 1 | Lu | ou | 69 |
| D e | ou | 2 3 | M | ou | 6 *a* |
| D i | ou | 2 5 | N | ou | 6 *b* |
| D o | ou | 2 7 | O | ou | 7 |
| D u | ou | 2 9 | P | ou | 7 *a* |
| E | ou | 3 | Q | ou | 7 *b* |
| F | ou | 3 *a* | R | ou | 8 |
| G | ou | 4 | S | ou | 8 *a* |
| H | ou | 4 *a* | T | ou | 8 *b* |
| I | ou | 5 | U | ou | 9 |
| J | ou | 5 *a* | V | ou | 9 *a* |
| K | ou | 5 *b* | W | ou | 9 *b* |
| Y | ou | 5 *c* | X | ou | 9 *c* |
| La | ou | 61 | Z | ou | 9 *d* |

Cette subdivision pourrait même s'étendre davantage, comme par Ba, Be, Bi, Bo, Bu, etc., etc.

Au fur et à mesure que le gouvernement recevrait une feuille du journal d'enregistrement d'une bibliothèque, il la placerait à la suite de celle précédemment reçue dans la série, c'est-à-dire qu'il ajouterait les feuilles A aux feuilles A qu'il aura reçues précédemment; — les feuilles B aux feuilles B, etc.

Comment faire cette adjonction? Rien de plus facile. — Nous avons dit que les feuilles seraient fournies par le gouvernement, qui pourrait les donner toutes semblables, d'un format égal. — Revenues au ministère, au lieu central, à Paris, on les fixerait par une Reliure mobile.

168.— Ici il convient d'expliquer ce que nous entendons

par *Reliure mobile*, et comment nous pensons que cette reliure peut être établie pour que l'on puisse ajouter à la partie A les feuilles A au fur et à mesure qu'elles arriveront ; à la partie B et suivantes, les feuilles spéciales à ces parties, et même qu'on puisse au besoin les retirer des registres.

Il existe plusieurs systèmes de reliures mobiles ; on choisira le meilleur. Nous pensons que celui qui doit le plus approcher de la perfection est le mode pour lequel M. Decourdemanche a été breveté il y a plus de quinze ans, et qui consiste, autant que nous l'avons compris par les explications qui nous ont été faites, à procéder comme suit :

Scier à la profondeur d'un demi-millimètre le dos de la feuille à quatre parties fixes et déterminées ; de manière à ce que les feuilles étant placées à la suite l'une de l'autre, le sciage forme une ligne droite, mais transversale du dos. — Pour assujettir ces feuilles, on introduit une corde à boyau attachée à l'un des deux côtés de la couverture, et l'on passe un petit fil d'archal, en cuivre, de la longueur de la feuille, de sorte que la corde à boyau se trouve fixée entre la feuille et le fil d'archal ; — ensuite les quatre cordes sont réunies en une seule qui est terminée par une boucle, laquelle serre ou lâche les cordes suivant que l'on *retire* des feuilles ou que l'on en *ajoute*.

169. — Par la formalité de l'Enregistrement, chaque bibliothèque possédera un registre constatant la preuve authentique du Nombre de livres et de manuscrits existant dans cette bibliothèque, et laissés à la surveillance et sous la responsabilité de son conservateur, — ainsi que la Désignation entière des titres et de l'état de ces ouvrages.

Un double de ces registres existera au ministère de l'instruction publique ; il sera formé, sans aucuns frais, par un commis d'ordre, qui n'aura d'autre soin que de classer immédiatement les feuilles *copies* qui lui arriveront. — Le premier mot de ces feuilles sera relevé sur un journal d'entrée, afin que l'inspecteur puisse vérifier si toutes les

feuilles reçues sont classées et conformes aux prescriptions.

Passons maintenant aux moyens à employer pour trouver les livres sur leurs rayons.

§ 41. — DE LA PLACE OCCUPÉE PAR LE LIVRE.

170.—Après avoir Trouvé sur le catalogue l'Inscription du livre que l'on cherche;—après avoir acquis la certitude qu'il a existé, puisqu'il a été enregistré, — il faut Trouver le Livre; — il faut savoir dans quel lieu il est, de quelle bibliothèque il fait partie, dans quel rayon il se trouve, dans quel rang, à quelle place.

Ces indications doivent être obtenues immédiatement. — Rien n'est plus facile, si l'on a la précaution d'indiquer, dans une colonne quelconque du catalogue, la bibliothèque, — le rayon, — le rang, — la place où ce livre se trouve.

Toute personne peut faire la demande d'un livre soit à la Bibliothèque royale, qui *doit* posséder l'ouvrage, — soit dans une autre bibliothèque, qui possède *seule* cet ouvrage, — soit dans une autre bibliothèque, qui possède *aussi* cet ouvrage, — soit enfin dans une bibliothèque qui ne possède *pas* cet ouvrage.

171. — Dans le premier cas, à la bibliothèque royale, on trouvera sur les Tables le numéro d'immatriculation de l'ouvrage ; — dans une colonne à part, le numéro de l'enregistrement du livre-journal de la Bibliothèque royale, — et, dans une autre colonne, l'indication du rayon, du rang et de la place que ce livre occupe.

Si le livre manque à la Bibliothèque royale et qu'il soit inscrit sur le Catalogue général, c'est qu'il aura été trouvé en original dans une autre bibliothèque. — Dans ce cas, le nom de cette bibliothèque sera inscrit sur le catalogue

---

(1) Nous engageons le lecteur à lire notre 4e livraison, pag. 90, nº 169 ; il y verra divers principes d'ordre par nous établis, qui faciliteront l'intelligence de nos propositions.

général, — ainsi que le numéro de son Enregistrement.

Si l'individu se présente dans toute autre bibliothèque que celle Royale, il saura de suite, si ce livre existe dans la bibliothèque où il se présente ; s'il n'y existe pas, il saura que cet ouvrage est à la Bibliothèque Royale — ou, à défaut de celle-ci, dans toute autre bibliothèque qui seule le possède.

172.—C'est ici que l'on reconnaît l'avantage d'un répertoire général des livres et manuscrits existant en France, et non pas la Formation d'un catalogue de telle ou telle bibliothèque. — Le catalogue particulier de chaque bibliothèque se formera par journal d'enregistrement, journal qui aura l'avantage de suppléer l'impression et l'envoi du double du Bulletin primitif, dont nous parlons au § 3, pag. 9, ci-dessus.

Ce livre d'enregistrement serait établi le plus méthodiquement possible, c'est-à-dire en réunissant sous la lettre M. les Mémoires ; sous la lettre H l'Histoire, etc. ; il contiendrait, comme nous l'avons dit, une colonne indiquant le Premier mot saillant du titre et le Numéro immatricule de ce mot. Exemple : Aventures (74) de Télémaque.

Ce livre d'enregistrement sera le catalogue *Légal* de la bibliothèque. C'est à ce catalogue que les autres bibliothèques renverront, et par le numéro d'enregistrement on trouvera le premier mot et le numéro immatricule.

173.—Le Catalogue général étant imprimé et tiré à 500 exemplaires au moins, un exemplaire aura nécessairement été envoyé à la bibliothèque où la personne s'adressera.

Ce catalogue, qui à lui seul formerait une bibliothèque. puisqu'il pourrait se composer de 1,000 volumes, ainsi que nous l'expliquerons, page 119 n° 176, contiendra toujours une colonne destinée à inscrire le numéro du catalogue ou livre d'enregistrement de la bibliothèque dont il s'agit, ainsi que le rayon où il se trouve.

Faisons de suite observer que le numéro indiqué sera celui du premier volume de l'ouvrage.

Ainsi par exemple : la bibliothèque de Rouen contient l'édition de l'Histoire Naturelle de Buffon, dont nous avons parlé, page 97 ; c'est elle qui aura sur son livre d'enregistrement à la série H 14,345, Histoire Naturelle etc, par M. Buffon.— Le conservateur de Rouen recevra la table immatricule Histoire (199) Naturelle de Buffon ( ), il portera ( dans la colonne à ce réservée et intitulée NUMERO DU CATALOGUE DE CETTE BIBLIOTHÈQUE ) H 14,345 ; et le livre d'enregistrement de la bibliothèque de Rouen renverra par une mention faite par le conservateur à HIST. (199.)

174. — Nous avons dit dans notre quatrième livraison, p. 90, nº 189, qu'une classification parfaite des titres ou des livres demandait que la Chose indiquât la Place, et que la Place indiquât la Chose ; de manière à ce que toute personne puisse savoir où placer un livre, et quel livre manque à la place vide. — Nous avons aussi annoncé qu'un livre répertoire devait fournir les mêmes renseignemens.

Expliquons ici comment se réalise la condition que nous avons imposée à un catalogue complet,—celle d'indiquer si le livre dont on est à la recherche se trouve dans les bibliothèques.

Le Catalogue devra, selon nous, indiquer par le Titre le Genre de l'auteur—et la Matière traitée, si le livre existe dans la bibliothèque ; mais il faut surtout qu'il indique le rayon sur lequel il repose et la partie du rayon.—Pour remplir ces conditions, il suffira d'ajouter au catalogue du titre une ou plusieurs colonnes ainsi instituées :

1re colonne,—Numéro de la Salle.

2e colonne,—Numéro du Fût de la bibliothèque.

3e colonne, - Rayons ou Casiers.

S'il existe plusieurs rangs de livres, le premier rang au fond sera indiqué par la lettre D, derrière ; le deuxième

rang le sera par la lettre M, milieu ; le troisième rang par la lettre A, en avant.

4e colonne, Division du rayon.

175. — Nous devons donner ici une explication pour répondre à l'objection qui nous a été faite et qui était basée sur le besoin d'ajouter souvent de nouveaux volumes à la place de ceux déjà existans.

Il en résulte que l'on peut bien indiquer par des chiffres invariables le Local, le Meuble ou fût de bibliothèque, la Planche ou rayon ; mais qu'il est impossible d'indiquer, sur les volumes, l'Ordre des volumes sur les rayons, attendu que les volumes existans doivent souvent avancer pour faire place à d'autres nouveaux, on quelquefois reculer si on juge à propos de retirer du rayon ceux qui les précèdent pour les placer ailleurs.

Nous ne demandons pas que l'on construise de nouveaux fûts de bibliothèque, ni que l'on supprime les planches ou rayons existans. Seulement nous désirons que les rayons soient divisés *Extérieurement* de 5 décimètres en 5 décimètres—ou par *Demi-mètre.*

Ainsi : un rayon aura 5 mètres 65 centimètres de long, il sera divisé ainsi : — 1—2—3—4—5—6—7—8—9—10, ce qui fera 5 mètres ;—11 ou 50 centimètres ; les 15 centimètres restans rentreront dans la 11e fraction.

Lorsqu'un ouvrage en cours de publication devra avoir plusieurs volumes en expectative, les volumes seront placés : le premier dans la portion dite le *Demi-mètre,* et les autres seront ajoutés à la suite. — Les séparations ou supports intérieurs ne se déplaceront pas ; — s'ils sont fixés, ils resteront fixés ;—mais les *Demi-mètres* seront indiqués par un numéro d'ordre, imprimé sur une plaque en fer blanc traversée par une vis, de manière à pouvoir être déplacée—avancée—ou reculée.

Si cet ouvrage en cours de publication doit avoir quinze volumes, — dont cinq seulement aient été publiés, on

placera le premier volume derrière le numéro indicateur du *Demi-mètre*, — et on laissera *en vide* une place jugée suffisante pour les autres volumes. — Si ces volumes paraissent en plus grand nombre que l'on ne l'avait annoncé, — s'ils ne peuvent pas tenir dans le demi-mètre qui leur est réservé, il suffira, dans ce cas, d'avancer la plaque indicative, — et alors cette place sera de 60 à 70 centimètres, — mais elle conservera toujours son numéro d'ordre. — Ainsi, le numéro 1er pourra être de 50, 60, 70 centimètres, même d'un mètre de large. — Alors la case 2 et celles suivantes se pousseront plus à droite, — ou, pour mieux dire, la plaque indicative de chaque demi-mètre se déploiera.

Il en résultera qu'il n'y aura pas besoin de changer les *Numéros indicateurs* placés sur les volumes, — puisqu'ils seront toujours dans le même *Demi-mètre*, — mais seulement que le *Demi-mètre* se sera prolongé au-delà de 50 centimètres, et que le dernier *Demi-mètre* seulement sera à supprimer. — Mais, comme l'augmentation aura été prévue, ce Demi-mètre sera resté vide.

176.—Qu'entendons-nous par Numéros indicateurs?

Ces numéros, qui sont de deux espèces, sont portés sur la première page, et, pour plus de facilité,—sur le dos du volume; ceux placés en Haut, indiquent le Titre du livre.

Exemple. Le volume intitulé : *Aventures de Télémaque*, portera ces signes : AVEN (74),—il est à remarquer que ces indications et ce numéro ne changeront pas; ils figureront sur tous les volumes du même ouvrage.

Une mention d'égale importance est celle du Lieu que doit occuper chaque volume; — cette mention se fera au Bas de la page et au Bas du dos de la couverture, avec ce signe : *C.* barré ou Casier.

Supposons l'existence de l'appartement 5, — le fût 44, — la 3e planche ou rayon, en comptant de haut en bas; le

rang de devant, et le casier 5e *Décimètre*, répondant à deux mètres et demi du point de départ 0 à gauche; — la mention sera celle suivante :

*C.* ou Casier 5=44, et au-dessous une barre et 3—D.—5.

Le signe 5,44 ou 544, indique l'appartement et la bibliothèque,—sans embarras aucun; y eût-il 50 salles et 10 fûts de bibliothèque dans chaque salle, l'indication se ferait aussi facilement.

1re salle 1 — 4 futs — ou 1-4.

Les numéros indicatifs des salles seraient en caractères plus gros.

14e — salle 14 65e fût ou 14,65.

50e — salle 50 495 fût ou 50,495.

On le voit, à la rigueur, il suffirait de connaître le numéro du fût 495. —En inscrivant chaque série par ordre, de salle en salle ; on saura que le 495e fût de bibliothèque est dans la 50e salle.

Pour que la Place indique les livres, il suffit de placer un Carton dont le format soit semblable à un almanach de cabinet, et d'inscrire sur ce carton les noms et numéros immatricules des livres renfermés dans le *Décimètre.*

Exemple : *Avent.* (74). Enregistr. A. 3,655.

§ 42. — QUELQUES CHIFFRES.

177. — Nous n'avions pas l'intention d'entrer dans l'évaluation des frais qu'occasionnerait l'admission de nos propositions de formation d'un Catalogue général, — parce que nous nous disions que la France est assez riche pour payer sa science; — mais en y réfléchissant, nous croyons qu'il est utile d'entrer dans quelques explications à cet égard, — car, au premier aperçu, l'on va être épouvanté du chiffre de dépense.

En effet, que demandons-nous : la formation d'un catalogue imprimé, répétant jusqu'à huit ou dix fois le titre ou le sujet d'un livre, — de sorte que, s'il y a en France

4 millions d'ouvrages imprimés ou manuscrits, leur Catalogueement pourrait nécessiter 40 millions de lignes d'impression, — et comme chaque page contiendrait au plus 50 lignes, et chaque volume 400 pages, il en résulterait que chaque volume ne renfermerait que 40,000 lignes ou mentions, ce qui porterait à 1,000 le nombre de volumes des tables.

MILLE VOLUMES ! va-t-on se récrier, mais ce serait presque suffisant pour composer une bibliothèque ; — et comme, dans notre intention, ces tables seraient tirées à 500 exemplaires, afin d'en fournir 2 au moins par département, il faudrait donc imprimer 500 mille volumes, — qui coûteraient pour l'impression seulement plusieurs millions de francs.

A ce chiffre déjà énorme, si l'on ajoute les appointemens des personnes chargées de Préparer les Feuilles et états destinés à être imprimés, — de celles chargées de Dépouiller les Manuscrits et de Prendre communication des livres, afin d'indiquer les diverses matières, — on arrive à un résultat de *plusieurs autres millions*.

Et peut-on croire que les chambres voudront jamais voter une dépense d'une vingtaine de millions de francs.

Le grand mot est lâché, vingt millions de francs! Voilà ce que peut coûter, en vingt ans, un travail dont l'utilité est incontestable, et dont la possibilité est à examiner. Nous disons l'utilité incontestable. En effet, que la chose soit ou non possible, — soit ou non trop onéreuse, ne serait-ce pas un résultat admirable que de posséder :

1° Un Livre d'Enregistrement de tous les volumes et manuscrits existans, tant dans les bibliothèques royales que dans les autres bibliothèques de France ;

2° Un Livre ou Catalogue, donnant la possibilité de trouver, en quelques minutes, un volume quelconque, par le fait seul de la connaissance d'un des mots du titre.

3° Un livre ou Catalogue faisant les mêmes fonctions, par le fait de la connaissance du Genre de talent de l'auteur ;

4° Un livre ou catalogue faisant les mêmes fonctions, par le fait seul du rapport d'idée existant entre la personne qui cherche et celle qui a écrit.

On mettrait ainsi à l'abri de toute incurie, des trésors incalculables renfermés dans les bibliothèques de l'Etat.

178.—Qu'a-t-on fait, jusqu'à ce jour, à la bibliothèque royale.— Il n'y aurait pas eu, nous a-t-on dit, de catalogue terminé et adopté depuis 1720. — Depuis plus d'un siècle, chaque conservateur aurait fait recommencer le catalogue ; et qu'appelle-t-on catalogue ? le relevé des ouvrages sur des cartes grandes comme celles qui servent à jouer.— Sur ces cartes, on transcrit le titre de l'ouvrage,—et l'on met chacune d'elles dans une division dite scientifique. C'est ce que nous appelerons l'enfance de l'art ; et nous dirons toujours que, faire des catalogues sur des cartes, c'est bâtir sur du sable (*) ; il n'y a que des tables imprimées qui puissent atteindre le but désiré ; mais des cartes mobiles, — écrites à la main, — 20 à 30 lignes sur une carte, ce sera toujours un travail défectueux, coûteux, et qui ne peut avoir qu'un résultat peu avouable, celui de réserver à quelques personnes étant dans l'intimité du conservateur la connaissance de certains livres précieux, et de ne former que des employés qui doivent seulement à une longue pratique la possibilité de trouver, plutôt par habitude que par principe, les livres qu'ils cherchent.

179.—Mais en supposant que la chose soit possible, il ne nous reste plus qu'à nous occuper du moyen à employer pour décider le législateur à voter pendant 20 ans, un million chaque année. Total, VINGT MILLIONS.

Ce moyen est bien simple : c'est de lui faire recouvrer pareille somme, et même au-delà.

---

(*) *Foliis ne carmina manda,*
*Ne turbata volent rapidis ludibria ventis.*
(Virgile, ENEIDE, Chant VI°).

Ceux qui se sont donné la peine de lire toutes nos publications, et notamment les pages 247 et suivantes de notre quatrième livraison, ont pu se convaincre que nous demandons toujours à l'immatriculation de produire au-delà des sommes nécessaires à sa dépense.

En effet, l'immatriculation appliquée au Recrutement militaire donnerait chaque année, ainsi que nous le prouvons dans notre troisième livraison, page 50. 1,000,000

L'immatriculation appliquée aux Hypothèques économiserait, d'après M. Loreau. (V. page 243 de notre 4e livraison). . . . . . . . 10,000,000

Total. . . . . . . 11,000,000

Si l'Immatriculation des citoyens coûte de cinq à huit millions par an, il restera encore 3 millions sur lesquels on pourra bien en prendre un pour le Catalogue.

Mais ce n'est pas tout; l'immatricule appliquée au Timbre donnerait au trésor public plus de 3 millions de bénéfice; et, appliquée au Budget de l'Etat, elle ferait là des économies telles, que ce n'est pas trop que de les évaluer à 50 millions annuellement.

Voudra-t-on nous croire ? On y sera bien forcé lorsqu'on aura lu les livraisons suivantes; car nous ne nous arrêterons pas avant d'avoir traité tous les chapitres énoncés ci-dessus, page 2, n° 2.—Ainsi, lecteur, au revoir.

# TABLE DES MATIÈRES.

—

# TABLE ALPHABÉTIQUE.

PARIS. — IMPRIMÉ PAR E. BRIÈRE, RUE SAINTE-ANNE, 55.

